

RAPPORT POUR 2016

RAPPORT POUR 2016



**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION D'OTTAWA RELATIVE
AUX MINES ANTIPERSONNEL, DEVANT LE COMITE PERMANENT SUR LA MISE
EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 5**

**RAPPORT ANNUEL DU GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

ETABLI CONFORMEMENT A L'ARTICLE 7-2 DE LA CONVENTION
SUR L'INTERDICTION DE L'EMPLOI, DU STOCKAGE, DE LA PRODUCTION
ET DU TRANSFERT DES MINES ANTIPERSONNEL ET SUR LEUR DESTRUCTION

ETAT PARTIE : **Algérie**

DELAI DE MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 5 : PROLONGE A AVRIL 2017 PAR LA 11EME
ASSEMBLEE DES ETATS PARTIES (APLC/MSP.11/2011/11)

MISE A JOUR : 30 avril 2016

DATE DE PRESENTATION : 19 et 20 mai 2016

SOMMAIRE :

INTRODUCTION

A. MESURES NATIONALES D'APPLICATION

B. STOCK DE MINES ANTIPERSONNEL

B.1- Stocks des mines antipersonnel en dotation ou en stock dans les unités de l'armée algérienne

B.2 - Mines antipersonnel découvertes après l'expiration du délai de destruction prévu par l'article 4 :

B.3- Mines antipersonnel conservées à des fins d'instruction et de formation :

C. LOCALISATION DES ZONES MINEES :

C.1. Mise en œuvre de l'article 5 dans les zones traversées par les lignes Morice et Challe

C.2. Mise en œuvre de l'article 5 hors des zones traversées par les lignes Morice et Challe

D. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES MINES

E. RECONVERSION ET MISE HORS SERVICE DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION

F. ASSISTANCE AUX VICTIMES

F.1. Base de données sur les victimes

F.2. Assistance médicale des victimes

F.3. Réhabilitation physique

F.4. Assistance psychologique

F.5. Intégration sociale et économique des victimes

F.6. Intégration des victimes

G. COOPERATION ET ASSISTANCE

ANNEXES :

- 1. Liste des zones sous souveraineté algérienne où la présence de mines est avérée
- 2. Liste des zones sous souveraineté algérienne où la présence de mines est soupçonnée
- 3. Liste des zones libérées
- 4. Etat des mines isolées
- 5. Etat des mines saisies
- 6. Répertoire des mines
- 7. Microprojets développés au titre de l'insertion économique
- 8. La mise en œuvre du plan d'action de Nairobi. La Stratégie d'Alger
- 9. Programme de formation des associations de victimes de mines
- 10. Liste des associations partenaires

INTRODUCTION

Au moment de la ratification de la Convention, l'Algérie se trouvait dans un contexte post-conflictuel assez lointain. Plus de 40 ans nous séparaient de la fin des hostilités et, partant, de la pose des premières mines antipersonnel. Cependant, les risques d'accidents du fait des mines subsistaient toujours.

Les principales régions touchées étaient les bandes frontalières, connues sous le nom de « lignes Morice et Challe », traversant les wilayat d'El Tarf, de Guelma, de Souk Ahras et de Tébessa à l'Est ainsi que celles de Tlemcen, Naâma et Béchar à l'Ouest. Les territoires de ces wilayat totalisaient 227 149 km² pour une population de 3 335 144 habitants. En dehors de ces régions, les mines de l'ère coloniale sont découvertes de manière éparse.

La quantité restante était de 3 000 000 de mines posées, soit 1 mine par habitant des régions frontalières selon une estimation établie en rapportant la surface restant à déminer à la densité moyenne de pose constatée. Les emplacements initiaux des mines avaient, probablement, changé de place du fait de l'action de certaines conditions climatiques comme le ruissèlement des eaux et les vents. De plus, les profondeurs de ces emplacements étaient plus importantes car la mine, naguère posée à même le sol, s'est, inévitablement, recouverte de sédiments au cours du temps.

Du fait de sa localisation en certains endroits, le long des frontières avec le Maroc et la Tunisie et des longs travaux de nettoyage intensif et systématique déjà entrepris, la menace a été estimée comme étant résiduelle. Elle était toujours d'actualité, mais sa manifestation était de moins en moins dramatique. Elle était, surtout, sans commune mesure avec la menace, actuelle et plus dramatique, par engins explosifs improvisés utilisés par les hordes terroristes. C'est donc dans un contexte chargé, caractérisé par une lutte contre les activités terroristes, désormais de plus en plus déclinantes, que l'armée algérienne, en charge exclusive du nettoyage des zones minées, allait dégager et déployer des unités spécialisées pour permettre à l'Algérie d'honorer son engagement international ; conciliant, par là, les impératifs sécuritaires de la lutte contre le terrorisme avec ceux, humanitaires, véhiculés par la Convention d'Ottawa.

Le premier programme national de mise en œuvre de l'article 5 de la Convention courrait à avril 2012. Il a été ensuite prolongé à avril 2017 par la 11^{ème} Assemblée des Etats parties en décembre 2011 (document APLC/MSP.11/2011/11).

L'Algérie se retrouve, aujourd'hui, parmi les 31 Etats parties s'attelant à la lutte anti-mines et dispose d'une expérience dans le domaine, capitalisée par :

- 25 ans de travaux de nettoyage ininterrompu de 1963 à 1988 et du montage de nombreuses opérations ponctuelles selon les demandes émanant, essentiellement, de citoyens confrontés à la présence de mines ;
- 40 ans de prise en charge de victimes.

A. MESURES NATIONALES D'APPLICATION :

A.1. MESURES CONSTITUTIONNELLES :

- Article 24 de la Constitution : « l'Etat est responsable de la sécurité des personnes et des biens » ;
- Article 132 de la Constitution : «les traités ratifiés par le Président de la République, dans les conditions prévues par la Constitution, sont supérieurs à la loi ».

A.2. MESURES LEGISLATIVES :

- loi n° 63-99 du 02 avril 1963 relative à l'institution d'une pension d'invalidité et à la protection des victimes de la Guerre de Libération Nationale;
- loi n° 63-200 du 8 juin 1963 relative à la protection sociale des aveugles ;
- Ordonnance n°97-06 du 21 janvier 1997 relative aux matériels de guerre, armes et munitions ;
- Ordonnance n°74-3 du 16 janvier 1974 portant attribution de pensions aux victimes d'engins explosifs posés pendant la Guerre de Libération Nationale ainsi qu'à leurs ayants droit, modifiée par la loi n°88-19 du 12 juillet 1988 ;
- loi n° 02- 09 du 8 mai 2002 relative à la protection et à la promotion des personnes handicapées.

A.3. MESURES REGLEMENTAIRES :

- décret présidentiel n°432-2000 du 17 décembre 2000 portant ratification de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ;
- décret présidentiel n° du 12 mai 2009 portant ratification de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées ;
- décret présidentiel n°03-211 du 08 mai 2003 portant création, composition, fonctionnement et missions du Comité Interministériel de Suivi de la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ;
- décret exécutif n°98-96 du 18 mars 1998 fixant les modalités d'application de l'ordonnance n°97-06 du 21 janvier 1997 relative aux matériels de guerre, armes et munitions, modifié et complété par le décret exécutif n°04-304 du 13 septembre 2004.

A.4 – AUTRES MESURES

- des instructions particulières ont été données pour que les dispositions pertinentes de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction soient introduites dans les programmes d'enseignement des établissements de formation de l'armée algérienne ;
- rapport final de la 11^{ème} Assemblée des Etats Parties tenue du 28 novembre au 2 décembre 2011 (APLC/MSP.11/2011/11) ;
- guide d'élaboration de rapport, adopté par la 14^{ème} Assemblée des Etats parties (document APLC/MSP.14/2015/WP.2) en décembre 2015.

B – STOCK DE MINES ANTIPERSONNEL :

B.1. MINES ANTIPERSONNEL ALGERIENNES

Les mines antipersonnel en dotation ou en stock dans les unités de l'armée algérienne étaient de l'ordre de cent soixante cinq mille quatre vingt mines antipersonnel (165 080). Elles étaient réparties, par types et quantité, selon le tableau ci-après :

TYPES DE MINES	QUANTITE
1. Mines à pression	
▪ PMD 6	43 000
▪ PMD 6 M	7 800
▪ PMN	2 359
▪ PMA – 1	7 812
▪ GLD 115	9 000
▪ OZM	777
2. Mines à traction	
▪ POMZ 2 et POMZ 2M	71 000
▪ PROM-1	4 500
▪ PMR 2A	15 832
▪ GLD 125	3 000
TOTAL	165 080



Le Chef de l'Etat donnant le coup d'envoi solennel de la destruction du stock algérien de mines antipersonnel, Hassi Bahbah, le 24 novembre 2004

Aux fins de dénaturer des mines, les boîtiers et les piquets en bois des mines PMD6 et PMD-6M ont été brûlés.



Les boîtiers et les bobines de fil de piégeage des mines PMA-1, en plastique, ont été écrasés et recyclés :



Les corps métalliques des mines POMZ -2 et POMZ-2M ont été fondus le 23 mars 2009 dans un atelier, en présence du Comité Interministériel ad hoc, de représentants des ambassades de Belgique, du Canada et de la Suède, du CICR, d'handicap International, du PNUD et de la presse locale.



Au titre de la mise en œuvre des dispositions de l'article 4, l'Algérie a procédé à la destruction de **159 110** mines, stockées ou en dotation, L'opération de destruction de l'ensemble du stock algérien de mines antipersonnel s'est déroulée en 12 séquences de destruction. La première séquence a eu lieu le 24 novembre 2004. La dernière a eu lieu, le 21 novembre 2005, en présence, notamment du Chef de l'Etat et de Mme Jody WILLIAMS, récipiendaire du Prix Nobel de la Paix 1997 par son action contre les mines antipersonnel. L'Algérie remplissait alors son engagement au titre de l'article 4 de la Convention six (06) mois avant le délai qui lui était fixé.



Cérémonie de clôture de la destruction du stock algérien de mines antipersonnel, Hassi Bahbah, le 21 novembre 2005

B.2 – MINES ANTIPERSONNEL DECOUVERTES APRES L'EXPIRATION DU DELAI DE DESTRUCTION PREVU PAR L'ARTICLE 4 : (référence : format amendé par la 8^{ème} Assemblée des Etats-Parties):

Néant.

B.3 – MINES ANTIPERSONNEL CONSERVEES A DES FINS D'INSTRUCTION ET DE FORMATION :

Initialement, l'Algérie avait conservé, conformément à l'article 3 de la Convention, les quantités de mines antipersonnel suivantes :

TYPES DE MINES	QUANTITE
- PMD 6	600
- PMD 6M	3000
- PMN	800
- PMA-1	610
- GLD-115	5760
- Type OZM	500
- POMZ2 ET POMZ 2M	1000
- PROM-1	220
- PMR 2A	140
- GLD 125	2400
TOTAL	15030

90 d'entre-elles ont été utilisées, entre temps, dans la formation. En 2008, l'Algérie a décidé de n'en conserver que 6.000 mines antipersonnel réparties comme suit :

Mines PMD-6	: 500
Mines PMD-6 M	: 500
Mines PMN	: 200
Mines PMA	: 200
Mines GLD-115	: 3015
Mines OZM	: 200
Mines POMZ-2 et POMZ-2M	: 200
Mines A/P PROM-1	: 100
Mines A/P PMR-2A	: 80
Mines A/P GLD125	: 1005

Une première séquence de destruction de 1000 mines antipersonnel a eu lieu le 28 décembre 2008, en présence des membres du Comité Interministériel ad hoc, de représentants des ambassades de Belgique, du Canada et de la Suède, du CICR, d'handicap International, du PNUD et de la presse locale. Cette séquence porté sur la destruction de :

Mines PMD-6	: 25
Mines PMD-6 M	: 190
Mines PMN	: 100
Mines PMA	: 100
Mines GLD-115	: 90
Mines OZM	: 100
Mines POMZ-2 et POMZ-2M	: 100
Mines A/P PROM-1	: 40
Mines A/P PMR-2A	: 15
Mines A/P GLD125	: 240

Une seconde séquence de destruction de 7940 mines antipersonnel a eu lieu le 23 mars 2009, toujours, en présence du Comité Interministériel ad hoc, de représentants des ambassades de Belgique, du Canada et de la Suède, du CICR, d'Handicap International, du PNUD et de la presse locale. Cette deuxième séquence a porté sur la destruction de 7940 mines antipersonnel :

Mines PMD-6	: 30
Mines PMD-6 M	: 2310
Mines PMN	: 455
Mines PMA	: 310
Mines GLD-115	: 2655
Mines OZM	: 200
Mines POMZ-2 et POMZ-2M	: 700
Mines A/P PROM-1	: 80
Mines A/P PMR-2A	: 45
Mines A/P GLD125	: 1155

Ce nombre de 6000 mines antipersonnel, conservées au titre de l'article 3, a été réduit les 20 et 21 octobre 2009 de 15 PMD-6M et 15 PMN utilisées lors des essais effectués sur un système d'ouverture de brèches à distance. L'Algérie ne retient plus que de **5.970** mines au titre de l'exception prévue à l'article 3.



Hassi Bahbah, séance de destruction du 23 mars 2009 en présence de représentants internationaux (PNUD, HI, Belgique, Canada et Suède) et de la presse locale

C – LOCALISATION DES ZONES MINEES :

La présence en Algérie de mines antipersonnel remonte au conflit colonial 1954/1962. Durant ce conflit et à partir de 1956, il a été procédé à leur dissémination, à la fois :

- dans les wilayat frontalières traversées par les lignes minées Morice et Challe où - avec les fortifications militaires, l'électrification et la pose de grillage et de fils barbelés- l'obstacle explosif constituait l'élément essentiel du dispositif de bouclage des frontières ;
- et, de manière éparse, sur l'ensemble du territoire, pour protéger les cantonnements et bases militaires, les points sensibles ou certains itinéraires et endroits d'évolution des combats selon la doctrine classique de l'emploi de la mine.



1956, début d'édification du barrage miné



Vue d'une portion de barrage dans la wilaya de Béchar

Le barrage Morice et Challe est un dispositif militaire érigé à partir de 1956 le long des frontières avec le Maroc et la Tunisie. Il consiste en une ceinture d'obstacles divers faisant, à proprement parler, barrage aux infiltrations des combattants de l'Armée Nationale de Libération à partir des pays voisins.

A l'Ouest, son tracé va de Marsa Ben M'Hidi (ex.Port Say), s'éloigne de la frontière au niveau des hauts plateaux puis longe la route et la voie ferrée entre Ain Sefra et Béchar. Les deux tronçons du même barrage sont parallèles et se confondent par endroits ; le deuxième ayant été édifié en renforcement du premier. De la Méditerranée à Béchar, sa profondeur avoisine les **720 kilomètres**.

A l'Est, le premier tronçon du barrage part de Ben M'Hidi (ex.Morris) et suit la route et la voie ferrée jusqu'à Souk Ahras et Tébessa. Le deuxième (Challe) longe de près la frontière, part d'El Kala, rejoint Souk Ahras et Tébessa en entourant les centres miniers de Ouenza, du Kouif et de Djebel Onk, devenus des cibles privilégiées des éléments de l'ALN afin de les soustraire au pillage des richesses du sous-sol algérien. De la Méditerranée à Negrine, sa profondeur dépasse les **480 kilomètres**. Les deux tronçons sont distincts et, par endroits, très éloignés l'un de l'autre. Les espaces situés entre les barrages et les frontières étaient considérés comme zones interdites. Leurs habitants y ont été évacués et regroupés, pour certains, autour des postes militaires avoisinants.

Le barrage est constitué de plusieurs obstacles :

- un, deux, voire trois réseaux de fil barbelé, disposés de manière trapézoïdale sur une largeur variant de 20 à 100 mètres selon les secteurs à défendre. A l'intérieur de ces réseaux sont, densément posées et parfois de façon combinée, des mines antipersonnel à fragmentation et à pression. Ces réseaux sont également parsemés de mines éclairantes. Ces mines sont censées être placées à l'intérieur du réseau. Les travaux de nettoyage vont révéler, plus tard, que certaines d'entre-elles, au nombre indéterminé, ont été posées à l'extérieur du réseau, vers l'avant ;
- des haies électrifiées de plusieurs fils conducteurs ;
- d'un dispositif de surveillance et de riposte composé de tours de guet (notamment dans les secteurs plats), abritant de l'armement semi lourd, des générateurs d'électricité, des projecteurs et des radars ;
- d'une piste technique permettant l'entretien et la réparation des réseaux de fils barbelés, des lignes électrifiées et le colmatage des brèches ouvertes par les éléments de l'ALN ;
- d'un grillage en Zimmerman pour éviter l'intrusion d'animaux ;
- d'une piste tactique, appelée « la herse », permettant une surveillance rapprochée par des unités mobiles blindées, appelées « troupes de la herse ».



Vue d'une portion de barrage dans la wilaya de Nâama



Vue d'une portion de barrage dans la wilaya de Nâama



Vue d'une portion de barrage dans la wilaya de Béchar

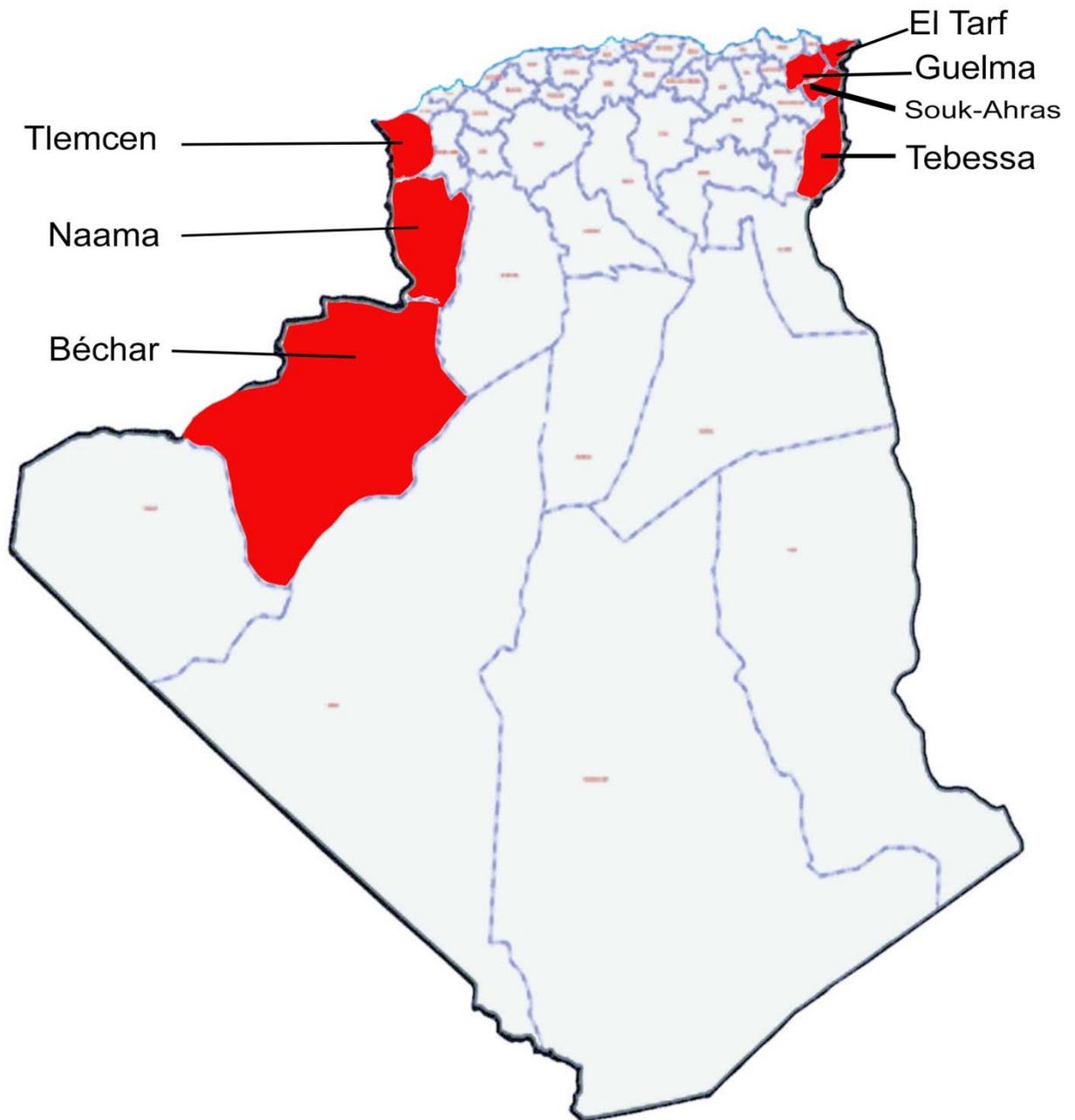
Emplacement de mines, aujourd'hui

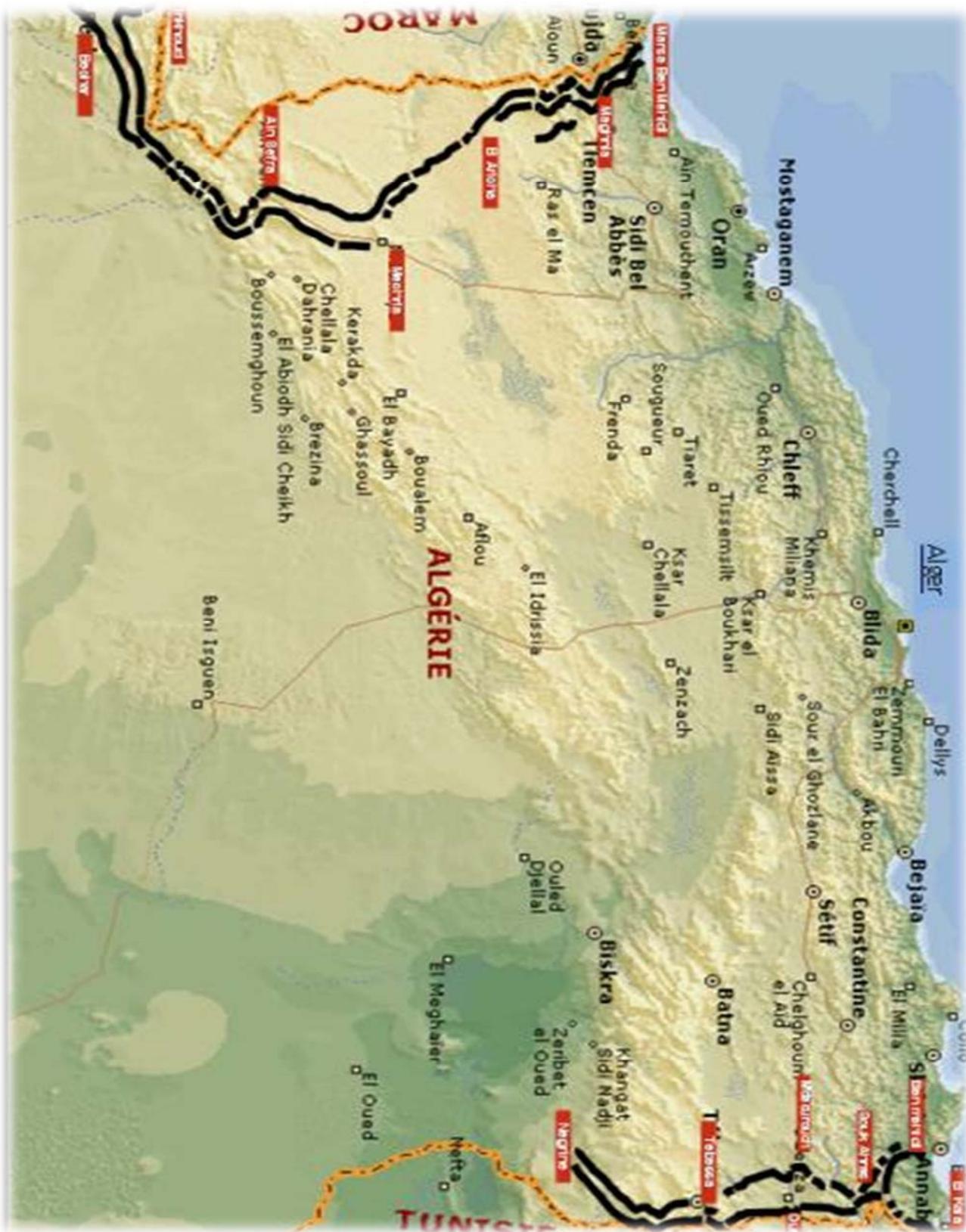






ALGERIE-WILAYAT TRAVERSEES PAR LES LIGNES MORICE ET CHALLE





Localisation schématique des lignes minées aux frontières

C.1 – MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 5 DANS LES ZONES TRAVERSEES PAR LES LIGNES MORICE ET CHALLE

La densité de pollution par les mines antipersonnel dans les territoires traversés par les lignes minées Morice et Challe était, en 1962, de l'ordre de 4 à 6 mines au mètre carré, soit plus d'une mine par habitant de l'Algérie en 1962 et 11 mines par habitant des 7 Wilayat concernées que sont Tlemcen, Nâama et Béchar à l'Ouest et El Tarf, Guelma, Souk Ahras et Tébessa à l'Est.

Un programme national de dépollution de l'ensemble du territoire national par des unités spécialisées de l'armée algérienne a été entamé le **27 novembre 2004**. Il a consisté en :

- la reprise des travaux restant de déminage systématique le long des frontières; les interventions de nettoyage ne se faisant plus que ponctuellement après 1988;
- le déminage des zones minées par l'armée algérienne dans sa lutte contre le terrorisme en 1994-95 ;
- la neutralisation des mines antipersonnel à chaque fois et en chaque lieu où leur présence est signalée.

Revu en 2011, ce programme a été prolongé à **avril 2017** par la 11ème Assemblée des Etats parties (APLC/MSP.11/2011/11). Les tableaux annexés au présent Rapport dressent au 30 avril 2016 :

- la liste des zones nettoyées où la présence de mines antipersonnel était avérée (annexes 1.1, 1.2 et 1.3) ;
- la liste des zones où la présence des mines antipersonnel est soupçonnée (annexes 2.1 et 2.2) ;
- les actes de restitution des terres à leur vocation initiale (annexe 3 portant liste de 65 procès-verbaux de remise des terres et des programmes d'intervention au titre du développement régional).

La situation de mise en œuvre de l'article 5 dans les zones traversées par les lignes Morice et Challe, **au 30 avril 2016**, se présente comme suit :

C.1.1. Situation sur les frontières Ouest :

- Wilaya de Tlemcen

Les travaux dans la wilaya de Tlemcen viennent d'être achevés avec la remise des terres aux Présidents des Assemblées Populaires Communales d'El Aricha , de Béni Snouss, de Bouihi et de Sidi Djilali qui a eu lieu, à Bouihi, le 09 novembre 2015, en présence du Wali de Tlemcen, de participants de la société civile et de la presse.

Ces remises ont clôturé le programme de nettoyage de la wilaya de Tlemcen.

Conformément au Plan national de travail pour la période de prolongation 2012/2017, les unités dédiées au déminage humanitaire ayant opéré à Tlemcen vont renforcer le dispositif en place dans la wilaya de Nâama.

- Wilaya de Nâama

La remise des terres aux Présidents des Assemblées Populaires Communales de Mekmen Ben Ammar, d'Aïn Benkheilil, et de Sfisifa a eu lieu, le 10 novembre 2015, aux sièges respectifs des communes concernées en présence du Wali de Nâama, de participants de la société civile et de la presse.

Les travaux de nettoyage vont se poursuivre dans les communes de Nâama et d'Aïn Sefra où deux portions de lignes de 2,5 km restent à traiter.

C.1. 2. Situation sur les frontières Est:

- Wilaya d'El Tarf

Les travaux de nettoyage ont débuté le 28 décembre 2007. Ils devraient être achevés au mois de septembre 2015. 10 communes ont été nettoyées. Les travaux sont programmés dans 06 autres communes : Echatt, Ben M'Hidi, Zerizer, Besbes, Dréan et Chihani Bachir. Il s'agit de terrains proches de zones agricoles nécessitant un traitement supplémentaire. Les unités ayant achevé les travaux dans les wilayat de Tébessa et de Souk Ahras seront balancées vers la wilaya d'El Tarf, en renfort.

- Wilaya de Souk Ahras

Les travaux de nettoyage ont débuté le 11 août 2010. 10 communes ont été nettoyées. Les travaux viennent d'être achevés dans la wilaya de Souk Ahras avec la libération des terres de la commune de Oued El Kabarit, le 21 avril 2016.

Les travaux seront achevés en avance de six (06) mois par rapport au Plan national de travail pour la période de prolongation 2012/2017.

- Wilaya de Tébessa

Les travaux de nettoyage ont débuté le 28 décembre 2007. 16 communes ont été nettoyées. Les travaux ont été achevés le 27 août 2015 avec la libération des terres de la commune d'El Aouinet.

Les travaux ont été achevés en avance d'une (01) année et demi par rapport au Plan national de travail pour la période de prolongation 2012/2017.

- Wilaya de Guelma

Les travaux étaient programmés dans 3 communes : Oued Fragha, Bouchegouf et M'Djez Es Sfa dont les terrains nécessitaient un traitement supplémentaire.

Les travaux ont été lancés en août 2015, soit deux (02) mois avant le délai prévu au Plan national de travail pour la période de prolongation 2012/2017. La commune de M'Djez Es Sfa a été libérée le 21 janvier 2016. Les travaux sont sur le point d'être achevés à Bouchegouf.



APID 51 et de leurs allumeurs à Morsott/Tébessa



APID 51, APMB et M2A1 à El Bouihi/Tlemcen



Neutralisation d'1 APMB à El Kouif/Tébessa

C.2. MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 5 HORS DES ZONES TRAVERSEES PAR LES LIGNES MORICE ET CHALLE

En dehors des zones traversées par les lignes Morice et Challe, une présence de mines antipersonnel, éparses et de moindre intensité, existe. Elle est signalée par les citoyens de manière fréquente en la forme de mines isolées, de zones minées par l'Armée algérienne, de bouchons de mines, de zones conservées en sites historiques et de lots de mines antipersonnel saisis.

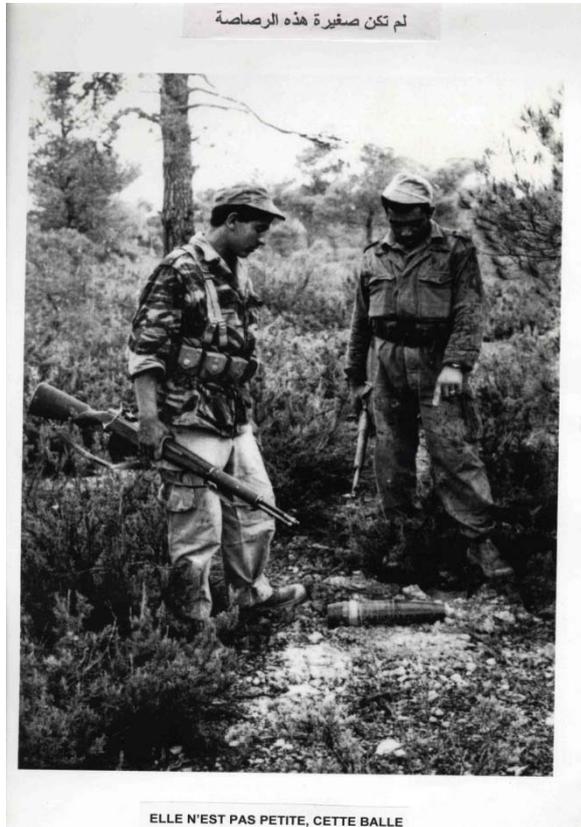


Photo et commentaire du reporter de guerre Stevan LABUDOVIC montrant deux moudjahidine devant un engin non explosé découvert



Photo d'un engin non explosé découvert lors de travaux de réalisation de la station de dessalement d'eau de mer de Hamma/Alger. Cet engin a été neutralisé le 4 octobre 2006



Photo d'un obus non explosé découvert lors de travaux menés sur le quai n°9 du port de Skikda. Cet engin explosif a été neutralisé le 11 juillet 2007

ANNEE	MINES ANTIPERSONNEL DETRUITES	NOMBRE D'OPERATIONS EFFECTUEES
2007	241	56
2008	132	28
2009	85	21
2010	66	36
2011	307	39
2012	110	35
2013	139	56
2014	144	50
2015	79	42
30/04/2016	42	19
	1 347	385

L'état ci-dessus recense les mines antipersonnel posées durant la Guerre de Libération Nationale découvertes **en dehors** des champs traversés par les lignes Morice et Challe (annexe 4). Il ne comprend ni les restes explosifs de guerre ni les engins explosifs improvisés mis au point par les hordes terroristes et semés anarchiquement. Le signalement de ces mines provient essentiellement de citoyens qui alertent les autorités quant à la présence, en certains lieux, d'une ou de plusieurs mines coloniales. Après reconnaissance des lieux et évaluation du danger, des opérations ponctuelles sont montées par des spécialistes aux fins de récupération, d'enlèvement en vue de destruction ou de destruction sur place des mines trouvées. Ainsi du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2015, 367 opérations du genre ont été effectuées. Elles ont permis la neutralisation de 1 318 mines antipersonnel d'origine coloniale.



Mines antipersonnel à fragmentation et à effet de souffle découvertes par les travailleurs d'une entreprise entre Nâama et Hassi Bounif. Ces mines ont été enlevées en mai 2001

C.3. Zones minées par l'Armée algérienne

Compte tenu de la situation qui prévalait dans les années quatre vingt dix, la pose de champs de mines antipersonnel comme mesure de protection passive autour de certains sites sensibles et autres pylônes de haute et de très haute tension a été rendu nécessaire de mines a été tant ils constituaient des cibles privilégiées des groupes terroristes. La pose de ces champs a été exécutée en 1994 et 1995, soit avant l'avènement de la Convention d'Ottawa. En application de la Convention d'Ottawa, il a été décidé de procéder au déminage de tous ces sites qui sont localisés au nord du pays. Ainsi, sur le territoire de la 5ème Région Militaire, qui se trouve au Nord Est du pays, l'opération de déminage du site a été exécutée et s'est soldée par la destruction de la totalité des 499 mines posées. L'opération a été menée du 20 au 23 février 2000. Sur le territoire de la 2ème Région Militaire se trouvant au Nord Ouest du pays, les 9172 mines antipersonnel posées sur neuf (09) sites ont été détruites durant la période allant du 03 juin au 17 juillet 2005. Sur le territoire de la 1ère Région Militaire se trouvant au centre du pays, 6038 mines ont été posées sur cinq (05) sites. Un de ces sites a été nettoyé le 06 avril 2000, un autre le 1er août 2004, un 3ème le 27 mai 2006, le 4ème le 14 juin 2007 et le 5ème le 28 avril 2011. L'ensemble des mines posées, au nombre total de 15 907, a été détruit et les 15 sites de pose entièrement nettoyés.

C.4. Zones de bouchons de mines hors des barrages Challe et Morice :

Quatre (04) bouchons de mines ont été découverts hors champs des barrages « Challe et Morice » et neutralisés à :

- Sidi-Medjahed (Tlemcen) d'une longueur de 54 Km, éloigné de 30 Km des barrages ;
- El-Aricha (Naâma) d'une longueur de 500 m, éloigné de 25 Kms des barrages ;
- Sétif (au Nord Ouest de l'aéroport) d'une longueur de 2 km sur 20 m de largeur d'où 93 MAP ont été retirés et détruits;
- Bir El Ater (au niveau du stade communal) d'où 286 MAP dont 10 à fragmentation et 01 obus ont été retirés et détruits au cours d'une opération menée du 06 au 18 octobre 2010.

C.5. Zones minées conservées en sites historiques :

Deux (02) zones minées ont été conservées en l'état pour servir de sites historiques et de mémoire. Il s'agit de deux (02) portions de ligne « Challe » sises :

- l'une, à l'Est du pays, au lieu dit El Debdoubi El R'Mila à 3 Km de la commune d'EL Kouif dans la wilaya de Tébessa et s'étale sur 150 m de longueur sur 20 m de large ;
- l'autre, à l'Ouest, à El Menabha dans la wilaya de Béchar et s'étale sur 800 m de longueur contre 25 m de large.

Ces deux (02) zones, qui étaient dûment protégées et répertoriées comme sites relevant du patrimoine de la Guerre de la Libération Nationale, ont témoigné, avant même le processus d'Ottawa, du danger des mines antipersonnel et des dégâts incommensurables qu'elles peuvent engendrer. A la suite d'une interpellation du groupe dit d'analyse, une

sensibilisation des autorités locales quant à la nécessité de se conformer, strictement, aux dispositions conventionnelles a été menée et des solutions techniques tendant à démanteler la bande en cause et à y extraire les mines avant de procéder à la reconstitution, à l'identique, de ces bandes ont été proposées.

Sur le site d'El Kouif, des travaux de nettoyage ont été exécutés les 16 et 17 octobre 2011. Ils ont permis l'extraction de 927 mines antipersonnel dont 8 bondissantes à fragmentation. 427 d'entre-elles ont été détruites. 500 ont été neutralisées par l'enlèvement de leurs allumeurs et de leurs charges explosives puis remises sur le tracé initial de matière apparente. Le nettoyage du second site a fait l'objet de trois (03) traitements (par échantillonnage) les 14 et 15 mai 2012 portant, respectivement, sur des surfaces de 44, 170 et 190 m² mais n'ont donné aucun résultat quant à la présence de mines. Ces travaux ont été effectués en présence des autorités civiles et d'un représentant local de l'Association des Moudjahidine. Le traitement de toute la surface du site s'est poursuivi par la suite sans résultat. Ces deux (02) sites ne contiennent plus aucune charge explosive et ne présentent, de ce fait, aucun danger.



Stèle du musée d'El Kouif



Stèle du musée de Menabha

C.6. Mines antipersonnel saisies

Dans le cadre de leurs activités, les juridictions algériennes compétentes ont ordonné la saisie et le transfert pour destruction de **3 119 mines antipersonnel** (voir annexe 5).

En effet, l'Algérie dispose d'un dispositif législatif et réglementaire suffisant et à même de couvrir les activités interdites par la Convention d'Ottawa. Dès lors, il ne s'avère pas utile d'adjoindre au dispositif déjà existant de nouvelles dispositions spéciales.

La dernière affaire traitée concerne une décision rendue le 27 mars 2016 par le tribunal d'Oran. Il a été interjeté appel de ce jugement le 10 avril 2016 par M. le Procureur Général.

D. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES MINES

Parmi les mines antipersonnel posées (voir répertoire des mines en annexe 6), il y a :

- 5 modèles de mines antipersonnel à fragmentation (APMB 51 et 51/55, M3, M2A1 et M2A3) ;
- 5 modèles de mines antipersonnel à effet de souffle (APID 51 et 53 dont certaines sont montées avec allumeur à pression indétectable, APID 59 montée avec allumeur à pression indétectable ou munie d'alvéole de piégeage de fond, MAPDV 59, détectable à volonté) ;
- et 4 modèles de mines éclairantes, qui ne sont pas des mines antipersonnel mais font partie intégrante du barrage en tant qu'obstacle explosif (MI.E.50, MI.E.56, MI.E.C.56 et le modèle combiné 1958).

Sur un total de 525.311 mines découvertes et détruites du 27 novembre 2004 au 31 décembre 2009, une étude a démontré que 83% d'entre-elles sont des mines à effet de souffle contre 16% à fragmentation et 1% seulement d'éclairantes.



Photo d'un obus non explosé, d'une mine à fragmentation et de deux mines à pression découverts à Bouhadjar/El Tarf. Ces engins ont été neutralisés en juin 2009.

E. RECONVERSION ET MISE HORS SERVICE DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION

Etat néant.

L'Algérie n'a jamais produit de mines antipersonnel.

RECAPITULATION DES PROGRES ACCOMPLIS EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LES MINES ANTIPERSONNEL ET OBSERVATIONS Y RELATIVES

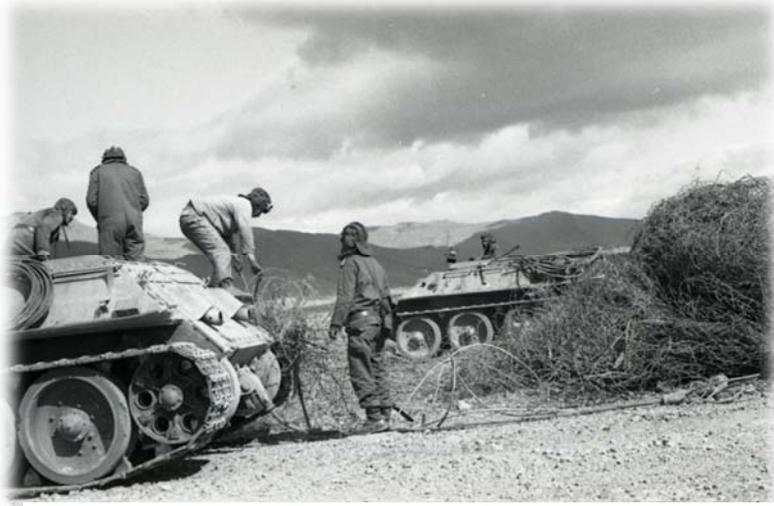
Progrès réalisés de 1963 à 1988 (en référence à l'article 10 de la Constitution de 1963) :

1. Le bilan général des mines enlevées et détruites s'élevait à **7 819 120**
2. Les travaux de nettoyage des zones minées entrepris ont permis le nettoyage de **50 006 ha** de terrain ;

Illustrations des activités de la première phase de déminage «*humanitaire*»







Progrès réalisés du 27 novembre 2004 au 30 avril 2016 (en référence à l'article 5 de la Convention d'Ottawa)

1. Le bilan général des mines, de provenances diverses, détruites s'élève à : **1 016 744.**

Ce bilan est réparti comme suit :

- mines enlevées dans le cadre des travaux de nettoyage :	836 889
- mines, stockées ou en dotation, détruites au titre de l'article 4 :	159 110
- mines isolées découvertes fortuitement :	1 340
- mines découvertes en nombre hors des champs connus ou soupçonnés :	379
- mines détruites sur décision judiciaire :	3 119
- mines posées par l'armée algérienne en 1994-95 :	15 907

Le chiffre symbolique du million (1 000 000) de mines détruites a été atteint, voire, dépassé de 80 unités le 31 décembre 2015.

2. Les travaux de nettoyage des zones minées ou soupçonnées de l'être entrepris ont permis :

- le nettoyage de : **9 908,250 ha** de terrain ;
- et la remise de 65 Procès-verbaux de libération des terres aux autorités locales.

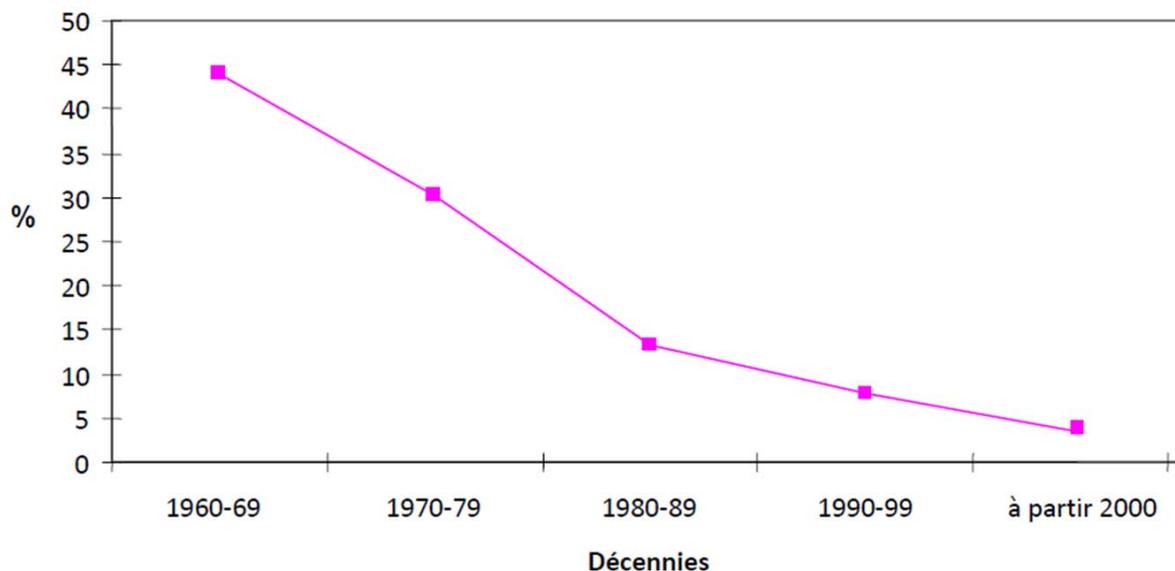
Total cumulé des opérations de nettoyage des 1^{ère} et 2^{ème} phases:

- **8 819 226**mines détruites;
- **59 858, 250 ha** de terrains libérés.

OBSERVATIONS SUR LES PROGRES DE LA LUTTE CONTRE LES MINES ANTIPERSONNEL

Une nette tendance à la baisse du nombre de victimes est constatée dans le temps. La date de la dernière victime remonte **au 28 avril 2011**. Cet accident a eu lieu, au demeurant, en dehors des zones traversées par les lignes Morice et Challe. Cela ne peut que traduire les effets, évidents, des efforts de nettoyage effectués dans les zones traversées par les lignes Morice et Challe et ceux, probants, de la sensibilisation.

Tableau d'évolution du nombre de victimes dans le temps



Une nette régression du risque dans l'espace est également constatée. Au lendemain de l'Indépendance, le risque d'accident par mine concernait 129 communes. A la reprise des activités de déminage humanitaire le **27 novembre 2004**, le risque d'accident par mine concernait 67 communes. Depuis cette date, 66 communes ont fait l'objet d'un traitement technique (utilisation de la méthode de nettoyage manuel) et de campagnes de sensibilisation aux dangers des mines.

Tableau d'évolution du nombre de communes infestées

Wilaya	Nb.de communes	Communes à victimes en 1962	Communes à victimes en 2005	Communes à victimes en 2015
El Tarf	24	16	16	08
Guelma	34	28	03	03
Souk Ahras	26	15	10	01
Tébessa	28	22	16	00 , depuis le 27/08/2015
Béchar	21	09	05	00 , depuis le 16/02/2011
Tlemcen	53	28	11	00 , depuis le 09/12/2015
Nâama	12	11	06	03
	198	129	67	15

Au 30 avril 2016, **9 908,250 hectares de terres** ont été passés au peigne fin et libérés.

Dans ces zones, des campagnes «*enlèvement d'une mine, plantation d'un arbre... rendre la vie à la terre* » ont été menées depuis 2012.

Menées en conformité avec le Plan national de reboisement et avec le concours de la société civile, ces campagnes marquent bien la libération des terres et tendent à renforcer le sentiment de sécurité des populations vivant à proximité.

En ce qui concerne les unités de l'armée algérienne en charge du programme national de nettoyage des zones minées, elles attestent de la qualité du travail accompli et donnent la mesure de leur performance de la lutte menée pour un monde sans mines.



Campagne « enlèvement d'une mine, plantation d'un arbre...rendre la vie à la terre », Moughel/Béchar, **le 04 avril 2012**



Campagne « enlèvement d'une mine, plantation d'un arbre...rendre la vie à la terre », Zaârouria/Souk Ahras, le **04 avril 2013**



Campagne « enlèvement d'une mine, plantation d'un arbre...rendre la vie à la terre », Marsa Ben M'Hidi/Tlemcen, le **24 octobre 2014** à l'occasion de la tenue du 3^{ème} Atelier des directeurs des programmes arabes de déminage humanitaire



Campagne « enlèvement d'une mine, plantation d'un arbre...rendre la vie à la terre », Bouihi/Tlemcen, le 09 novembre 2015

D'autres moyens sont également expérimentés aux mêmes fins comme ces cavaliers en démonstration de fantasia sur un terrain nettoyé à Tiout dans la wilaya de Nâama à l'occasion d'une cérémonie de remise de terres qui a eu lieu le 03 juin 2015.





Le Président algérien Abdelaziz BOUTEFLIKA et le Général de Corps d'Armée, Vice –ministre de la Défense Nationale, Chef d'Etat-major de l'Armée Nationale Populaire Ahmed GAID- SALAH sur les champs du déminage humanitaire



Le Secrétaire exécutif du Comité interministériel ad hoc présentant les officiers supérieurs de l'Armée algérienne en charge de l'exécution du Programme algérien de déminage humanitaire 2012/2017 au Cercle National de l'Armée, le 05 avril 2013



Détachement opérant à El Kouif/Tébessa en juin 2010



Détachement opérant à El Bouihi/Tlemcen en avril 2015

F. LES VICTIMES ALGERIENNES DE MINES ANTIPERSONNEL

Pionnière de la lutte contre les mines antipersonnel depuis la contamination de son territoire par la puissance coloniale, l'Algérie dispose d'un arsenal de mesures et d'actions assurant une assistance continue aux victimes des mines. En effet, dès 1963, parallèlement aux nombreuses actions de solidarité liées au contexte de l'indépendance nationale, les premières mesures de protection sociale des personnes vulnérables ont été prises dans le cadre de la loi de 1963 sur les invalides de la guerre de libération nationale, suivies de la loi relative à la protection sociale des aveugles et l'institution de la carte d'invalidité. Plus spécialement et devant les importantes pertes humaines et le nombre considérable de blessés par mines que le pays a continué d'enregistrer après l'indépendance, l'Etat institue en 1974, un dispositif spécifique de prise en charge des victimes de mines à travers la promulgation de l'ordonnance n°74-3 du 16 janvier 1974, portant attribution de pensions aux victimes d'engins explosifs posés pendant la Guerre de Libération Nationale ainsi qu'à leurs ayants droit.



Photos de victimes de mines

Ce dispositif légal va conférer le statut de victime d'engin explosif posé durant la Guerre de Libération Nationale à toute personne âgée de **14 ans au moins** au jour de l'événement qui, à compter du **5 juillet 1962**, date officielle de l'Indépendance, décède ou est blessée, à hauteur de **20% d'invalidité**, à la suite de l'explosion d'un engin datant de cette période de conflit. Toute personne ramenant **la preuve d'un lien de cause à effet** entre l'événement et le dommage subi bénéficie alors de ce statut et devient éligible au dispositif ainsi mis en place tout comme, d'ailleurs, les veuves et ascendants de personnes décédées de ce fait. Ces personnes ouvrent droit, selon le cas, à une pension d'invalidité, une allocation d'ascendant ou une pension de réversion. Les soins et appareils de prothèse nécessaires leur sont également accordés.

Les personnes avec infirmités motrices et/ou sensorielles, séquelles d'explosion, non éligibles à ce dispositif pour un motif quelconque, émargent, pour ce qui les concerne, dans la catégorie des personnes handicapées qui accède, en raison du handicap, aux aides de l'Etat prévues sur le registre de la solidarité nationale.

Les victimes civiles d'engins explosifs improvisés terroristes, quant à elles, émargent à un dispositif social, institué par l'article 145 de la loi de finances pour 1993, autre que celui, de 1974, réservé aux victimes d'engins explosifs datant de la Guerre de Libération Nationale.

F. 1. BASE DE DONNEES SUR LES VICTIMES

Tableau des victimes de mines antipersonnel

<u>1. Victimes des mines durant la guerre de libération : (dispositif de 1963)</u>	
-Les victimes civiles.....	3 829
-Les veuves de victimes.....	808
-Les ascendants de victimes civiles décédées suite aux évènements de la guerre de libération	193
Total	4 830
<u>2. Victimes des mines après l'indépendance : (dispositif de 1974)</u>	
-Victimes de mines	1 734
-Veuves de victimes de mines.....	315
-Ascendants de victimes de mines.....	421
Total.....	2 470
Total Global.....	7 300

Ce nombre ne peut être qu'en deçà de celui de l'ensemble de la cohorte des personnes ayant subi des dommages corporels dus à des explosions collatérales ou accidentelles d'engins explosifs puisqu'il ne prend en compte, en définitive, que les victimes remplissant les conditions, cumulatives par ailleurs, d'accès au dispositif légal de prise en charge. Les victimes qui n'ont pu apporter, à temps déterminé, l'ensemble des pièces requises ainsi que celles présentant une invalidité inférieure au taux déterminé par la loi en sont exclues.

Le montant de la pension est fonction du taux d'incapacité et est revalorisée d'après un point indiciaire valable pour l'ensemble du système des pensions des Moudjahidine. La pension est régulièrement revalorisée pour tenir compte du « pouvoir d'achat ».

Tableau des victimes par rapport à la population handicapée des wilayat frontalières

WILAYA	Nb. VICTIMES	REPARTITION PAR SEXE	POPULATION HANDICAPEE	% VICTIMES/POPULATION
SOUK AHRAS	367	294 M ET 73 F	11 130	3,3
TEBESSA	317	317 M ET 21 F	14 217	2,22
NAAMA	292	260 M ET 32 F	2 114	13,81
TLEMSEN	274	254 M ET 20 F	25 847	1,06
EL TARF	143	137 M ET 6 F	9 495	1,5
GUELMA	132	111 M ET 21 F	11 578	1,14
BECHAR	100	95 M ET 5 F	4 823	2,07
TOTAL	1625	1447 M ET 178 F	79 204	2,05%

Selon l'étude sur l'impact socioéconomique des mines antipersonnel du 17 octobre 2009, 1 625 victimes directes de mines antipersonnel ont été dénombrées dans les 7 wilayat frontalières dont **178 de sexe féminin**. Parmi elles, 44 % ont été atteintes dans les années 60, 30 % dans les années 70, 13% dans les années 80, 8 % dans les années 90 et 3% dans les années 2000. Au moment où s'est produit l'accident, 46.5 % de ces victimes étaient des bergers, 23.6 % étaient «de passage» (pour aller au souk, à l'école, au travail, etc...), 0.4 % conduisaient des engins et 29.5 % vauquaient à d'autres activités (travail de la terre, jeu pour les enfants, secours d'une autre victime, collecte des escargots, cueillette des variétés locales de champignons «terfès»). Limitée aux wilayat densément minées, cette étude a conclu que les mines antipersonnel et autres restes explosifs de guerre sont la cause de **2,05 %** des handicaps enregistrés dans ces zones par rapport à l'ensemble de la cohorte de la population handicapée des mêmes zones; Nâama étant la wilaya dans laquelle le taux de ces victimes est, de loin, le plus élevé, avec **13,81%**.

Par la suite, en ratifiant en mai 2009 la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, l'Algérie a mis en place un Conseil national des personnes handicapées et une Commission interministérielle à l'effet de suivre, de mettre en œuvre les dispositions de cette Convention et d'en établir des rapports périodiques d'avancement, à l'international, devant le Comité des Nations Unies sur le droit des personnes handicapées, notamment.

F .2. ASSISTANCE MEDICALE DES VICTIMES (SOINS D'URGENCE ET SOINS MEDICAUX ULTERIEURS)

Les victimes de mines font partie de la communauté des personnes handicapées et, à ce titre, sont concernées par les dispositions de la loi du 8 mai 2002 relative à la protection et la promotion des personnes handicapées et de ses différents textes d'application. Cette loi étend la protection et la promotion des personnes handicapées, à toute personne, quels qu'en soient l'âge et le sexe, souffrant d'un ou de plusieurs handicaps d'origine héréditaire, congénitale ou acquis, et limité dans une ou de plusieurs activités de base de la vie courante personnelle et sociale, consécutivement à une atteinte de ses fonctions mentales et/ou motrice et/ou organiques-sensorielles.

Cette batterie de textes permet d'assurer l'accès à tous aux soins, à l'éducation, à l'emploi, aux sports et aux loisirs. Visant la mobilité et le confort des victimes de mines et autres personnes handicapées pour une meilleure participation sociale, le dispositif légal prévoit, notamment, l'assurance de soins spécialisés de rééducation fonctionnelle et de réadaptation ainsi que la fourniture de l'appareillage et des accessoires et autres aides techniques.

F .3. REHABILITATION PHYSIQUE

Les survivants de mines antipersonnel bénéficient, de manière égale, des services de santé publique existants. Leurs frais de soins médicaux sont couverts. Outre cela, les victimes d'engins explosifs datant de la période coloniale ont également droit d'accès au Centre national d'appareillage des invalides et victimes de la révolution de libération nationale de Douéra, ou de l'une de ses six annexes (Oran, Alger-Est, Ain-Témouchent, Nâama, Guelma et Tébessa). La gamme des prestations fournies par ces Centres est particulièrement variée et couvre à la fois la fabrication, la fourniture et la réparation de prothèses, de motocyclettes aménagées, de fauteuils roulants, d'appareils d'audition, de chaussures spéciales, ainsi que l'exercice de soins de rééducation et de kinésithérapie. Au demeurant et avant même que ces différentes unités n'entrent en service, nombre de ces prestations était fourni au moyen de cliniques mobiles acquises par ledit centre en 1980.

A l'instar des autres personnes handicapées, les victimes d'engins explosifs datant de la période coloniale peuvent également bénéficier des services et produits de l'Office National d'Appareillage et d'Accessoires pour Personnes Handicapées (ONAAPH) qui dispose de 74 structures à travers le territoire national. L'ONAAPH est conventionné par la Sécurité Sociale et ses produits sont offerts gratuitement à toute personne bénéficiant de l'assurance sociale. Les utilisateurs de prothèses et d'orthèses bénéficient d'un renouvellement de leur appareillage tous les 3 ans.

Quelques ateliers privés d'appareillage sont également présents sur le territoire. Leurs prestations sont conventionnées auprès de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale qui en assure le remboursement.

Les victimes d'engins explosifs datant de la période coloniale ont également accès aux différents hôpitaux militaires du pays.



Unité mobile de services médicaux de proximité relevant du Centre de Douira



Les victimes de mines et autres personnes handicapées peuvent accéder à l'appareillage auditif dans les six centres spécialisés de l'ONAAPH. Pour les personnes handicapées assurés, le coût est pris en charge par la CNAS est à hauteur de 80% du cout de l'appareillage. Les 20% restants sont à la charge de la personne handicapée. Les personnes démunies sont pris en charge par le budget de l'Etat à travers les DASS. A titre indicatif, 9500 personnes ont été appareillées en 2012, avec des prothèses numériques de dernière génération.

Des sociétés privées proposent également des services d'appareillage auditif conventionnés par la CNAS. Ces services comprennent parfois le dépistage et les tests d'audition gratuits.

Des établissements et services hospitaliers spécialisés dans la rééducation et la réadaptation fonctionnelle ont été créés pour une prise en charge adaptée des pathologies handicapantes (09 établissements hospitaliers spécialisés en rééducation fonctionnelle et une vingtaine de services en milieu hospitalier) et de nouveaux sont prévus pour une couverture de proximité et de qualité. Certains contribuent à la fourniture d'appareillage orthopédique. En outre des soins de rééducation fonctionnelle en ambulatoire sont prodigués au niveau des structures de proximité dotées de plateaux techniques.

Tableau indiquant les différentes prestations offertes aux victimes de mine et leurs ayants droit pour l'année 2015

Prestations	Nombre de bénéficiaires
Consultations médicales	338
Fabrication de prothèses	110
Réparation de prothèses orthopédiques	142
Fabrication de chaussures orthopédiques	121
Réparation de chaussures orthopédiques	18
Fabrication de ceintures orthopédiques	59
Réparation de ceintures orthopédiques	09
Equipements d'aides à la mobilité	847
Total	1 644

Les établissements et services hospitaliers spécialisés dans la rééducation et la réadaptation fonctionnelle répondent à la demande formulée de manière satisfaisante.

F.4. ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE

De nombreux dispositifs proposent des services de soutien psychologique à l'ensemble de la population, de façon indiscriminée :

- les équipes des cellules de proximité de l'Agence de Développement Social (ADS) comportent au moins un/une psychologue. Ces équipes sont mobiles et permettent l'identification, l'orientation et parfois la prise en charge en matière de soutien psychologique dans les territoires ciblés par l'ADS. L'approche des cellules de proximité de l'ADS n'est pas spécifique aux victimes de mines ;
- les DAS disposent également de psychologues et d'assistantes sociales ;
- par ailleurs, des consultations de psychologie sont assurées dans l'ensemble des établissements de santé pour assurer le soutien et l'accompagnement psychologique des victimes ;
- les associations de victimes et de personnes handicapées contribuent également au soutien psychologique et la réinsertion sociale des victimes en proposant un soutien entre pairs, l'intervention de psychologues qualifiés (recrutés par l'association ou mis à disposition par les DAS) et le référencement vers les dispositifs existants (de la Santé ou de la Solidarité). Douze (12) psychologues bénévoles activant auprès des associations ont reçu des formations en thérapies de groupes pour pouvoir réagir convenablement à la prise en charge psycho traumatique de victime de mine (1 pour Biskra, 4 dont un homme pour El Tarf, 2 pour Sebdou, 3 pour Igli et 2 pour Béchar) ;
- des modules de formation en gestion des expériences traumatiques et de reprise de la pratique sont dispensés aux psychologues avec le concours de la SARP (Société Algérienne de Recherche en Psychologie).



Soutien psychologique entre pairs à El Tarf

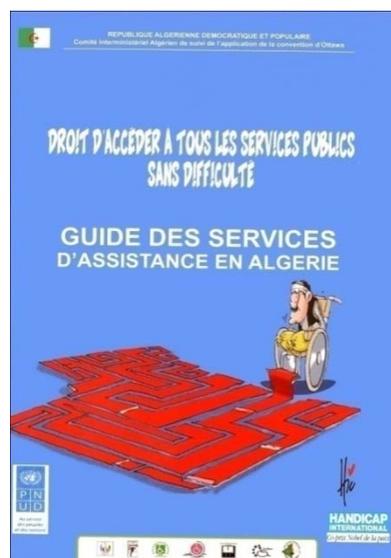
Plus spécialement, une enquête sur le vécu des victimes de mines de la Wilaya de Tlemcen a été réalisée de 2011 à 2013. Elle a été menée par une psychologue bénévole activant au sein de l'Association partenaire « El Hayat » de Sebdou. Elle s'est limitée à vingt (20) cas d'étude et a porté uniquement sur des victimes de mines dont les accidents sont survenus dans cette wilaya. L'enquête portait sur les questions de savoir si les individus touchés par l'explosion d'une mine gardaient à jamais des séquelles physiques ? si leur souffrance physique n'est pas accompagnée d'une souffrance psychique ? si les victimes souffrent uniquement de troubles physiques sans effets sur leur santé mentale ? si l'effet du choc a une fin ou accompagnera-t-il à jamais la victime au même titre que les séquelles physiques ?

Les réponses à ces questions ont été positives. Cependant, l'échantillon pris était faible et ne pouvait être considéré comme significatif par rapport à une population touchée aussi importante que les 7 300 victimes algériennes recensées. Des voies et moyens à l'effet de mener une étude touchant un échantillon plus large sont à l'étude afin de disposer d'une mesure précise de cette problématique, de son ampleur et de ses incidences.

Cette enquête figurait au titre de l'accord de subvention en micro-capital passé entre le Comité interministériel algérien, le PNUD/ Bureau Algérie et HI/Mission Algérie.

F .5. INTEGRATION SOCIALE ET ECONOMIQUE DES VICTIMES

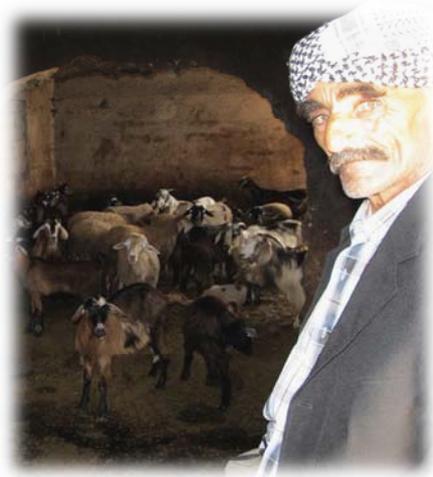
Plusieurs dispositifs existent et concourent à l'intégration sociale et économique des victimes. Ils sont administrés au titre de l'action sociale de l'Etat et mis en place au niveau de chaque commune de façon à être l'interface local des usagers avec mandat de fournir l'information sur les services existants. Ces services traitent de l'aide sociale, de l'accès au logement, de l'inclusion des personnes handicapées dans le marché du travail, y compris à travers des incitations fiscales et autres encouragements, de la gratuité et des réductions sur les transports. Mais, au cours des nombreux et différents échanges établis avec les victimes, des préoccupations ont été exprimées relatives aux droits qui leur sont ouverts et aux services mis à leur disposition en raison de leur état. Ce constat de méconnaissance des efforts déployés en leur faveur a conduit à la nécessité de regrouper et de faire connaître l'ensemble des droits et avantages qui leur sont ouverts et les services mis à leur disposition dans un guide répertoriant les mesures prises. Ce guide a été inscrit, réalisé et distribué auprès de nos partenaires au titre de l'accord de subvention en micro-capital passé entre le Comité interministériel algérien, le PNUD/ Bureau Algérie et HI/Mission Algérie.



En complément des dispositifs d'assistance aux victimes décrits plus haut, des actions pilotes ont été menées pour faciliter la réinsertion sociale et l'accès à une activité économique des victimes de mines et autres personnes handicapées par le soutien et le renforcement de leurs capacités de gestion et de plaidoyer pour une Algérie sans mines.



Fabrique de pain traditionnel



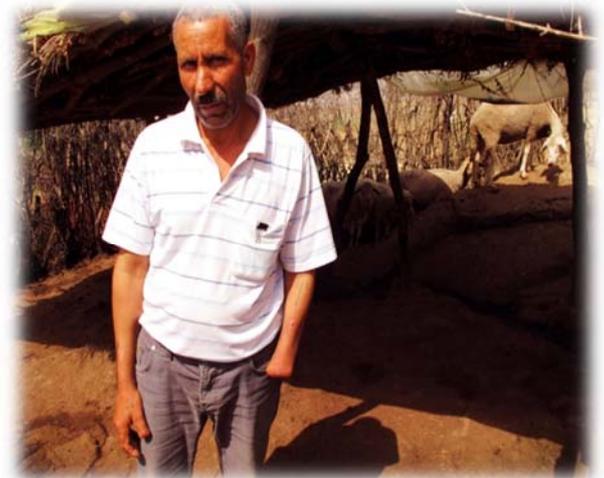
Elevage de caprins

Ces actions ont été développées (voir annexe 7) :

- en 2011, avec le concours de la Mission Algérie d'Handicap International, du Programme des Nations Unies pour le Développement et de six (06) associations algériennes activant dans le domaine du déminage humanitaire ;
- en 2012, avec le concours du Ministère de la Solidarité Nationale et de sept (07) associations algériennes activant dans le domaine du déminage humanitaire ;
- en 2013, avec le concours du Programme des Nations Unies pour le Développement et de cinq (05) associations algériennes activant dans le domaine du déminage humanitaire ;
- en 2014, avec le concours de la Communauté Economique Européenne, la Mission Algérie d'Handicap International et de six (06) associations algériennes activant dans le domaine du déminage humanitaire.



Développement d'une activité agricole



Elevage d'ovins



Développement d'une activité de dessins de sable



Développement d'une activité d'élevage



Développement d'une activité d'épicerie



La présidente de l'association de Béchar à l'entraînement

G. COOPERATION ET ASSISTANCE

Un symposium international a été organisé, sous l'égide du Chef de l'Etat, par le ministère chargé de la solidarité nationale avec la collaboration de l'ambassade du Canada les **8 et 9 Mai 2005** à Alger. Ce symposium a porté sur la mise en œuvre des dispositions pertinentes de la Convention d'Ottawa. Le symposium a réuni des représentants d'institutions nationales et internationales, des experts et des représentants d'associations algériennes, notamment, celles s'occupant de personnes handicapées et/ou victimes de mines.



Ouverture du symposium sur la prise en charge des victimes de mines, le 08 mai 2005

Ses travaux ont été sanctionnés par l'adoption d'un document intitulé « stratégie d'Alger » (voir l'annexe 8), par lequel l'Algérie s'est engagée à mettre en œuvre l'ensemble des actions prévues par le plan d'action adopté lors de la Première Conférence d'Examen de Nairobi. Dans les suites du symposium, le ministère de la Solidarité Nationale, en charge de la protection et la promotion des personnes handicapées, a engagé un partenariat avec les institutions des Nations Unies et les ONG à vocation humanitaire, dont notamment Handicap International, pour renforcer les capacités des associations algériennes en vue de les impliquer dans la mise en œuvre des programmes d'assistance aux victimes de mines et de sensibilisation aux dangers des mines et restes explosifs de guerre (voir l'annexe 9, relative au programme de formation des associations activant dans la lutte contre les mines). Sept associations non gouvernementales algériennes, une à vocation nationale et six à vocation locale, vont être identifiées et devenir partenaires de la pratique de déminage humanitaire dans les domaines de l'assistance aux victimes de mines et de la sensibilisation aux dangers des mines et restes explosifs de guerre (voir la liste en annexe 10).

Avant cela et suite à une interpellation du chef de l'Etat algérien lors de la cérémonie d'achèvement des opérations de destruction du stock de mines antipersonnel du 21 novembre 2005, le Programme des Nations Unies pour le Développement et le Gouvernement algérien conviennent de la formulation d'un Projet d'Appui des Nations Unies à l'Algérie en matière de Lutte Anti-mines d'un montant de 1.202.615,00 USD. Le Projet est signé fin décembre 2006. En substance, ce projet tend à rechercher auprès des Nations Unies un concours en vue d'une mise en œuvre conforme des engagements souscrits par l'Algérie en matière de lutte contre les mines, en rapportant, notamment, la tâche exécutée par les unités militaires spécialement dédiées à l'élimination de la menace par mines ainsi que les moyens mis en place en matière de prise en charge des victimes et ceux développés dans le domaine de la sensibilisation aux risques des mines aux Objectifs du Millénaire pour le Développement 7 et 8. Aussi, les efforts consentis par les pouvoirs publics seront-ils appréciés, de façon durable, selon:

- l'amélioration de la sécurité des communautés susceptibles d'être affectées par les mines au moyen du nettoyage systématique des zones minées ou soupçonnées de l'être et d'une sensibilisation faisant éloigner le risque ;
- la promotion, en conséquence, de l'économie locale et nationale en permettant la reconversion durable de zones minées en zones de production à même de permettre à ses ressortissants de pouvoir lutter plus efficacement contre la pauvreté et l'exclusion;
- l'amélioration continue des conditions de réintégration socio-économique des victimes depuis le traitement d'urgence initial jusqu'à la réhabilitation ;
- la consolidation de la bonne gouvernance par le renforcement des capacités des acteurs de la société civile agissant dans le domaine.

L'animation et la coordination de l'ensemble des activités ainsi ciblées sont assurées par le Comité interministériel ad hoc.





Séminaire national sur l'accessibilité à Béchar, en 2013



« Droits en actions » à Biskra, en 2014

H. PARTICIPATION

L'Algérie est sur le point d'achever son programme national de déminage humanitaire. La mesure de sa performance ne peut être établie pour le moment. Néanmoins, l'engagement dans la lutte contre les mines antipersonnel des intervenants algériens, du plus haut niveau de l'Etat aux forces militaires et aux acteurs de la société civile, est ancien, ferme et résolu.

A la suite de sa ratification de la Convention d'Ottawa, l'Algérie a mis en place un programme national de déminage humanitaire axé sur les restes à réaliser de la phase initiale 1963/1988. Ce programme entra effectivement en vigueur le 24 novembre 2004. Il va être ensuite prorogé à avril 2017 pour pouvoir respecter les engagements conventionnels et, en particulier, ceux pris au titre de l'article 5.

Ses forces armées possèdent, aujourd'hui, une capacité appréciable et certaine d'étude, de recherche, de détection, de déminage et de destruction des mines ; capacité acquise au bout de plusieurs décennies de lutte inlassable contre les mines. Toute l'attention demeure portée sur les voies et moyens pouvant permettre à l'Algérie de mettre un terme définitif à la présence de mines sur le sol algérien et, en conséquence, de relever le défi de devenir un pays sans mine à l'horizon 2017. Elle est, néanmoins et d'ores et déjà, apte et disposée à partager son expertise et sa pratique concernant les deux autres piliers du déminage humanitaire que sont l'assistance aux victimes et la sensibilisation aux risques des mines compte tenu du degré de performance atteint dans ces deux domaines.

L'Algérie assure le financement de son programme de déminage sur fonds propres. Elle a aussi été un donneur, modeste mais constant, de l'Unité de soutien à la mise en œuvre de la Convention.

Depuis la ratification de la Convention, elle a eu à organiser, co-organiser ou présider plusieurs événements et manifestations en rapport avec le sujet dont :

- le lancement solennel de la destruction de son stock de mines antipersonnel, le 24 novembre 2004 ;
- le symposium international sur les victimes de mines (sous l'égide du Chef de l'Etat), les 8, 9 et 10 mai 2005 ;
- la cérémonie publique d'achèvement de la destruction de son stock de mines antipersonnel, le 21 novembre 2005 de Hassi Bahbah ;
- le lancement du Monitor pour 2005 par Mme Jody WILLIAMS, le 22 novembre 2005 à partir d'Alger ;
- les journées de déminage humanitaire d'Alger et de Souk Ahras (sous l'égide du Chef de l'Etat), du 03 au 07 avril 2013 ;
- le 3ème Atelier des directeurs des programmes arabes de déminage humanitaire, du 21 au 24 octobre 2014 d'Alger et de Tlemcen ;
- la présidence de la 13ème Assemblée des Etats parties à la Convention sur les mines antipersonnel (décembre 2013 à décembre 2014). Cette occasion a été saisie par la société civile algérienne, représentée par les sept associations partenaires du déminage humanitaire, de participer et d'échanger leurs expériences à l'étranger ;

- la participation à la célébration de la Journée mondiale des victimes de mines pour 2016, les 03 et 04 avril 2016, dans les camps de réfugiés sahraouis en solidarité avec le Sahara Occidental où une Cérémonie de destruction de mines antipersonnel a eu lieu. Cette opération a concerné un lot de 20 mines antipersonnel VS 50 et de 2 mines anti véhicules.

Illustrations des activités de la phase actuelle de déminage humanitaire



Photo souvenir du 21 novembre 2005 de la cérémonie d'achèvement de la destruction du stock algérien de mines à Hassi Bahbah. De gauche à droite, on reconnaît le Général de Corps d'Armée, Vice –ministre de la Défense Nationale, Chef d'Etat-major de l'Armée Ahmed GAID- SALAH, le Président Abdelaziz BOUTEFLIKA, la Présidente de l'Appel de Genève Mme REUSE-DECREY, le Directeur exécutif d'ICBL Steve GOOSE et la Présidente d'ICBL Mme Jody WILLIAMS



Le lancement du Monitor pour 2005 par Mme Jody WILLIAMS, le 22 novembre 2005 à partir d'Alger



Inauguration d'une fresque dédiée aux victimes des mines, le 22 novembre 2005



Photo souvenir à l'entrée du Musée historique des lignes minées et électrifiées d'Aïn Laassel, en compagnie du Délégué du CIC-R, le 04 avril 2013



Ouverture du 3ème Atelier des directeurs des programmes arabes de déminage humanitaire, le 21 octobre 2014



M. Boudjemâa DILMI, Représentant Permanent de l'Algérie auprès de l'Office des Nations Unies et des Institutions Internationales à Genève, Président de la 13^{ème} Assemblée des Etats parties à la Convention d'Ottawa



M. Boudjemâa DILMI avec des membres du Comité ad hoc, des présidents d'associations algériennes de victimes de mines et la chef du projet « mines » d'HI/Mission Algérie, en décembre 2012 à Genève



Accueil traditionnel authentique



Solidarité entre les victimes de mines (algérienne et sahraouie), au centre de la photo



Solidarité avec les personnes handicapées sahraouies



Cérémonie du thé



Sur le terrain des opérations de déminage humanitaire



Destruction d'un lot de **20 mines antipersonnel VS 50** et de **2 mines anti véhicules**

Monographie de Béchar



1. Caractéristiques

- superficie: 162 200 km²;
- population 270 061 hab, urbaine à 76,44%, rurale à 22,56%;
- densité: 1,7 hab/km²;
- nature: zone steppique et désertique;
- vocation: minière, touristique et pastorale (1,3% de terres de parcours)

2. Présence de la mine antipersonnel: état des lieux

- communes traversées par les lignes MORICE et CHALLE: 09/21;
- communes à victimes de mines: 09/21;
- nombre de victimes: 100 dont 3 de sexe féminin;
- commune la plus touchée: Béchar (41 dont 07 adolescents);

3. Activités de déminage humanitaire

- début des opérations de nettoyage: **27 novembre 2004**
- lancement de la campagne de sensibilisation: 2008

4. Résultats obtenus

- évaluation du risque: inexistant depuis 2007
- travaux de nettoyage : **achevés depuis le 16 février 2011**

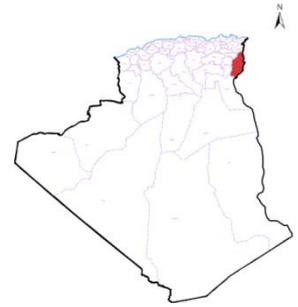


Site historique de Menabha

Monographie de la wilaya de Tébessa

1. Caractéristiques

- superficie: 142,27 km²;
- population: 664 033 hab, urbaine à 66,49%, nomade à 0,17%;
- densité: 45,26 hab/km²;
- nature: zone steppique et désertique;
- vocation: minière et agro-pastorale (1,3% de terres de parcours)



2. Présence de la mine antipersonnel: état des lieux

- communes traversées par les lignes MORICE et CHALLE: 17/28;
- communes à victimes de mines: 22/28;
- nombre de victimes: 317 adultes dont 21 de sexe féminin;
- commune la plus touchée: Bir El Ater (89);
- dernier incident signalé: 2007, 1 adolescent de sexe masculin victime à Morsott.

3. Activités de déminage humanitaire

- début des opérations de nettoyage: 28 décembre 2007
- lancement de la campagne de sensibilisation: 2008, 2009,2010

4. Résultats obtenus

- évaluation du risque: inexistant depuis 2007
- travaux de nettoyage : **achevés le 27 juillet 2015**, presque 2 ans avant le terme fixé au programme national



Site historique d'El Kouif

Monographie de la wilaya d'ElTarf

1. Caractéristiques

- superficie: 3 339 km²;
- population: 413 030 033 hab, urbaine à 66,49%, nomade à 0,17%;
- densité: 116,1 hab/km²;
- nature: zone humide d'importance mondiale (classée sur la liste de Ramsar) et montagneuse
- vocation: touristique et agro-pastorale (0,02% de terres de parcours)



2. Présence de la mine antipersonnel: état des lieux

- communes traversées par les lignes MORICE et CHALLE: 16/24;
- communes à victimes de mines: 12/24;
- nombre de victimes: 139 dont 06 de sexe féminin;
- commune la plus touchée: Ain El Kerma (56);
- dernier incident signalé: 2006 et 2007, 4 adolescents de sexe masculin à Ain El Kerma (01), Zitouna (01) et El Kala (02)

3. Activités de déminage humanitaire

- début des opérations de nettoyage: 28 décembre 2007
- lancement de la campagne de sensibilisation: 2008, 2009 et 2010
- évaluation du risque: inexistant depuis 2007

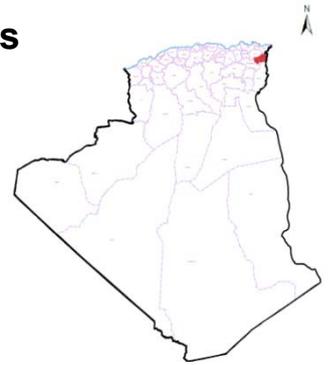
4. Résultats obtenus

- évaluation du risque: inexistant depuis 2007
- zones restant à retraiter : **06**



Musée historique des lignes minées et électrifiées reconstituées à l'identique d'Aïn Laâssel

Monographie de la wilaya de Souk Ahras



1. Caractéristiques

- superficie: 4 630 km²;
- population 438 127 hab
- densité: 95 hab/km²;
- nature: zone diversifiée (montagnes, plaine et steppique)
- vocation: minière, touristique (berceau de Saint-Augustin et d'Apulée de Madaure) et agro-pastorale (2^{ème} bassin laitier)

2. Présence de la mine antipersonnel: état des lieux

- communes traversées par les lignes MORICE et CHALLE: 15/26;
- communes à victimes de mines: 15/26;
- nombre de victimes: 367 dont 73 de sexe féminin;
- commune la plus touchée: Souk Ahras (103 dont 28 de sexe féminin);

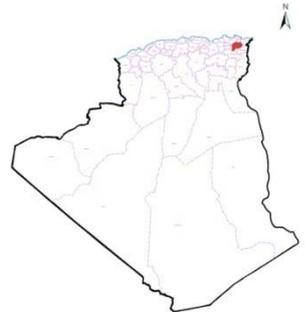
3. Activités de déminage humanitaire

- début des opérations de nettoyage: 28 décembre 2007
- lancement de la campagne de sensibilisation: 2008 et 2009

4. Résultats obtenus

- évaluation du risque: inexistant depuis 2005
- travaux de nettoyage : **achevés le 21 avril 2016**, 6 mois avant le terme fixé au programme national

Monographie de la wilaya de Guelma



1. Caractéristiques

- superficie: 4 101 km²;
- population: 482 430 hab, urbaine à 66,49%, nomade à 0,17%;
- densité: 118 hab/km²;
- nature: zone de hautes plaines;
- vocation: touristique et agro-pastorale

2. Présence de la mine antipersonnel: état des lieux

- communes traversées par les lignes MORICE et CHALLE: 03/34;
- communes à victimes de mines: 28/34;
- nombre de victimes: 132 dont 21 de sexe féminin;
- commune la plus touchée: Guelma (36 dont 02 de sexe féminin);

3. Activités de déminage humanitaire

- début des opérations de nettoyage: août 2015, conformément au programme national
- lancement de la campagne de sensibilisation: 2008, 2009

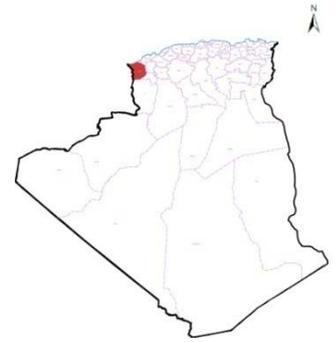
4. Résultats obtenus

- évaluation du risque: inexistant depuis 2005
- travaux de nettoyage : 02 communes restent concernées par des travaux de retraitement (Bouchegouf où les travaux ont été achevés à 85% et Oued Fragha)

Monographie de la wilaya de Tlemcen

1. Caractéristiques

- superficie: 9 061 km²;
- population: 949 135 hab, urbaine à 66,49%, nomade à 0,17%;
- densité: 105 hab/km²;
- nature: diversifiée (montagnes, plaine et steppe)
- vocation: agricole, agro-pastorale et touristique



2. Présence de la mine antipersonnel: état des lieux

- communes traversées par les lignes MORICE et CHALLE: 17/53;
- communes à victimes de mines: 28/53;
- nombre de victimes: 274 dont 20 de sexe féminin;
- commune la plus touchée: Maghnia (44);
- dernier incident signalé: 2005

3. Activités de déminage humanitaire

- début des opérations de nettoyage: 27 novembre 2004
- lancement de la campagne de sensibilisation: 2008

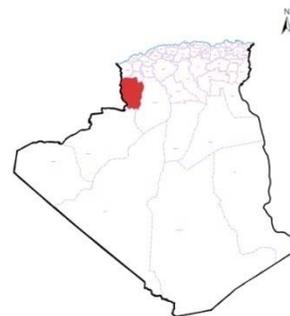
4. Résultats obtenus

- évaluation du risque: inexistant depuis 2005
- travaux de nettoyage : **achevés depuis le 09 novembre 2015**

Monographie de la wilaya de Nâama

1. Caractéristiques

- superficie: 29 514,14 km²;
- population: 664 033 hab, urbaine à 66,49%, nomade à 0,17%;
- densité: 6,5 hab/km²;
- nature: zone steppique et désertique;
- vocation: agro-pastorale et hautement touristique (nombreux sites archéologiques naturels et touristiques, peintures rupestres, restes de dinosaures, ksour et oasis)



2. Présence de la mine antipersonnel: état des lieux

- communes traversées par les lignes MORICE et CHALLE: 11/12;
- communes à victimes de mines: 11/12;
- nombre de victimes: 292 dont 26 de sexe féminin;
- commune la plus touchée: Aïn Sefra (99);

3. Activités de déminage humanitaire

- début des opérations de nettoyage: 27 novembre 2004
- lancement de la campagne de sensibilisation: 2008

4. Résultats obtenus

- évaluation du risque: inexistant depuis 2007
- travaux de nettoyage : **en cours d'achèvement dans 2 communes (sur 2,5 km)**

annexes

Annexe 1: liste des Zones sous souveraineté algérienne où la présence de mines antipersonnel est avérée

ALGERIE - ZONES MINÉES OU SOUPÇONNÉES DE L'ÊTRE

Synthèse et mise à jour au **30 avril 2016**

Références :

- article 5 de la Convention d'Ottawa;
- plan national de travail pour la période de prolongation 2012/2017, adopté par la 11ème Assemblée des Etats parties en décembre 2011.

1. Situation sur les frontières Ouest :

- Wilaya de Tlemcen

Les travaux dans la wilaya de Tlemcen viennent d'être achevés avec la remise des terres aux Présidents des Assemblées Populaires Communales d'El Aricha , de Béni Snouss, de Bouihi et de Sidi Djilali qui a eu lieu, à Bouihi, le 09 novembre 2015, en présence du Wali de Tlemcen, de participants de la société civile et de la presse. **Ces remises ont clôturé le programme de nettoyage de la wilaya de Tlemcen. Conformément au Plan national de travail pour la période de prolongation 2012/2017, les unités dédiées au déminage humanitaire ayant opéré à Tlemcen vont renforcer le dispositif en place dans la wilaya de Nâama.**

- Wilaya de Nâama

La remise des terres aux Présidents des Assemblées Populaires Communales de Mekmen Ben Ammar, d'Aïn Benkheilil, et de Sfisifa a eu lieu, le 10 novembre 2015, aux sièges respectifs des communes concernées en présence du Wali de Nâama, de participants de la société civile et de la presse.

Les travaux de nettoyage vont se poursuivre dans les communes de Nâama et d'Aïn Sefra.

Les travaux ont été achevés à Kasdir le 26/12/2015. Les terres libérées sont en cours de remise aux autorités communales.

2. Situation sur les frontières Est:

- Wilaya d'El Tarf

Les travaux de nettoyage ont débuté le 28 décembre 2007. 10 communes ont été nettoyées. Les travaux sont programmés dans 06 autres communes : Echatt, Ben M'Hidi, Zerizer, Besbes, Dréan et Chihani Bachir. Il s'agit de terrains nécessitant un traitement supplémentaire.

Les travaux devraient être achevés au mois de septembre 2015.

Les unités ayant achevé les travaux dans les wilayat de Tébessa et de Souk Ahras seront balancées vers la wilaya d'El Tarf ;

- Wilaya de Souk Ahras

Les travaux de nettoyage ont débuté le 11 août 2010. 10 communes ont été nettoyées. La commune de Oued El Kabarit vient d'être libérée le 21 avril 2016.

Les travaux ont été achevés en avance de 6 mois par rapport au Plan national de travail pour la période de prolongation 2012/2017.

- Wilaya de Tébessa

Les travaux de nettoyage ont débuté le 28 décembre 2007. 16 communes ont été nettoyées. Les travaux ont été achevés le 27 août 2015 avec la libération des terres de la commune d'El Aouinet.

Les travaux ont été achevés en avance d'1année et demi par rapport à la programmation nationale.

- Wilaya de Guelma

Les travaux ont été lancés en août 2015, soit 2 mois avant le délai prévu dans la programmation nationale.

Ils étaient programmés dans 3 communes : Oued Fragha et Bouchegouf. Il s'agit de terrains nécessitant un traitement supplémentaire. Les travaux ont été achèves à M'Djez Es Sfa le **21 janvier 2016.**

Annexe 1.1 : Zones sous souveraineté algérienne où la présence de mines antipersonnel est avérée

Frontière Est comprenant les wilayat d'El Tarf, de Tébessa et de Souk Ahras

No	Nom de la zone où la présence de mines antipersonnel est avérée	Wilaya	Localité	Longueur de la zone où la présence de mines antipersonnel est avérée (km)	Surface estimée de la zone où la présence de mines antipersonnel est avérée (ha)	Références géographiques	Surface remise à disposition (ha)	Méthodes utilisées pour rendre la zone non dangereuse	Quantité de mines antipersonnel détruites	Date de remise à disposition de la zone	Surface de la zone restant à traiter
----	---	--------	----------	---	--	--------------------------	-----------------------------------	---	---	---	--------------------------------------

1	Tronçon allant du Kef Segleb (Cap Roux) (4087-465) jusqu'à Ain Bargougaya (4077-463)	El Tarf	Souarekh	15,5	29	Carte El Kala (NJ-32-III) 1/200.000	29	Déminage manuel	3.714 MAP +119 mines éclairantes +28 obus	28/12/2008	00
2	Tronçon allant de 400m Sud de Mechtat Ain Smain (4071-462) jusqu'a 300m Sud Ouest du Point 101 (4071- 457,3)		Rmel-souk	8,8	17,6	Carte El Kala (NJ-32-III) 1/200.000	17,6	Déminage manuel	2.160 MAP +40 mines éclairantes +08 obus	29/062009	00
3	Tronçon allant du Point (4077-625,8) Sud Ouest de Ain Yefcha longeant par l'est jusqu'à 400m au sud de Mechtet Ain Smain ((4071-670)		El-Ayoun	9	18	Carte El Kala (NJ-32-III) 1/200.000	18	Déminage manuel	2.456 MAP +157 mines éclairantes	17/09/2009	00
4	Tronçon allant de la Grande Plage (4083- 451) jusqu'au Lac Obeira (4078- 448)		El-Kala	17,5	35	Carte El Kala (NJ-32-III) 1/200.000	35	Déminage manuel	1.718 MAP +32 mines éclairantes +01 obus	25/02/2010	00

5	10 tronçons allant des limites de R'Mel Souk à celles d'El Tarf (4071,700-457,620) à (4068,900-443,490)	<u>El Tarf</u>	Ain El Assel	39,816	79,632	Cartes El Kala 5 et 6 et Bouteldja 7 et 8 (1/200.000)	79,632	Déminage manuel	3 290 MAP +19 mines éclairantes +02 obus	13/01/2011	00
6	10 tronçons et 1 tour de guet		El Tarf	64,863	129,726	Carte El Kala (1/200.000)	129,726	Déminage manuel	9 943 MAP +366 mines éclairantes +06 obus	28/05/2012	00
7	09 tronçons, 2 tours de guet et 2 bases de vie allant des limites d'El Tarf à celles d'El Kerma -(4061,000-433,760) à (4052,125-429,070) -(4062,125-432,325) à (4053,000-426,440)		Zitouna	67,710	127,42	Carte El Kala (1/200.000)	127,42	Déminage manuel	20 650 MAP +208 mines éclairantes +09 obus	09/06/2013	00
8	08 tronçons allant des limites de Zitouna à celles de Bouhadjar		Aïn Kerma	75,240	150,48	Carte El Kala (1/200.000)	150,48	Déminage manuel	13 849 MAP +125 mines éclairantes +20 obus	17/07/2014	00
9	09 tronçons allant des limites de Aïn Kerma à celles de Ouled Driss et des limites de Hammam Beni Salah à celles de Oued Zitouna -(4042,600-423,875) à (4034,870-421490) -(4043,625-417,975) à (4035,835-418,500)		Bouhadjar	72,330	144,66	Carte El Kala (1/250.000)	144,66	Déminage manuel	20 029 MAP +156 mines éclairantes +150 obus	09/03/2016	00
10			Oued Zitouna							En cours d'achèvement	

11	<p>5 Tronçons :</p> <p>1-Tronçon allant de 1 km Sud de point 159 (347-3812) vers le Nord Est longeant RN 16 par l'Ouest, long de 3,2 km;</p> <p>2-Tronçon allant de 6 km Nord de Hassi Douilet jusqu' au Oglet BouMoussa longeant la RN 16 par l'Est, long de 42 km:</p> <p>3-Tronçon allant de 1 km au Sud du point 71 (328 - 3805) jusqu'au carrefour Negrine - Ferkane, long de 28,6 km;4- Tronçon allant de 6 km Sud Est de Ferkane passant par le carrefour Negrine - Ferkane et l'ancien aéroport jusqu'à Oglet Bou Moussa longeant la RN 16, long de 23,2 km;5- Tronçon allant de 1,5 km à l'Est de Sidi Salem jusqu'a Oglet Bou Moussa, long de 9 km.</p>	Tébessa	Negrine	106	318	Carte Negrine NI-32-XIV 1/200.000	318	Déminage manuel	3.326 MAP +23 mines éclairantes +01 obus	15/09/2008	00
12	<p>2 Tronçons :</p> <p>1. Tronçon allant de glatBou Moussa jusqu'à la zone située au Sud de Soukies longeant du côté Sud de la RN.16 eliant Tebessa à El-Oued, long de 10 km;2. Tronçon allant du Sud de Oglat Bou Moussa jusqu'au Nord de Ras Chebket Beldja, long de 11,6 km.</p>		Thledjene	21,6	43,2	Carte Negrine NI-32-XIV 1/200.000	43,2	Déminage manuel	1.032 MAP +23 mines éclairantes	14/02/2009	00

13	<p>6 Tronçons:</p> <p>1. Tronçon allant de l'Ouest de Bordj-Soukies vers la zone Est de l'ancien aéroport, long de 36,5 km; 2. Tronçon allant de 02 km Nord de Ras Chebket Beldja jusqu'à la zone de Dj.Djemdjima, long de 33,11 km; 3. Tronçon situé à hebket El-Safra, long de 1,3 km; 4. Tronçon situé à Argoub en-Nassia, long de 1,3 km; 5. Tronçon allant de 200 m à coté de la RN16 jusqu'à la zone de Oued Rheznata, long de 5,3 km; 6. Tronçon allant de 1400 m à coté de la RN 16 jusqu'à Oglat Rheznata, long de 7,11 km</p>	Tébessa	Bir Ater	84,86	169,7	Carte Bir El Ater NI-32-XV 1/200.000	169,7	Déminage manuel	13.273 MAP +364 mines éclairantes +01obus	13/07/2009	00
14	Tronçon allant de Bled Rhezeneta Point 809 (3852 - 415) vers le Nord Est longeant Bir Sbeikia jusqu'a 300 m au Nord du point 975 (3880 - 420,4). Zone de Djebel Krouima,		Safsaf El Oussera	75,8	151,6	Carte Bir El Ater NI-32- XV 1/200.000 + Carte Tébessa NI-32-XXI 1/200.000	151,6	Déminage manuel	11.890 MAP +320 mines éclairantes +02obus	24/03/2010	00
15	Troncon allant du Point 905 (3870 - 430,6) Mechtat Ouled Nasseur vers le Nord jusqu'à 300 m au Nord Ouest du Bled Berzgal		Oum Ali	12,2	24,4	Carte Tébessa NI-32-XXI 1/200.000	24,4	Déminage manuel	1.563 MAP +17 mines éclairantes +02obus	24/03/2010	00

16	Tronçons allant : - du Point (3887,400 – 429,30,6)au point (3900,400- 428,800- Mechtat Ouled Nasseur vers le Nord jusqu'à 300 m au Nord Ouest du Bled Berzgal		El Ma El Biodh	45,318	90,636	Carte Tébessa NI-32-XXI 1/200.000	90,636	Déminage manuel	11.862 MAP +51 mines éclairantes +07obus	21/11/2010	00
17	4 tronçons : 1. tronçon allant de Blad El Ma Lassoued P (3900 400-428 800) jusqu'à djebel Kechrid P (39 10 600-435 000), long de 11,4 km 2. tronçon allant de Bled El Karba P (3902 400-428 800) jusqu'à Koudiet Taïba P (3913 400-435 000), long de 12,6 km 3. tronçon sis à djebel Bekkaria P (3911 400-433 200), long de 2,37 km 4. tronçon allant de djebel Kechrid P (3911 300- 435 100) jusqu'à Koudiet Taïba P (3913 400- 435 600), long de 1,5 km	Tébessa	El Haouijbet (1)	27,870	55,74	Carte Tébessa NI-32-XXI 1/200.000	55,74	Déminage manuel	5 269 MAP +150 mines éclairantes +3 obus	15/12/2010	00
18	5 tronçons allant de Koudiet Taïba aux limites d'El Haouijbet (435,600-3913,400) jusqu'à Drâa Senaouber aux limites avec la commune d'El Kouif. Le 5 ^{ème} tronçon comprend 6 lignes autour d'un poste de surveillance		Bekkaria (1)	4,415 estimation initiale ; 12,944 au final	8,83 estimation initiale ; 25,9 au final	Carte Tébessa NJ-32-XXI 1/200.000	25,9	Déminage manuel	1852 MAP +176 mines éclairantes	20/02/2011	00

19	<p>5 tronçons dont 2 électrifiés allant des limites de Bekaria à celles d'AIN Zerga</p> <ul style="list-style-type: none"> - ligne électrifiée (3920,500-438,200) à (3932,500-440,600) - (3920,800-437,300) à (3932,200-440,000) - (3922,700-434,800) à (3932,000-438,600) - ligne électrifiée (3923,000-432,700) à (3929,800-440,000) <p>6 lignes autour d'un poste de surveillance</p>	El Kouif	47,356	94,712	Carte Tébessa NJ-32-XXI 1/200.000	94,712	Déminage manuel	7677 MAP +302 mines éclairantes +02 obus	08/06/2011	00
20	<p>Tronçons allant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des limites de Bekaria, à gauche de la RN 10 aux limites de Boulhaf Eddir du point (3914,500-426,480) au point (3924,000-417,600) ; - du Nord Ouest de Tébessa à gauche de la RN 16 aux limites de Boulhaf Eddir du point (3921,100-417,200) à (3924,400-416,200) 	Tébessa	11,252	22,504	Carte Tébessa NI-32-XXI 1/200.000	22,504	Déminage manuel	2 464 MAP +17 mines éclairantes	19/12/2011	00
21	<p>1 tronçon miné et 2 tronçons minés et électrifiés allant des limites de Tébessa à droite de la RN 16 aux limites avec Morsott :</p> <ul style="list-style-type: none"> - (3924,000-417,500) à (3927,500-414,000) ; - (3924,000-416,200) à (3937,400-413,600) ; - (3924,100-424,270) à (3939,400-415,200) 	Boulhaf Eddir	52,224	104,448	Carte Tébessa NI-32-XXI 1/200.000	104,448	Déminage manuel	3 548 MAP	19/12/2011	00

22	1 tronçon miné et électrifié allant des limites de Ma Labiodh aux limites de Bekaria (3904,900-426,800) à (3909,900-427,780)	Tébessa	Lahouijbet (2)	6,638	13,276	Carte Tébessa NI-32-XXI 1/200.000	13,276	Déminage manuel	887 MAP + 18 mines éclairantes	19/12/2011	00
23	6 tronçons allant des limites d'El Houijbet à celles d'El Kouif (3913,400-435,600) à (437,300-3920,800)		Bekaria (2)	4,242	8,484	Carte Tébessa NI-32-XXI 1/200.000	8,484	Déminage manuel	453 MAP + 30 mines éclairantes + obus	19/12/2011	00
24	4 tronçons allant des limites de la commune d'El Kouif à celles d'El Meridj (3934,884-438,526) à (3953,894-430,631)		Aïn Zerga	73,230	146,46	Carte Tébessa NI-32-XXI 1/200.000	146,46	Déminage manuel	10 931 MAP + 06 mines éclairantes	10/01/2013	00
25	5 tronçons dont une ligne électrifiée allant des limites d'Ezzerka à celles de Ouenza (3952,000-425,600) à (423,579-3973,381)		El Meridj	87,050	174,1	Carte Tébessa NI-32-XXI 1/200.000	174,1	Déminage manuel	9 474 MAP + 43 mines éclairantes + 1 obus	22/10/2013	00
26	3 tronçons allant des limites de la commune d'El Meridj (3976,416-427,800) à celles de la commune de Taoura (3983,229-420,244) d'une longueur de 21,2 km		Ouenza	21,2	42,4	Carte Tébessa NI-32-XXI 1/200.000	42,4	Déminage manuel	2 756 + 02 mines éclairantes	25/01/2014	00
27	4 tronçons allant des limites de la commune de Boulhaf Eddir (3937,500-414,000) à celles de Boukhadra (3949,565-408,478) d'une longueur de 24,640 km		Morsott	22,64	49,28	Carte Tébessa 1/200.000	49,28	Déminage manuel	1 553 MAP	02/06/2014	00
28	3 tronçons allant des limites de la commune de Boukhadra (3959,700-401,343) à celles de la wilaya de Souk Ahras(3974,915-402,793)		El Aouinet	39,180	78,36	Carte Tébessa 1/200.000	78,36	Déminage manuel	12 325 MAP + 01 mine éclairante	30/07/2015	00

NB : Le nettoyage des zones minées du ressort de la wilaya de Tébessa a été achevé le 03 juillet 2015, une (01) année et demi avant les délais fixés

29	2 tronçons allant de Koudiet El Kharouba, (4034 587- 421 315) vers l'Ouest longeant la RN 82 jusqu'à limite administrative de la wilaya	Souk-Ahras	Ouled-Driss	22,870 estimation initiale ; 49,540 au final	45,74 estimation initiale ; 99,08 au final	Carte Bouhadjar feuillet 56 1/25000	99,08	Déminage manuel	9.872 MAP + 114 mines éclairantes + 89 obus	15/06/2011	00
30	4 tronçons allant des limites de Ouled-Driss à celles de Khnancha (4017,000-409,250) à (4011,600-405,400)		Souk Ahras	17,950	35,90	Carte Souk Ahras 1/200 000	35,90	Déminage manuel	835 MAP + 02 mines éclairantes	12/09/2011	00
31	7 tronçons allant des limites de Souk Ahras à celles de Guelma		Mechroha	77,972	155,94	Carte Souk Ahras 1/200 000	155,94	Déminage manuel	7 702 MAP + 07 mines éclairantes + 01 obus	30/12/2012	00
32	4 tronçons et 3 lignes électrifiées allant des limites de la commune de Souk Ahras à celles de la commune de Dréa (4011,344-405,756) à(4003,340-401,251)		Zaârouria	54,5	109	Carte Souk Ahras 1/200 000	109	Déminage manuel	13 418 MAP + 12 mines éclairantes + 03 obus	27/01/2014	00
33	Tronçon allant des limites de Zaârouria à celles de Merahna (4010,100-414,006) à (4008,800-414,756)		Ouilène	1,570	3,14	Carte Souk Ahras 1/200 000	3,14	Déminage manuel	302 MAP	04/02/2014	00
34	Tronçon allant des limites de la commune de Ouilène à celles de la commune de Taoura (4008,737-414,756) d'une longueur de 21,90 km		Merahna	2,190	4,38	Carte Souk Ahras 1/200 000	4,38	Déminage manuel	378 MAP	20/02/2014	00

35	2 tronçons allant des limites de la commune de Taoura à celles de la commune de Ouenza/Tébessa (3990,721-424,150) à (3980,899-431,058) d'une longueur de 19,440 km	Souk-Ahras	Sidi Fredj	19,440	38,88	Carte Souk Ahras 1/200 000	38,88	Déminage manuel	2 597 MAP + 15 mines éclairantes + 01 obus	31/08/2014	00
36	3 tronçons allant des limites de la commune de Zâarouria à celles de la commune de M'Daourouch (4003,600-400,600) à (3996,535-399,094) d'une longueur de 23,880 km		Dréa	23,880	47,76	Carte Souk Ahras 1/200 000	47,76	Déminage manuel	5 220 MAP + 58mines éclairantes + 03obus	24/03/2015	00
37	4 tronçons allant des limites de la commune de Dréa à celles de la commune de Oued Kabarit (3996,535-396,094) à (3987,749-395,637) d'une longueur de 39,660 km		M'Daourouch	39,660	79,32	Carte Souk Ahras 1/200 000	79,32	Déminage manuel	1 821 MAP + 10mines éclairantes + 08obus	15/11/2015	00
38			Oued Kabarit							PV en cours	00

NB :

Le nettoyage des zones minées du ressort de la wilaya de Souk Ahras a été achevé le 21 avril 2016, six(06) mois avant les délais fixés

39	3 tronçons allant des limites de la commune de Machrouha à celles de la commune de Bouchegouf (4028,220-393,400) à (4034,220-387, 939) d'une longueur de 28 km	Guelma	M'Daz Es Sfa	28	56	Carte Guelma 1/200 000	56	Déminage manuel	2 911 MAP	21/01/2016	00
----	--	--------	--------------	----	----	---------------------------	----	-----------------	-----------	------------	----

S/ Total				1 272,685	2 437,148		2 493,148		178 797 MAP + 2 701 mines éclairantes + 182 obus		00
-----------------	--	--	--	------------------	------------------	--	------------------	--	---	--	-----------

Annexe 1.2 : Zones sous souveraineté algérienne où la présence de mines antipersonnel est avérée

Frontière Nord-Ouest comprenant les wilaya de Tlemcen et de Nâama

No	Nom de la zone où la présence de mines antipersonnel est avérée	Wilaya	Localité	Longueur de la zone où la présence de mines antipersonnel est avérée (km)	Surface estimée de la zone où la présence de mines antipersonnel est avérée (ha)	Références géographiques	Surface remise à disposition (ha)	Méthodes utilisées pour rendre la zone non dangereuse	Quantité de mines antipersonnel détruites	Date de remise à disposition de la zone	Surface de la zone restant à traiter
----	---	--------	----------	---	--	--------------------------	-----------------------------------	---	---	---	--------------------------------------

1	3 tronçons allant de l'Est de la RN 99 des limites avec Sidi Boussaid à celles de Souani : - (616 100-3847100) (616 200 -851100) (616 200-3855 500) ; - (616 200-3851 100) à (616 200-3855 500) ; - (616 700-3847 800) à (598 600-3859 600) ;	Tlemcen	Maghnia	77,36	92,83	Carte Tlemcen 1/200.000	92,83	-Démunage manuel	4 758 MAP	27/02/2013	00
2	2 tronçons situés à l'Est de la RN 7 A des limites de Maghnia à celles de Bab El Assa : - (599 600-3861 500) (597 500-3867 000)(596 000-3868 000) ; - (598 000-3859 600)(596 000)(595 400-3867 200)		Souani	18,6	22,32	Carte Tlemcen 1/200.000	22,32	-Démunage manuel	765 MAP	27/02/2013	00
3	2 tronçons situés de part et d'autre de la RN 99 : - (616 200-3818 900)(621 500-3818 200) ; - (612 900-3847 400)(620 500-3817 500)		Beni Boussaid	81,5	122,25	Carte Tlemcen 1/200.000	122,25	-Démunage manuel	34 598 MAP	27/02/2013	00

4	Tronçon situé (624 650-3849 950) (623 450-3843 400)	Tlemcen	Sidi Medjahed	9,560	14,34	Carte Tlemcen 1/200.000	14,34	-Déménagement manuel	6038 MAP	27/02/2013	00
5	2 Tronçons situés : - au Nord de la RN7 à la limite de la commune de Bab Assa (586.200-3870.700) jusqu'à la limite de la commune de Marsa Ben M'Hidi (576.600-3875.300) ; -au Sud de la RN7(583.400-3879.100) jusqu'à la limite de la commune de Marsa Ben M'Hidi (576.400-3874.200)		M'Sirda Fouaga*	53	63,6	Carte Tlemcen 1/200.000	63,6	-Déménagement manuel	2 435 MAP +01 mine éclairante	24/10/2014	00
6	2 Tronçons situés : - au Nord de la RN7 à la limite avec la commune de M'Sirda (596.000-3868.200) (588.600-3870.000); -800m à l'Est du P601 (595.400-3867.500) en direction du Nord/Ouest jusqu'à la limite avec la commune de M'Sirda		Bab El Assa*	47	56,4	Carte Tlemcen 1/200.000	56,4	-Déménagement manuel	1 573 MAP +04 mines éclairantes	24/10/2014	00
7	3 Tronçons situés au Nord/Ouest de Tlemcen : - (577.000-3875.400) (577.200-3884.500) ; - (575.400-3878.500) (576.000-3882.200) ; - (576.200-3874.500) (572.200-3879.000).		Marsa Ben M'Hidi*	99,9	119,88	Carte Tlemcen 1/200.000	119,88	-Déménagement manuel	3 567 MAP	24/10/2014	00
8	Tronçon de 12 km situé le long de la RN 99 partant des limites de la commune de Makoura à celles de la wilaya de Nâama		El Aricha**	12	18	Carte Tlemcen 1/200.000	18	-Déménagement manuel	1 162 MAP	09/11/2015	00
9	Tronçon de 6,3 km allant des limites de la commune de Beni Snouss à celles d'El Hamri : - (3820.578 -628.138) ; -(3816.722-629.500)		Sidi Djilali**	6,3	7,56	Carte Tlemcen 1/200.000	7,56	-Déménagement manuel	110 MAP	09/11/2015	00

10	Tronçon de 42,63 km allant des limites de la commune de Sidi Medjahed à celles de Beni Bousaid : - (3844.798 -622.502) ; -(3821.000-623.900).		Béni Snouss**	42,63	39,28	Carte Tlemcen 1/200.000	39,28	-Déminage manuel	2 502 MAP + 09 éclairantes	09/11/2015	00
11	2 tronçons : -(3818.400-621.600) à (3809.850-622.400) ; -(3817.100-620.800) à (3805.800-612.500)		Bouihj **	193,105	260,17	Carte Tlemcen 1/200.000	260,17	-Déminage manuel	14 854 MAP	09/11/2015	00

NB :* Le nettoyage des zones minées du ressort de la wilaya de Tlemcen a été achevé le 09 novembre 2015, en retard sur les délais fixés initialement.

12	Tronçon allant de Djenien Bou Rezg vers le Sud-Ouest longeant la RN n°06 jusqu'à Oued Lakhdar.	Nâama	Djenien Bou Rezg	79,2	419	Carte Djenien Bou Rezg 1/200.000	419	Déminage manuel	81.087 MAP +92 mines éclairantes	05/07/2010	00
13	2 tronçons situés à l'Est de la RN 6, longs de 16 et 8 km		Djenien Bou Rezg	24,8	76	Carte Djenien Bou Rezg 1/200.000	76	Déminage manuel	50.733 MAP	25/08/2011	00
14	2 tronçons situés à l'Est de la RN 6, longs de 10,5 et 1,250 km		Djenien Bou Rezg	11,750	45	Carte Ain Sefra 1/200.000	45	Déminage manuel	19 262 MAP +467 mines éclairantes	08/02/2012	00
15	2 tronçons situés au Sud Est de la RN 6 allant des limites de Djenien Bou Rezg à celles de Tiout		Moghrar	96,373	532,75	Carte Djenien Bou Rezg 1/200.000	532,75	Déminage manuel	22 154 MAP +177 mines éclairantes	18/03/2014	00
16	2 lignes parallèles à la RN 6 allant des limites de Moghrar à celles de Ain Sefra (0746.030-3615.290) (0732.245-3627.666)		Tiout	67,449	347,378	Carte Ain Sefra 1/200.000	347,378	Déminage manuel	11 738 MAP +55 mines éclairantes	03/06/2015	00

17	Tronçon de 49,8 km en parallèle de la RN 22 allant des limites de la commune de Kasdir à celles de Aïn Ben Khelil	Mekmen Ben Ammar***	49,8	199,2	Carte Tlemcen 1/200.000	199,2	Déminage manuel	3 468 MAP	10/11/2015	00
18	Tronçon de 20 km à gauche de la RN 22 allant des limites de la commune de Mekmen Ben Ammar à celles de Nâama	Aïn Ben Khelil***	20	80	Carte Tlemcen 1/200.000	80	Déminage manuel	1 722 MAP	10/11/2015	00
19	2 tronçons de 31,5 km allant des limites de la commune de Aïn Sefra Kasdir à celles du barrage	Sfisifa ***	31,5	126	Carte Tlemcen 1/200.000	126	Déminage manuel	161 MAP +73 mines éclairantes	10/11/2015	00
20	Tronçon de 65 km à l'Ouest de la RN 22 allant des limites de la commune de Mekmen Ben Ammar à celles d'El Aricha (0686.900-3745.100) à (0662.250-3785.975)	El Kasdir	65	260	Carte Tlemcen 1/200.000	260	Déminage manuel	3126 MAP	26/12/2015.	00
S/Total			1 021,827	2 641,958		2 641,958		265 687 MAP +878 mines éclairantes		00

* *la remise des terres aux Présidents des Assemblées Populaires Communales de Bab El Assa, M'Sirda El Fouaga et Marsa Ben M'Hidi eu lieu, à Tlemcen, le 24 octobre 2014, en présence des participants au 3^{ème} Atelier des directeurs des Programmes arabes de lutte contre les mines et restes explosifs de guerre.*

** *la remise des terres aux Présidents des Assemblées Populaires Communales d'El Aricha, de Béni Snouss, de Bouihi et de Sidi Djilali, relevant de la wilaya de Tlemcen, a eu lieu, à Bouihi, le 09 novembre 2015, en présence du Wali de Tlemcen, de participants et de la presse nationale et étrangère. Ces remises ont clôturé le programme de nettoyage de la wilaya de Tlemcen*

*** *la remise des terres aux Présidents des Assemblées Populaires Communales de Mekmen Ben Ammar, de Aïn Benkhelil, et de Sfisifa, relevant de la wilaya de Nâama, a eu lieu, le 10 novembre 2015, dans les chefs lieux des communes concernées en présence du Wali de Nâama, de participants et de la presse nationale et étrangère.*

Annexe 1.3 : Zones sous souveraineté algérienne où la présence de mines antipersonnel est avérée

Frontière Sud-Ouest comprenant la wilaya de Béchar *

No	Nom de la zone où la présence de mines antipersonnel est avérée	Wilaya	Localité	Longueur de la zone où la présence de mines antipersonnel est avérée (km)	Surface estimée de la zone où la présence de mines antipersonnel est avérée (ha)	Références géographiques	Surface remise à disposition (ha)	Méthodes utilisées pour rendre la zone non dangereuse	Quantité de mines antipersonnel détruites	Date de remise à disposition de la zone	Surface de la zone restant à traiter
----	---	--------	----------	---	--	--------------------------	-----------------------------------	---	---	---	--------------------------------------

1	Tronçon allant de Nord Est de Mont Leclerc (3550-560,9) longeant la ligne ferroviaire Béchar- Maroc jusqu'à l'Ouest de Hassi Tinkhoud (3550-540,6)	Béchar	Boukais	18,5	176	Carte Béchar NH30 XXII 1/20 0.000	176	Déminage manuel	156 MAP	02/02/2008	00
2	<p>3 Tronçons :</p> <p>1- Tronçon allant de l'Est de la ligne ferroviaire point 970 (3530-570,9) passant par la commune de Moughel et l'Est de Minabha jusqu'au point 1209(3550-560,2), long de 23,8,4km;</p> <p>2-Tronçon allant du Nord du Point 1209(3550-560,2) longeant le Nord de Dj Mehiriz, long de 2km;</p> <p>3-Tronçon longeant le Sud de Dj Aïssa, côté Nord de la ligne ferroviaire jusqu'aux frontières de la commune de Moughel et Boukais, long de 2,6km.</p>		Moughel	33	302,4	Carte Béchar NH30 XXII 1/20 0.000	302,4	Déminage manuel	170 MAP	04/03/2008	00
3	Tronçon allant du Nord de Guerar Bel Haouari (3520-580,9) longeant le Sud de Dj Lasfar, Talzaza(3530-570,7), Soussifa (3530-570,6) jusqu'à P970(3530-570,9), long de 26,3km;		Lahmer	26,3	263	Carte Béchar NH30 XXII 1/20 0.000	263	Déminage manuel	4.379 MAP +28 mines éclairantes	04/03/2008	00

4	<p>2 Tronçons :</p> <p>1- Tronçon allant du côté Est de la RN n°06, près du carrefour de Ben Zireg et la RW n° 12 jusqu'à 1Km au Sud du point 963(3530-600,5), long de 49,6km;</p> <p>2-Tronçon longeant le côté Ouest de la ligne ferroviaire de l'ancien station de Ben Zireg versle Nord du Point 963 jusqu'au Nord de Guerar Bel Haouaria, long de26,5km.</p>	Béchar	76,1	761	<p>Carte Béchar NH30 XXII 1/20 0.000</p> <p>Carte Ben Zireg NH30 XXIII 1/20 0.000</p>	761	Déminage manuel	83.460 MAP +28 mines éclairantes	01/06/2008	00
5	<p>4 Tronçons :</p> <p>1- Tronçon longeant le Nord de la RN 16 de Djenien Bou Rezg vers Meksem Ariche passant par BeniOunif, long de 102,2km;</p> <p>2- Tronçon situé au Nord de Zoubia longeant le coté Est de la RN n° 16, longueur de 15 km;</p> <p>3- Tronçon situé au Sud de Djenien Bou Rezg longeant la voie ferrée du coté Est jusqu'à Zoubia, long de 25 km;</p> <p>4-Tronçon s'étendant de Djenien Bou Rezg passant par Ras Nif Rih puis Djebel Kerdacha longeant le Sud de la RN n°6 à 10km au Sud de Zoubia, long de 38km.</p>	Béni Ounif	180,2	2 409	<p>Carte Béchar NH30 XXII (1/20 0.000)</p> <p>Carte Beni Ounif NI 30 V (1/20 0.000)</p>	2 409	Déminage manuel -PEPAM	191.931 MAP +228 mines éclairantes	16/02/2011	00
S/Total			334,1	3 909,4		3 909,4		280.096		00

NB :* Le nettoyage des zones minées du ressort de la wilaya de Béchar a été achevé le 16 février 2011, dans les délais fixés conventionnellement.

Annexe 2.1 : Zones sous souveraineté algérienne où la présence de mines antipersonnel est soupçonnée

Frontière Est comprenant les wilayat d'El Tarf, de Guelma et de Souk Ahras

** selon les informations du Ministère des Moudjahidine et de l'étude sur l'impact socio-économique du 17 octobre 2009

No	Nom de la zone où la présence de mines antipersonnel est soupçonnée	Wilaya	Localité	Longueur de la zone où la présence de mines antipersonnel est soupçonnée (km)	Surface estimée de la zone où la présence de mines antipersonnel est soupçonnée (ha)	Statut de la zone	Méthodes utilisées pour rendre la zone non dangereuse	Nombre de victimes de 1962 à 2005*	Nombre de victimes à compter de 2006**
1	Commune d'Echatt	El Tarf	Echatt	6		Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1° phase de déminage	Retraitement de la zone. PEPAM		00
2	Commune de Ben M'Hidi		Ben M'Hidi	15		Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1° phase de déminage	Retraitement de la zone. PEPAM.	04	00
3	Commune de Zerizer		Zerizer	6		Commune impactée. A déjà fait l'objet de traitement	Retraitement de la zone. PEPAM.		00
4	Commune de Besbes		Besbes	15		Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1° phase de déminage	Retraitement de la zone. PEPAM.	04	00
5	Commune de Dréan		Dréan	6		Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1° phase de déminage	Retraitement de la zone. PEPAM.		00

6	Commune de Chihani Bachir		Chihani	12		Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1° phase de déminage	Retraitement de la zone. PEPAM		00
7	Commune de Oued Zitoun (y compris une zone relevant de la commune de Hammam Béni Salah) En cours d'achèvement		Oued Zitoun	05		N'a pas fait l'objet d'un traitement lors de la 1° phase de déminage	Traitement de la zone. PEPAM		00

06 communes sur 23 demeurent soupçonnées dans la wilaya d'El Tarf.

9	Commune de Oued Fragha	Guelma	Oued Fragha (Boukemouza)	10		Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1° phase de déminage	Retraitement de la zone. PEPAM.	4 dont 1 de sexe féminin	00
10	Commune de Bouchegouf En cours d'achèvement		Bouchegouf	10		Commune impactée. A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1° phase de déminage	Retraitement de la zone. PEPAM.	4 dont 1 de sexe féminin	00

02 communes sur 34 demeurent soupçonnées dans la wilaya de Guelma. Travaux lancés en août 2015

Total	08 communes			115		Nécessitant un traitement nouveau			00
--------------	--------------------	--	--	------------	--	--	--	--	-----------

- NB :** - Les travaux dans la wilaya de Tébessa ont été achevés le 30 juillet 2015, soit en avance d'année et demi par rapport à la programmation nationale ;
- les travaux dans la wilaya de Souk Ahras ont été achevés le 21 avril 2016, soit en avance de 6 mois par rapport à la programmation nationale ;
 - les travaux devraient être achevés au mois de septembre 2015 en ce qui concerne la wilaya d'El Tarf. Les unités ayant achevé les travaux dans les wilayat de Tébessa et de Souk Ahras seront balancées vers la wilaya d'El Tarf ;
 - les travaux dans la wilaya de Guelma ont démarré en août 2015, soit 2 mois avant le délai au titre de la programmation nationale.

Annexe 2.2 : Zones sous souveraineté algérienne où la présence de mines antipersonnel est soupçonnée

Frontière Ouest comprenant la wilaya de Nâama

No	Nom de la zone où la présence de mines antipersonnel est soupçonnée	Wilaya	Localité	Longueur de la zone où la présence de mines antipersonnel est soupçonnée (km)	Surface estimée de la zone où la présence de mines antipersonnel est soupçonnée (ha)	Statut de la zone	Méthodes utilisées pour rendre la zone non dangereuse	Nombre de victimes de 1962 à 2005	Nombre de victimes à compter de 2006
1	Tronçon à l'Est de Ain Sefra bouclant le Sud du village de Tiout La présence de dunes, sur un tronçon de 5 km, a été signalée au titre du programme national Travaux en cours.		Ain Sefra	50		A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1 ^o phase de déminage	Retraitement de la zone. PEPAM Présence de dunes signalée au titre du programme national	<i>53 dont 2 de sexe féminin</i>	00
2	Tronçon traversant l'Ouest de la commune de Nâama Travaux en cours.		Nâama	185		A déjà fait l'objet d'un traitement lors de la 1 ^o phase de déminage	Retraitement de la zone. PEPAM.	<i>18 dont 3 de sexe féminin</i>	00

Annexe 3 : liste des zones libérées

Actes de restitution des terres (consolidation au 30 avril 2016)

1. actes de restitution aux propriétaires des terrains

La restitution des terres nettoyées est organisée, de manière solennelle, entre les responsables militaires chargés de la mise en œuvre de l'article 5 et les autorités civiles du ressort, conformément aux Normes internationales de lutte anti mines (NILAM). Cette restitution est attestée par un procès-verbal comportant l'identité et les titres des responsables civils et militaires et mentionnant les descriptions utiles, les dates et la carte de la zone d'intervention avec localisation des dimensions de la zone d'opération.

N°	Date de remise	Lieux (commune/wilaya)	Superficie en (ha)	Mines détruites
01	30/01/2008	Boukais/ Béchar	176	239 map*
02	02/03/2008	Mougheul/ Béchar	302,4	170 map
03	03/03/2008	Lahmar/ Béchar	263	4 379 map et 28 me**
04	01/06/2008	Commune de Béchar	761	83 460 map et 38 me
05	02/03/2008	Negrine/ Tébessa	318	3 326 map, 23 me et 01 obus
06	31/12/2008	Souarekh/ EI Tarf	29	3 714 map, 119 me et 28 obus
07	14/02/2009	Thlidjene/ Tébessa	43,2	1 032 map et 23 me
08	05/08/2009	El Ayoun/ Tébessa	18	2 456 map et 157 me
09	13/07/2009	Bir El Ater/ Tébessa	169,734	13 273 map, 364 me et 10 obus
10	29/10/2009	Raml El Souk/ EI Tarf	17,6	2 160 map, 40 me et 08 obus
11	15/03/2010	El Kala/ EI Tarf	35	1 718 map, 32 me et 01obus
12	13/04/2010	Safsaf El Ouesra/ Tébessa	151,6	11 890 map, 320 me et 02 obus
13	13/04/2010	Oum Ali/ Tébessa	24,4	1 563 map, 17 me et 02 obus
14	05/07/2010	Djenien Bourezg (01)/ Nâama	418,4	81 087 map et 92 me
15	08/12/2010	El Ma Labiodh/ Tébessa	90,636	11 862 map, 51 me et 07 obus
16	09/01/2011	El Haouidjbet/ Tébessa (01)	55,74	5 269 map, 150 me et 03 obus
17	13/01/2011	Ain El Assel/ EI Tarf	79,632	3 290 map, 19 me et 02 obus
18	20/02/2011	Bekaria/ Tébessa (01)	25,9	1 852 map et 176 me
19	16/02/2011	Beni Ounif/ Béchar	2 409	198 071 map et 245 me
20	15/06/2011	Ouled Driss/ Souk Ahras	99,8	9 872 map, 114 me et 89 obus
21	15/06/2011	El Kouif/ Tébessa	94,712	7 677 map, 302 me et 02 obus
22	25/08/2011	Djenien Bourezg(02)/ Nâama	76	50 733 map
23	12/09/2011	Commune de Souk Ahras	35,9	835 map et 02 me
24	19/12/2011	Commune de Tébessa	22,504	2 464 map et 17 obus
25	19/12/2011	El Haouidjbet/ Tébessa (02)	13,276	887 map et 18 me
26	19/12/2011	Boulhaf Dir/ Tébessa	104,448	3 548 map
27	19/12/2011	Bekaria/ Tébessa (02)	8,484	453 map et 06 me
28	08/02/2012	Djenien Bourezg (03)/ Nâama	45	19 262 map et 467 me
29	28/05/2012	Commune d' EI-Tarf	129,726	9 943 map, 366 me et 06 obus
30	30/12/2012	Mechroha/ Souk Ahras	155,94	7 702 map, 07 me et 153 obus
31	10/01/2013	Ain Zerga/ Tébessa	146,46	10 931 map, 30 me et 4 obus
32	27/02/2013	Sidi Medjahed/ Tlemcen	14,34	6 038 map
33	27/02/2013	Sidi Boussaid/ Tlemcen	122,25	34 598 map
34	27/02/2013	Maghnia/ Tlemcen	92,83	4 758 map
35	27/02/2013	Souani/ Tlemcen	22,32	765 map
36	28/04/2013	Ez Zargua/ Tébessa	146,46	10 931 map, 30 me et 04obus
37	09/06/2013	Zitouna/ EI Tarf	127,42	20 650 map, 208 me et 09 obus
38	22/10/2013	El Meridj/ Tébessa	174,1	9 474 map, 43 me et 1 obus
39	18/03/2014	Moghrar/ Nâama	532,75	22 331 map et 331 me
40	25/03/2014	Ouenza/ Tébessa	42,4	2 871 map et 2 me

41	25/03/2014	Zaârouria/ SoukAhras	109	13 442 map, 12 me et 3 obus
42	25/03/2014	Ouilène/ Souk Ahras	3,14	302 map
43	25/03/2014	Merahna/ Souk Ahras	4,38	378 map
44	02/06/2014	Morsott/ Tébessa	49,28	1 553 map
45	24/06/2014	Taoura/ SoukAhras	47,56	3 908 map, 48 me et 8 obus
46	17/07/2014	Aïn Kerma/ EI Tarf	150,48	13 849 map, 125 me et 20 obus
47	07/08/2014	Boukhadra/ Tébessa	21,6	1 329 map
48	31/08/2014	Sidi Fredj/ Souk Ahras	38,88	2 597 map, 15 me et 01 obus
49	24/10/2014	Bab El Assa/ Tlemcen***	56,4	1 577 map
50	24/10/2014	M'Sirda El Fouaga/ Tlemcen ***	63,6	2 436 map
51	24/10/2014	Marsa Ben M'Hidi/ Tlemcen***	119,88	3 567 map
52	24/03/2015	Dréa/ Souk Ahras	47,76	5 220 map, 58 me et 03 obus
53	03/06/2015	Tiout/ Nâama	347,378	11 738 map et 55 me
54	27/08/2015	El Aouinet/ Tébessa	78,36	12 325 map et 01 me
55	09/11/2015	El Aricha/ Tlemcen****	18	1 162 map
56	09/11/2015	Béni Snouss/ Tlemcen****	39,28	2 511 map
57	09/11/2015	Bouihi/ Tlemcen****	260,17	14 854 map
58	09/11/2015	Sidi Djilali/ Tlemcen****	7,56	110 map
59	10/11/2015	Mekmen Ben Ammar/ Nâama*****	199,2	3 468 map
60	10/11/2015	Aïn Benkhelil/ Nâama*****	80	1 722 map
61	10/11/2015	Sfisifa/ Nâama*****	126	334 map
62	15/11/2015	M'Daourouch/ Souk Ahras	79,32	1 821 map, 10 me et 08 obus
63	26/12/2015	El Kasdir/ Tlemcen	260	3126 map
64	09/03/2016	Bouhadjar/ EI Tarf	144,66	20 029 map, 156 me et 150 obus
65	21/04/2016	Oued Kabarit/ Souk Ahras		PV en cours de remise
TOTAL			9 908,250	777 483 map, 4 093 me et 531 obus

* *Mine antipersonnel*

** *mine éclairante*

*** *la remise des terres aux Présidents des Assemblées Populaires Communales de Bab El Assa, M'Sirda El Fouaga et Marsa Ben M'Hidi eu lieu, à Tlemcen, le 24 octobre 2014, en présence des participants au 3^{ème} Atelier des directeurs des Programmes arabes de lutte contre les mines et restes explosifs de guerre*

**** *la remise des terres aux Présidents des Assemblées Populaires Communales d'El Aricha, de Béni Snouss, de Bouihi et de Sidi Djilali, relevant de la wilaya de Tlemcen, a eu lieu, à Bouihi, le 09 novembre 2015, en présence du Wali de Tlemcen, de participants et de la presse et, notamment, d'une équipe de la télévision « MBC » qui y assurait le tournage d'un documentaire. Ces remises ont clôturé le programme de nettoyage de la wilaya de Tlemcen*

***** *la remise des terres aux Présidents des Assemblées Populaires Communales de Mekmen Ben Ammar, de Aïn Benkhelil, et de Sfisifa, relevant de la wilaya de Nâama, a eu lieu, le 10 novembre 2015, dans les chefs lieux des communes concernées en présence du Wali de Nâama, de participants et de la presse et, notamment, d'une équipe de la télévision « MBC » qui y assurait le tournage d'un documentaire*

2. restitutions particulières

2.1. Une première restitution est intervenue au titre du développement régional (Programme d'intervention conclu avec Algerian Railways Construction pour le nettoyage de la zone Méchéria-Béchar) et conclue en appui au Programme de soutien à la relance économique (PSRE), prévoyant la mise à voie normale de la ligne de chemin

de fer Mécheria- Béchar d'une longueur totale de 360 km. Les travaux de nettoyage aux alentours de ce tracé ont eu lieu du 03 janvier 2005 au 30 avril 2008.

2.2. Une deuxième restitution est intervenue au titre du développement régional (Programme de transfert des eaux du chott El Gharbi vers les agglomérations du Sud de Tlemcen). Les travaux de nettoyage aux alentours du tracé de ce transfert ont eu lieu du 03 janvier 2005 au 30 avril 2008.

2.3. Une troisième restitution est intervenue dans le cadre de l'extension Sud de la ville de Nâama.

Annexe 4 : Etat des mines isolées

NEUTRALISATION DES MAP ISOLEES – ANNEE 2007

Dates	Wilaya	Circonstance de découverte	Nbr
10/01/2007	Alger	Découverte d'une MAP dans une salle omnisports aux Eucalyptus	01
16/01/2007	Djelfa	Découverte d'une mine antichar récupérée dans 1 refuge terroriste	01
22/01/2007	Blida	Découverte de 8 MAP	08
25/01/2007	Nâama	Découverte de 46 MAP (40 APID +6 bondissantes) au siège de la Kasma des Moudjahidine de Ain Safra	46
28/01/2007	Skikda	Découverte d'une MAP village Menzel El AbtaL (Azzaba)	01
31/01/2007	Médéa	Découverte d'une MAP à Oued Zaoua	01
13/02/2007	Souk Ahras	Découverte de deux MAP à TAOURA	01
18/02/2007	Ain Defla	Découverte d'une MAP à Djibel Berouagui	01
21/01/2007	Tlemcen	1 MAP à Zenata El Gaadi	01
03/03/2007	Batna	1 MAP à Tafrounete	01
05/03/2007	Bechar	11 MAP lors d'une opération de terrassement de terrain à Beni Ounif	11
09/03/2007	Bechar	Découverte de 6 MAP à Beni Ounif	06
09/03/2007	Guelma	Découverte d'une MAP à Bechar Sid El Bakarate / Oued Fragla/Guelma par un citoyen	01
18/03/2007	Guelma	Découverte par un citoyen 8 MAP à El Khabbania / Bouchegouf	08
21/03/2007	El-tarf	Découverte d'une MAP par les ouvriers de la société des travaux hydrauliques à Ain El Assel	01
21/03/2007	Souk Ahras	Découverte d'une MAP par un citoyen Lemkimene/ Sidi Fredj	01
25/03/2007	Ain Defla	Découverte de 02 MAP à proximité de poteaux électriques au douar Beloune	02
29/03/2007	Tlemcen	Découverte de 8 MAP dans 1 champ agricole à Hiles	08
29/03/2007	Souk Ahras	1 MAP récupérée lors de la perquisition d'un domicile à BERRAL Salah	01
31/03/2007	Tébessa	Découverte d'une MAP par un citoyen à Douar Lahdjar Lasfer / Lahouidjbet	01
13/04/2007	Laghouat	Découverte d'une MAP	01
14/04/2007	El-Taref	Découverte de deux MAP sur le chemin de wilaya n°110 (Ain El Amel – R'Mel Souk)	02
09/05/2007	Tébessa	Découverte d'une MAP à Safsah / Aouinet	01
23/04/2007	Souk Ahras	Destruction de 7 MAP, 4 obus de mortier et 04 obus d'artillerie datant de l'ère coloniale	07
12/05/2007	Tébessa	Découverte d'une MAP bondissante par un citoyen à Safsah / Aouinet	01
24/05/2007	Tébessa	Découverte d'une MAP bondissante par un citoyen à Mechta Ouled Ali Ben Saad / Ain Zerga	01
31/05/2007	Souk ahras	Découverte de 15 MAP par les habitants de Mechtet Benatia / Taoura.	15

06/04/2007	Guelma	Découverte de 15 MAP par des militaires	15
16/04/2007	Skikda	Découverte de 6 MAP par un citoyen à Bouhadjar	06
19/04/2007	Boumerdes	Découverte de 4 MAP dans 1 refuge terroriste à Bouzegza	04
20/04/2007	Tlemcen	1 MAP découverte à EL M'KAM / Beni Said	01
22/04/2007	Souk Ahras	Découverte lors d'un terrassement de 29 MAP (16 +13) dans une école primaire à Taoura	29
23/04/2007	Blida	Découvertes de 5 grenades et 3 MAP au domicile d'un citoyen	03
05/05/2007	Ain Defla	Découverte d'une MAP à douar Belouna	01
24/05/2007	Ain Defla	Découverte d'une MAP au douar Belouna/Ain N'sour	01
25/05/2007	Mostaganem	Arrestation d'un individu détenant une MAP	01
01/06/2007	Bejaia	Découverte de quatre (04) engins explosifs dont 1 MAP à Azeghar/Drâa El Kaid	01
13/06/2007	Oran	Découverte de 4 MAP	04
15/06/2007	Relizane	Découverte d'une MAP découverte El Kouadir Oum El Drous/El Obrid	01
	Béchar	Découverte de trois MAP déterrées au niveau d'une ferme agricole Beni Ounif	03
17/06/2007	Oran	Découverte d'une MAP dans la forêt El Medbra	01
26/06/2007	Oran	Découverte d'une MAP El Mactaâ/ Arzew	01
28/06/2007	Ain Defla	Découverte d'une MAP à proximité d'un réservoir d'eau	01
07/07/2007	Djelfa	Découvertes de 2 MAP	02
11/07/2007	Annaba	Découverte de trois MAP dans un refuge terroriste à El Ouladja / Bouzig	03
15/07/2007	Annaba	Découverte d'une MAP à Bouzizi	01
4/08/2007	Tébessa	Découverte de trois MAP dans un refuge terroriste	03
17/08/2007	Nâama	Découverte d'une MAP à Djelfa Said El Botma	01
03/09/2007	Tébessa	Découverte de 5 MAP par 1 citoyen à Sebaikia	05
5/09/2007	Tlemcen	Découverte de 8 MAP à El Maram/Tlemcen lors d'1 forage effectué par une société chinoise	08
11/09/2007	Souk Ahras	Découverte d'une MAP à Mechtet Bournane à Machrouha	01
29/09/2007	Tébessa	Destruction d'une MAP découverte par 1 citoyen à Ain Zerga	01
	Tiaret	Découverte de 10 MAP par un citoyen en son domicile à Medrissa/Sougueur/Tiaret	10
06/11/2007	Skikda	1 MAP découverte par 1 citoyen à Hammam Tassa El Mrahna	01
11/11/2007	El-Tarf	Destruction d'1 MAP découverte par les ouvriers d'une société japonaise au village El Firi/Ain El Assel	01
26/11/2007	Chlef	Découverte d'1 MAP à Tamadrara/Chlef	01
TOTAL DES MINES ANTIPERSONNEL ISOLEES DETRUITES COURANT L'ANNEE 2007 :			241

DESTRUCTION DES MAP ISOLEES – ANNEE 2008

Dates	Wilaya	Description de l'événement	Nbr
20/01/2008	Bordj.B.A	Découverte de 3 MAP Oued Sidi Aissa	03
15/02/2008	Tlemcen	Découverte de 7 mines antichar et 5 MAP à Zouia	05
23/03/2008	Tébessa	Découverte d'une MAP (mine bondissante) par un citoyen à proximité de son domicile à Ain Zerga.	01
15/06/2008	Alger	Découverte d'une MAP / Tamenfoust	01
18/06/2008	Souk Ahras	2 MAP découvertes par des citoyens à Souk Ahras	02
20/06/2008	Tlemcen	Découverte de 5 MPMB à BOUHLOU	05
23/06/2008	Guelma	Découverte d'une MAP à Medjez Essafa	01
07/07/2008	Sétif	Découverte de 2 MAP sans charge	02
	Sétif	Découverte de 05 MAP découvertes à Ain-Arnat	05
07/07/2008	Bejaia	Une MAP découverte par 01 citoyen à Ouzlaguen	01
09/07/2008	Tlemcen	Découverte d'une MAP par 01 citoyen à Sebdou	01
24/08/2008	Tipaza	Découverte de 2 MAP Karbous	02
26/10/2008	Bouira	Découverte d'une MAP et d'un obus à Kaf Ahcène / Koudiat Taourit	01
08/11/2008	Bouira	Découverte de 03 MAP	03
13/11/2008	Tizi-Ouzou	Découverte d'une MAP à Tizi-Ouzou dans un refuge de terroristes	01
13/11/2008	Bejaia	Découverte d'une MAP à Sidi Sais /Akbou	01
13/11/2008	El-Tarf	Découverte d'une MAP bondissante à Bouhadjar	01
14/11/2008	Blida	Découverte d'une MAP à Ighmaa	01
22/11/2008	Blida	Découverte d'une MAP	01
27/11/2008	Sétif	Découverte de deux MAP	02
30/11/2008	Sétif	Découverte d'une MAP	01
02/12/2008	Sétif	Découverte de 4 MAP	04
03/12/2008	Sétif	Découverte de 24 MAP	24
12/12/2008	Souk Ahras	Découverte d'une MAP à Taoura	01
15/12/2008	Sétif	Découverte de 33 MAP (Ain Arnat)	33
19/12/2008	Sétif	Découverte de 17 MAP (Ain Arnat)	17
23/12/2008	Bordj.B.A	Découverte d'une MAP à Djebel Djidia / BBA	01
23/12/2008	Sétif	Découverte de 11 MAP à Ain Arnat	11
TOTAL DES MINES ANTIPERSONNEL ISOLEES DETRUITES COURANT L'ANNEE 2008 :			132

DESTRUCTION DES MAP ISOLEES – ANNEE 2009

Dates	Wilaya	Description de l'événement	Nbr
11/01/2009	Tlemcen	Récupération d'une MAP détenue illégalement par un citoyen à Sidi Medjahed	01
26/01/2009	Tébessa	Découverte de 3 MAP par des militaires dans la zone de Gara Zina / Setah	03
02/02/2009	Souk Ahras	Découverte d'une MAP par un citoyen à Sidi Fredj	01
20/01/2009	Tlemcen	Découverte de 7 MAP déterrées par les eaux de pluie à Sidi Djilali	07
02/03/2009	Naâma	Découverte de 9 MAP à Lemcif par des citoyens	09
04/03/2009	Blida	Découverte de 10 MAP par un berger à Bouinane	10
05/03/2009	Bechar	Découverte d'une MAP par un citoyen à Oued Karma	01
07/03/2009	Naâma	Découverte de 7 MAP par des ouvriers à Tiout	07
11/03/2009	Bechar	Découverte d'une MAP dans la cour du centre de formation professionnel de Beni Ounif	01
07/05/2009	El Bayadh	Découverte d'une MAP par un citoyen à Sidi Tifour	01
11/05/2009	El Tarf	Découverte de 8 MAP et d'un obus à Bouhadjar	08
18/05/2009	El Tarf	Découverte d'une MAP par un citoyen à Sidi Belgacem	01
23/05/2009	Souk Ahras	Découverte d'une MAP par un citoyen à Mechroha	01
25/05/2009	El Tarf	Découverte d'une MAP par un citoyen à Ain Kerma	01
04/06/2009	Naâma	Découverte de 6 MAP par un citoyen à Souika	06
07/06/2009	El Tarf	Découverte d'une MAP par un citoyen à Ain Assel	01
11/06/2009	El Tarf	Découverte d'une MAP par les Garde-Frontières de Bordj Boularès	01
22/06/2009	El Tarf	Découverte d'une MAP par un citoyen à El Chatti	01
09/08/2009	Tlemcen	Découverte de 3 MAP par des ouvriers d'une entreprise privée à Souani	03
16/08/2009	Naâma	Découverte de 10 MAP par un citoyen à Mekmen Ben Ammar	10
15/11/2009	Tébessa	Découverte d'une MAP au cours d'une opération de reboisement au lieu-dit El Berka à El Kouif. 10 autres MAP ont été découvertes par les artificiers dépêchés sur les lieux	11
TOTAL DES MINES ANTIPERSONNEL ISOLEES DETRUITES COURANT L'ANNEE 2009 :			85

DESTRUCTION DES MAP ISOLEES – ANNEE 2010

Dates	Wilaya	Description de l'événement	Nbr
11/01/2010	Bédjaia	Récupération et destruction d'une MAP et d'un obus découverts par un citoyen, en son domicile, à Biziou, Akbou	01
12/01/2010	El Tarf	Récupération et destruction d'une MAP(APMB) découverte par un citoyen à Bouhadjar	01
04/02/2010	Souk Ahras	Récupération et destruction d'une MAC découverte par un citoyen à mechta Souatir, Lahdada	00
07/02/2010	Tébessa	Récupération et destruction d'une MAP découverte par un citoyen au douar Berzkal, El Ma Labiodh	01
08/02/2010	Tlemcen	Récupération et destruction de 2 MAP découvertes à Sidi Boudjnane, Souk Larbâa	02
10/02/2010	El Tarf	Récupération et destruction d'une MAP découverte à mechta Loulidja, Zitouna	01
19/02/2010	Souk Ahras	Récupération et destruction d'une MAP découverte au niveau de l'école primaire de mechta El Faden, Ouled Idriss	01
04/03/2010	Alger	Récupération et destruction d'une MAP découverte à Haouch Slimani, Baraki	01
08/03/2010	Tlemcen	Récupération et destruction d'une MAP découverte à Ras Moulounia	01
14/03/2010	Béchar	Récupération et destruction d'une MAP découverte à Oued Béchar, Gharassa	01
14/03/2010	Béchar	Récupération et destruction d'une MAP découverte à Oued Béchar, Gharassa	01
15/03/2010	Tlemcen	Récupération et destruction de 3 MAP à Souani lors du labourage d'un champ agricole	03
02/04/2010	Sétif	Récupération et destruction d'une MAP découverte à Béni Ourtilane	01
29/04/2010	Tizi Ouzou	Récupération et destruction d'une MAP découverte à Ait Aissa Mimoun lors de travaux d'aménagement	01
04/05/2010	Alger	Destruction de 2 MAP, 2 obus, 2 grenades lors de travaux de réfection d'un appartement	02
12/06/2010	Tlemcen	Récupération et destruction d'une MAP découverte à Sidi Boudjnane / Souani	01
23/06/2010	Sétif	Récupération et destruction de 4 MAP découvertes à proximité de l'aéroport du 08/05/1945	04
04/07/2010	Souk Ahras	Récupération et destruction d'1 MAP découverte à Souk Ahras	01
08/07/2010	Sétif	Récupération et destruction d'1 MAP découverte à proximité de l'aéroport du 08/05/1945	01
07/08/2010	Oum El Bouaghi	Destruction d'1 MAP découverte à Ain Fekroun	01
17/08/2010	Guelma	Récupération et destruction d'1 MAP (APMB) mechta Essania à Ben Djarah	01

26/08/2010	Béchar	Récupération et destruction d'1 MAP (APMB) découverte à Béni Ounif	01
02/09/2010	Sétif	Récupération et destruction d'1 MAP découverte à proximité de l'aéroport du 08/05/1945	01
29/09/2010	Béchar	Récupération et destruction d'1 MAP découverte à Béni Ounif par les employés d'une société de travaux publics	01
20/10/2010	Nâama	Récupération et destruction d'1 MAP découverte à proximité de l'école primaire d'Abd El Moula	01
18/11/2010	Guelma	Récupération et destruction de 4 MAP découvertes au lieu-dit Kef El Khroubet, Feragha	04
01/11/2010	Boumerdès	Récupération et destruction d'1 MAP découverte à la plage de Corso	01
19/11/2010	Tébessa	Récupération et destruction d'1 MAP découverte à Berezguene, Bekaria	01
28/11/2010	Tlemcen	Récupération et destruction de 2 MAP découvertes par un citoyen à Sidi Boudjnane / Souani	02
28/11/2010	Souk Ahras	Récupération et destruction de 2 MAP découvertes par un citoyen à Ouled Driss	02
06/12/2010	Tlemcen	Récupération et destruction de 13 MAP découvertes à proximité d'un cantonnement militaire	13
01/12/2010	Tlemcen	Récupération et destruction d'1 MAP découverte à El Aricha	01
04/12/2010	Guelma	Récupération et destruction d'1 MAP découverte à Medjaz Esfa	01
13/12/2010	Tlemcen	Récupération et destruction de 4 MAP découvertes à El Kesdir	04
15/12/2010	Tlemcen	Récupération et destruction de 02 MAP découvertes à Sidi Boudjnane	02
18/12/2010	El Tarf	Récupération et destruction de 4 MAP découvertes lors de l'aménagement d'un terrain dans une cité	04
TOTAL DES MINES ANTIPERSONNEL ISOLEES DETRUITES COURANT L'ANNEE 2010			66

DESTRUCTION DES MAP ISOLEES – ANNEE 2011

Dates	Wilaya	Description de l'événement	Nbr
01/01/2011	Tébessa	Récupération et destruction d'une MAP (APMB) découverte par un citoyen à Khenket Rached	01
11/01/2011	Oum El Bouaghi	Récupération et destruction d'une MAP découverte à Ain Kercha	01
15/01/2011	Guelma	Découverte et destruction de 149 MAP dans un champ	149
17/01/2011	Béchar	Récupération et destruction de 3 MAP découvertes par un citoyen à Oued Azib, Béni Ounif	03
20/01/2011	Saida	Récupération et destruction d'une MAP découverte par un citoyen à Oued Taourira	01
08/02/2011	Béchar	Récupération et destruction d'une MAP découverte à Oued Namous	01
11/02/2011	Guelma	Récupération et destruction d'une MAP découverte au lieudit Bédji Mokhtar	01
28/02/2011	Bedjaia	Récupération et destruction d'une MAP découverte à Akmoun	01
21/03/2011	Souk Ahras	Récupération et destruction d'une MAP découverte à la cité des 70 logements de Lahdada	01
31/03/2011	Béchar	Récupération et destruction d'une MAP (APMB) découverte à Béni Ounif	01
05/04/2011	Souk Ahras	Récupération et destruction d'une MAP découverte à la cité Bouhamra	01
12/04/2011	Tlemcen	Récupération et destruction d'une MAP découverte au lieudit Roukna Hamra, Sidi Boudjenane	01
20/04/2011	Souk Ahras	Récupération et destruction d'une MAP (APMB) découverte à Lahdada	01
11/05/2011	Souk Ahras	Récupération et destruction de 4 MAP découvertes à Béni Ounif	04
12/05/2011	Souk Ahras	Récupération et destruction de 5 MAP (4 APID et 1 APMB) découvertes à Béni Ounif	05
16/05/2011	Béchar	Récupération et destruction d'une MAP découverte au bord de la RN 6	01
23/05/2011	Tipaza	Récupération et destruction d'une MAP découverte dans la forêt Ben Aïcha	01
26/05/2011	Béchar	Récupération et destruction 4 MAP (3 APID et 1 APMB) découvertes à proximité de Oued Lakhdar	04
01/06/2011	Sétif	Récupération et destruction d'1 MAP découverte Au douar Kebabcha à El Ourissia	01
11/06/2011	Guelma	Récupération et destruction d'1 MAP découverte par un citoyen à Boudroua, Oued Feragha	01
26/06/2011	Béchar	Récupération et destruction d'1 MAP découverte à Béni Ounif	01
27/06/2011	Jijel	Récupération et destruction d'1 MAP découverte à El Araba, El Ancerf	01

01/07/2011	Khenchela	Récupération et destruction d'1 MAP découverte à El Zoui	01
12/07/2011	Souk Ahras	Récupération et destruction de 2 MAP (APMB) découvertes à la cité Achouri, M'Daourouch	02
04/08/2011	Souk Ahras	Récupération et destruction de 3 MAP découvertes à Mechtat Benatia , Taoura	03
13/09/2011	El Tarf	Découverte et destruction d'1 MAP à El Chat Legdime/Ben M'Hidi	01
24/09/2011	Tébessa	Récupération et destruction d'1 MAP découverte à Bir El Ater	01
04/10/2011	El Bayadh	Récupération et destruction d'1 MAP découverte à Kef Lahmar	01
04/10/2011	Guelma	Récupération et destruction d'1 MAP découverte à Bordj Mokhtar, Medjaz Sfa	01
09/10/2011	Béchar	Récupération et destruction de 3 MAP découverts à Béni Ounif	03
10/10/2011	Souk Ahras	99 MAP, 28 détonateurs et 01 grenade ont été découverts par un entrepreneur à Hamma Loulou	99
14/10/2011	Tlemcen	Récupération et destruction de 2 MAP découvertes à Boudjdour	02
16/10/2011	Béchar	Récupération et destruction d'1 MAP découverte à Béni Ounif	01
25/10/2011	Béchar	Récupération et destruction de 3 MAP découverts à Béni Ounif	03
31/10/2011	Tlemcen	Récupération et destruction de 2 MAP découvertes à 15 km de Marsa Ben M'Hidi	02
01/11/2011	El Bayadh	Récupération et destruction d'1 MAP découverte à Châaba Baydha	01
14/12/2011	Tébessa	Explosion d'une MAP et découverte d'une autre à Lemghardia, Lahouijbet sur les mêmes lieux	02
19/12/2011	Souk Ahras	Récupération et destruction d'1 MAP découverte à El Bordj El Guebir	01
29/12/2011	Alger	Récupération et destruction d'1 MAP découverte au domicile d'un citoyen dans une ferme à Staoueli	01
TOTAL DES MINES ANTIPERSONNEL ISOLEES DETRUITES COURANT L'ANNEE 2011 :			307

DESTRUCTION DES MAP ISOLEES – ANNEE 2012

Dates	Wilaya	Description de l'événement	Nbr
10/01/2012	Béchar	Découverte d'une MAP par des ouvriers de la société « COSIDER »	01
08/01/2012	Béchar	Découverte d'une MAP à Beni Ounif/Béchar	01
22/01/2012	Bejaia	Découverte par les ouvriers de la société « BATIGEC » de 30 MAP dans la zone d'Ighil Ouaroug/Bejaia	30
22/01/2012	El Tarf	Récupération et destruction de 03 MAP découvertes par un citoyen à Ain El Karma/ El Tarf	03
22/01/2012	B.B.Arreridj	Récupération et destruction d'une MAP découverte par un citoyen à Ben Dahmène	01
24/01/2012	Tébessa	Récupération et destruction d'une MAP découverte à Ouled Lekbira/El Aouinet/Tébessa	01
06/02/2012	Béchar	Découverte par un citoyen d'une MAP à Beni Ounif/Béchar	01
07/02/2012	Naâma	Explosion d'une 01 d'une MAP au niveau du lycée El Arbi Ben Mehidi/Megrar/Naâma, sans causer de victime	01
10/02/2012	El Tarf	Récupération et destruction de six 06 MAP découvertes par un citoyen dans la zone Oued Zitoune/Bouhadjar	06
12/02/2012	Béchar	Découverte par un citoyen d'une MAP à Beni Ounif/Béchar	01
13/02/2012	Béchar	Découverte par un citoyen d'une MAG à Beni Ounif/Béchar	01
13/02/2012	Tébessa	Récupération et destruction d'une MAP découverte dans la zone d'Ain Boutara/ /Ain Zerga	01
08/03/2012	El Tarf	Récupération et destruction d'une 01 MAP découverte par un citoyen à Matrouha El Tarf	01
19/03/2012	El Tarf	Récupération et destruction d'une 01 MAP découverte par un citoyen à cité El Hammam/Layoun/El Tarf	01
21/03/2012	Béchar	Récupération et destruction d'une MAP découverte à Béchar, par les employés de la SONELGAZ	01
02/04/2012	Tlemcen	Récupération et destruction d'une 01 MAP découverte à Sidi Boudjenene	01
19/04/2012	Tlemcen	Récupération et destruction de 05 MAP découvertes au poste avancé Elmakam/Béchari	05
19/04/2012	Guelma	Récupération et destruction de 06 MAP découvertes à Oued F'ragha	06
05/05/2012	El Tarf	Récupération et destruction d'1 MAP découverte à El Tarf	01
08/05/2012	Sétif	Récupération et destruction d'1 MAP à Ain Arnet	01
06/11/2012	Souk Ahras	Récupération et destruction d'1 MAP découverte à proximité du cimetière communal	01

03/06/2012	Tlemcen	Récupération et destruction de 6 MAP découvertes à Mostaganem	06
9/06/2012	Tlemcen	Récupération et destruction d'1 MAP découverte à Marsa Ben M'Hidi	01
6/07/2012	Bouira	Récupération et destruction d'1 MAP découverte au domicile d'1 citoyen	01
7/07/2012	El Tarf	Récupération et destruction de 4 MAP découvertes à Ain Laassal	04
9/07/2012	Sétif	Explosion d'1 MAP découverte à Ain Roua	01
18/08/2012	Souk Ahras	Récupération et destruction de 2 MAP découvertes au cimetière communal	02
21/08/2012	Oum El Bouaghi	Découverte et destruction de 2 MAP à Oued Zouai / Oum El Bouaghi	02
30/08/2012	Constantine	Découverte et destruction d'1 MAP à Zighoud Youcef	02
31/08/2012	Tlemcen	Découverte et destruction d'1 MAP à Ghar Roubane / Tlemcen	01
02/09/2012	Tlemcen	Découverte et destruction de 06 MAP à Ghar Roubane / Tlemcen	06
08/09/2012	El Tarf	Découverte et destruction de 15 MAP à Ain Lahrach/Ain Karma	15
08/09/2012	Alger	Découverte d'1 MAP par un citoyen à son domicile à Douéra / Alger	01
23/09/2012	El Tarf	Récupération d'1 MAP à proximité de la forêt El Kala	01
12/12/2012	Béchar	Découverte et destruction d'1 MAP à Machraa Houari Boumediene / Béchar	01
TOTAL DES MINES ANTIPERSONNEL ISOLEES DETRUITES COURANT L'ANNEE 2012 :			110

DESTRUCTION DES MAP ISOLEES – ANNEE 2013

Dates	Wilaya	Description de l'événement	Nbr
05/01/2013	Tébessa	Récupération et destruction d'une MAP à Ras Satera/Laouinet	01
06/01/2013	Tébessa	Découverte et destruction de 2 MAP à Bekaria et Ain Zerga	02
10/01/2013	Tébessa	Découverte et destruction de 6 MAP au sud de Negrine	06
12/01/2013	Béchar	Récupération et destruction d'1 MAP	01
13/01/2013	Béchar	Récupération et destruction d'une MAP à Ouakda	01
14/01/2013	Souk Ahras	Récupération et destruction de 2 MAP	02
08/02/2013	Béchar	Récupération et destruction d'1 MAP	01
19/02/2013	Béchar	Récupération et destruction d'1 MAP	01
25/02/2013	Béchar	Récupération et destruction de 10 MAP à Djeninet	10
26/03/2013	Béchar	Récupération et destruction de 4 MAP à Beni Ounif	04
30/03/2013	Guelma	Récupération et destruction d'1 MAP à Bouchegouf	01
10/05/2013	Tébessa	Récupération et destruction d'une 01 MAP découverte par un citoyen à El Aouinet	01
13/05/2013	Boumerdes	Récupération et destruction de 5 MAP dans la zone d'Izro Oughilas	05
15/05/2013	Tissemsilt	Récupération et destruction d'une MAP dans la zone Koudiat El Madad/Theniet El Had	01
28/05/2013	Guelma	Récupération et destruction d'1 MAP découverte par un citoyen au village de Badji Mokhtar/ Medjez Sfa	01
31/05/2013	Tébessa	Récupération et destruction d'1 MAP découverte dans la zone de Koudiat El Sanaoubar/Ouenza	01
06/06/2013	Jijel	Récupération et destruction d'1 MAP découverte par des agents de Sonelgaz	01
07/06/2013	Skikda	Récupération et destruction d'1 MAP découverte par un citoyen au village Ben Dicha/Azzaba	01
10/06/2013	Béchar	Récupération et destruction d'1 MAP découverte A la cité Zerrikat	01
14/06/2013	Laghouat	Déflagration d'1 MAP dans la zone d'Oued Sekfala sans causer de victime	01
24/06/2013	Tlemcen	Découverte et destruction d'1 MAP trouvée par un citoyen à Tlemcen	01
02/08/2013	Souk Ahras	Destruction d'1 MAP découverte par un citoyen au lieu-dit Mazraâat El Kabaili/Lahdada	01
06/08/2013	Tébessa	Destruction d'1 MAP découverte lors de l'ouverture d'une piste reliant Kara Zina à l'aéroport	01
18/08/2013	El Tarf	Destruction de 21 MAP (dont 20 APID) découvertes par un citoyen à Mechtet El Houaissia/Bouhadjar	21
22/08/2013	Tébessa	Destruction d'1 MAP découverte par des gendarmes à El Kouif	01

24/08/2013	Tébessa	Destruction d'1 MAC et de 2 MAP découvertes par un citoyen à Mechtet Lakhchine/Morsot	02
24/08/2013	Tébessa	Destruction d'1 MAP découverte par un citoyen au lieu-dit Sekhna/Ferkane	01
27/08/2013	Tébessa	Destruction d'1 MAP découverte au stade communal de Bir El Ater	01
28/08/2013	Tébessa	Destruction d'1 MAP découverte au douar Drâa El Zned/ El Ma Labyodh	01
31/08/2013	Médéa	Destruction d'1 MAP découverte au douar Ouled Zahra/Maghraoura	01
31/08/2013	Guelma	Destruction d'1 MAP découverte à Bouchegouf	01
05/08/2013	Tébessa	Destruction de 3 MAP découvertes à Ain Zerga	03
05/08/2013	Tlemcen	Destruction d'1 MAP découverte à Bab El Assa	01
08/08/2013	Béchar	Destruction de 17 MAP découvertes à Bouayache	17
09/08/2013	Tébessa	Destruction de 3 MAP découvertes à El Ma Labiodh	03
11/08/2013	Béchar	Destruction de 4 MAP découvertes (2 APID et 2 APMB) à Bouayache	04
14/08/2013	Tébessa	Destruction de 8 MAP découvertes par un citoyen à Mechtet Ouled Souda/Zerga	08
26/08/2013	Béchar	Destruction d'1 MAP découverte à Béchar	01
31/08/2013	Guelma	Destruction d'1 MAP découverte à Bouchegouf	01
04/09/2013	Tébessa	Destruction de 3 MAP découvertes à Ain Zerga	03
20/09/2013	Nâama	Destruction de 2 MAP découvertes au domicile d'un citoyen à Ain Sefra	02
24/09/2013	Souk Ahras	Destruction de 2 MAP découvertes à El Merana	02
28/10/2013	Béchar	Destruction de 2 MAP découvertes à Béchar	02
02/11/2013	Bédjaïa	Destruction d'une MAP découverte au cimetière de Sidi Soufi	01
10/11/2013	Béchar	Destruction de 2 MAP découvertes à Béni Ounif	02
01/12/2013	Guelma	Destruction d'une MAP découverte à Mdjez Esfa	01
01/12/2013	Tébessa	Destruction d'une MAP découverte à Negrine	01
02/12/2013	Tébessa	Destruction d'une MAP découverte à Sefsaf El Oussera	01
02/12/2013	El Tarf	Destruction d'une MAP découverte à Berihane	01
06/12/2013	El Tarf	Destruction d'une MAP découverte à Chafia	01
08/12/2013	El Tarf	Destruction d'une MAP découverte à Ma Ladiadh	01
10/12/2013	Souk Ahras	Destruction d'une MAP découverte à Sidi Fredj	01
12/12/2013	Tlemcen	Destruction de 3 MAP découvertes à Ben M'Hidi	03
17/12/2013	Tlemcen	Destruction d'une MAP découverte à Sidi Issa	01
23/12/2013	Béchar	Destruction d'une MAP découverte à Béchar	01
29/12/2013	Béchar	Destruction de 2 MAP découvertes à Béchar	02
TOTAL DES MINES ANTIPERSONNEL ISOLEES DETRUITES COURANT L'ANNEE 2013 :			139

DESTRUCTION DES MAP ISOLEES – ANNEE 2014

Dates	Wilaya	Description de l'événement	Nbr
13/01/2014	Tébessa	Découverte et destruction d'une MAP à Negrine	01
17/01/2014	Souk Ahras	Découverte et destruction d'une MAP à Taoura	01
29/01/2014	Batna	Récupération et destruction d'1 MAP à Ichemoul	01
05/02/2014	Ain Temouchent	Récupération et destruction de 5 MAP et de 6 grenades découvertes lors de travaux de réfection à Châabet El Ham	05
09/02/2014	Tissemsilt	Découverte et destruction d'1 MAP à Lardjame	01
09/02/2014	El Bayadh	Découverte et destruction d'1 MAP à Stitene	01
14/02/2014	Tébessa	Découverte et destruction de 2 MAP à Safsaf El Oussera	02
03/03/2014	Skikda	Découverte et destruction d'1 MAP découverte à Bir Stal/El Harrouch	01
20/03/2014	Annaba	Destruction de 4 MAP découvertes à Annaba	04
21/03/2014	Béchar	Destruction d'1 MAP découverte à Béni Ounif	01
23/03/2014	Béchar	Destruction de 3 MAP découverte à Béchar	03
07/04/2014	El Tarf	Destruction d'1 MAP découverte à proximité de l'école « Mohamed LAABIDI » à El Tarf	01
18/04/2014	El Tarf	Destruction d'1 MAP sans détonateur découverte à Ain El Assel	01
16/05/2014	Souk Ahras	Destruction d'1 MAP découverte au cimetière	01
19/05/2014	El Tarf	Destruction de 2 MAP découvertes à El Tarf	02
26/05/2014	El Oued	Destruction d'1 MAP découverte à Sidi Aoun	01
27/05/2014	Souk Ahras	Destruction d'1 MAP découverte à Hadada	01
02/06/2014	Béchar	Destruction d'1 MAP découverte à Béchar	01
11/06/2014	Tlemcen	Destruction d'1 MAP découverte à Ghazaouet	01
12/06/2014	El Tarf	Destruction d'1 MAP découverte à El Tarf	01
13/06/2014	Béchar	Explosion d'1 MAP à Kenadsa causant la blessure d'un berger	01
02/08/2014	Souk Ahras	Destruction d'1 MAP découverte au cimetière	01
19/08/2014	Béchar	Destruction d'1 MAP découverte à Beni Ounif	01
22/08/2014	Béchar	Destruction d'1 MAP découverte à Debdaba	01
22/08/2014	Guelma	Destruction de 2 obus et 2 MAP découverts à Ain Beïda	02
27/08/2014	Tlemcen	Destruction de 2 MAP découvertes à Bouihi	02
09/09/2014	Souk Ahras	Destruction de 2 MAP découvertes à Ouilène	02
10/09/2014	El Tarf	Destruction de 4 MAP découvertes à Bouhadjar	04
13/09/2014	El Tarf	Destruction de 3 MAP découvertes à Bouhadjar	03
17/09/2014	Sétif	Destruction de 4 MAP découvertes à Ain Arnat	04
24/09/2014	Sétif	Destruction de 2 MAP découvertes à Ain Arnat	02

06/10/2014	Tébessa	Destruction de 5 MAP découvertes à Dekara	05
07/10/2014	El Tarf	Destruction de 2 MAP découvertes à Laâyoun	02
13/10/2014	Souk Ahras	Destruction de 4 MAP découvertes lors de travaux dans une école	04
21/10/2014	Tébessa	Destruction d'1 MAP découverte à Safsaf Ousra	01
24/10/2014	Constantine	Destruction d'1 MAP découverte à Aïn Askar	01
28/10/2014	Béchar	Destruction de 3 MAP découvertes à Debdaba	03
29/10/2014	Béchar	Destruction de 3 MAP découvertes à Béchar	03
10/11/2014	El Tarf	Destruction d'1 MAP découverte à Boutheldja	01
10/11/2014	Guelma	Destruction d'1 MAP découverte à Oued Erabt	01
21/11/2014	Souk Ahras	Destruction d'1 MAP découverte à Ouled Idriss	01
27/11/2014	Tlemcen	Destruction de 4 MAP découvertes à Laaricha	04
07/12/2014	Béchar	Destruction de 3 MAP découvertes à Beni Ounif	03
08/12/2014	Béchar	Destruction de 10 MAP découvertes à Béchar	10
22/12/2014	Tébessa	Destruction d'1 MAP saisie à Tébéssa	01
23/12/2014	Tébessa	Destruction d'1 MAP découverte à Ain Zerka	01
27/10/2014	Béchar	Destruction de 10 MAP découvertes à Zouzfana	10
28/12/2014	Nâama	Destruction de 3 MAP découvertes à Beni Ounif	03
29/12/2014	Béchar	Destruction de 25 MAP découvertes à Zouzfana	25
30/12/2014	Béchar	Destruction de 26 MAP découvertes à Zouzfana	26
TOTAL DES MINES ANTIPERSONNEL ISOLEES DETRUITES COURANT L'ANNEE 2014 :			144

DESTRUCTION DES MAP ISOLEES – ANNEE 2015

Dates	Wilaya	Description de l'événement	Nbr
01/01/2015	Béchar	Destruction de 3 MAP découvertes à Beni Ounif	03
03/01/2015	Biskra	Destruction d'1 MAP découverte à Chetma	01
07/01/2015	Tlemcen	Destruction d'1 MAP découverte à Laarouss	01
08/01/2015	Béchar	Destruction de 2 MAP découvertes à Béchar	02
04/03/2015	Batna	Destruction d'1 MAP découverte à Chelaâlaâ	01
20/03/2015	Tébessa	Destruction d'1 MAP découverte à Negrine	01
26/03/2015	Tébessa	Destruction de 2 MAP découvertes à Negrine	02
05/04/2015	El Tarf	Destruction de 11 MAP découvertes dans un champ agricole à Sidi Belkacem	11
06/04/2015	Sétif	Destruction d'1 MAP découverte à Ain Oulmène	01
06/04/2015	Béjaïa	Destruction de 2 MAP découvertes à Oued Soummam	02
06/04/2015	Skikda	Destruction d'1 MAP découverte à Djenan Zitoune	01
10/04/2015	Batna	Destruction d'1MAPetd'1obus découverts à Madher	01
06/05/2015	Tébessa	Destruction d'1 MAP découverte à Bekaria	01
20/05/2014	Tébessa	Destruction d'1 MAP découverte à Ouenza	01
04/06/2015	Tébessa	Destruction d'1 MAP découverte à Safsaf El Ousra	01
08/06/2015	El Tarf	Destruction de 4 MAP découvertes à Bouhadjar	04
12/06/2015	El Tarf	Destruction d'1 MAP découverte à El Ayoun	01
14/06/2015	Tébessa	Destruction d'1 MAP découverte à Maa Labiodh	01
21/06/2015	El Bayadh	Destruction de 3 MAP découvertes à El Bayadh	03
09/07/2015	El Tarf	Destruction de 2 MAP découvertes à Raml Souk	02
09/08/2015	Béchar	Destruction d'1 MAP découverte à Maa Lahdab	01
13/08/2015	El Tarf	Destruction d'1 MAP découverte à Zitouna	01
20/08/2015	El Tarf	Destruction d'1 MAP découverte à El Tarf	01
20/08/2015	Batna	Destruction d'1 MAP découverte à Bouzina	01
21/08/2015	Tébessa	Destruction d'1 MAP découverte à Morsott	01
02/09/2015	Guelma	Destruction d'1 MAP découverte à Bousbaâ	01
04/09/2015	Tébessa	Destruction d'1 MAP découverte à Ouenza	01
15/09/2015	Tlemcen	Destruction d'1 MAP découverte à Nemrous	01
22/09/2015	Souk Ahras	Destruction d'1 MAP découverte à Sidi Fredj	01
04/10/2015	M'Sila	Destruction d'1 MAP découverte à Béni S'Rour	01
07/10/2015	Tébessa	Destruction d'1 MAP découverte à Ain Zerga	01
22/10/2015	Béchar	Destruction d'1 MAP découverte à Ben Zireg	01
01/11/2015	Souk Ahras	Destruction d'1 MAP découverte à Zaârouria	01
02/11/2015	Sidi Bel Abbès	Explosion d'1 MAP au passage d'un troupeau de moutons à Youb	01
04/11/2015	Guelma	Destruction d'1 MAP découverte à Belkhir	01
04/11/2015	Tébessa	Destruction de 06 MAP découvertes à Ouenza	06

10/11/2015	Tébessa	Destruction d'1 MAP découverte à Tnoukla	01
13/11/2015	Tlemcen	Destruction de 05 MAP découvertes à Sidi Djilali	05
14/11/2015	Tébessa	Destruction de 04 MAP découvertes à Ouenza	06
15/11/2015	Tlemcen	Destruction de 02 MAP découvertes à Tlemcen	02
17/11/2015	Tébessa	Destruction de 02 MAP découvertes à Tnoukla	02
27/11/2015	El Tarf	Destruction d'1 MAP découverte à Ain Lâassel	01
07/12/2015	Tébessa	Destruction d'01 MAP découverte à Safsaf Ousra	01
10/12/2015	Tébessa	Destruction d'01 MAP découverte à Negrine	01
12/12/2015	Tlemcen	Destruction de 10 MAP découvertes à Bab El Assa	10
20/12/2015	Tébessa	Destruction d'01 MAP découverte à Negrine	01
20/12/2015	Tébessa	Destruction de 02 MAP découvertes à Safsaf El Oussera	02
TOTAL DES MINES ANTIPERSONNEL ISOLEES DETRUITES COURANT L'ANNEE 2015 :			94

DESTRUCTION DES MAP ISOLEES – ANNEE 2016

Dates	Wilaya	Description de l'événement	Nbr
01/01/2016	El Tarf	Déflagration d'1 MAP causant la blessure d'un civil en son domicile à Ain Khia	01
08/01/2016	Béchar	Destruction d'1 MAP découverte à Toumiat	01
11/01/2016	Béchar	Destruction de 15 MAP découvertes à Béchar	15
13/01/2016	Oum Bouaghi	Destruction de 2 MAP découvertes à El Djazia	02
14/01/2016	Béchar	Destruction d'1 MAP découverte à Toumiat	01
14/01/2016	Souk Ahras	Destruction d'1 MAP découverte à Machrouha	01
15/01/2016	Béchar	Destruction d'1 MAP découverte à Béchar	01
28/01/2016	Médéa	Destruction d'1 MAP découverte à Berrouaguia	01
04/02/2016	Skikda	Destruction d'1 MAP découverte à Collo	01
05/02/2016	Skikda	Destruction d'1 MAP découverte à Kerker	01
06/02/2016	El Tarf	Destruction de 02 MAP découvertes à El Kala	02
26/02/2016	Béchar	Destruction d'1 MAP découverte à Béchar	01
27/02/2016	Tébessa	Destruction d'1 MAP découverte à Negrine	01
02/03/2016	Tlemcen	Destruction de 06 MAP découvertes à Sidi Aïssa	06
03/03/2016	Tlemcen	Destruction d'1 MAP découverte à Sidi Djilali	01
28/03/2016	El Tarf	Destruction d'1 MAP découverte au cap Roux	01
12/04/2016	El Tarf	Destruction d'1 MAP découverte à El Ayoun	01
14/04/2016	Tébessa	Destruction d'1 MAP découverte à Thlidjene	01
16/04/2016	El Tarf	Destruction d'1 MAP découverte à Raml Souk	01
20/04/2016	Tébessa	Destruction d'1 MAP découverte à Bekaria	01
21/04/2016	Béchar	Destruction d'1 MAP découverte à Toumiat/Béchar	01
24/04/2016	Tlemcen	Destruction de 2 MAP découvertes à Sidi Bousaid	02
Total des mines antipersonnel détruites courant l'année 2016 (30/04/2016)			44

annexe 5 : opérations de destruction des mines antipersonnel saisies

ANNEXE 5 : OPERATIONS DE DESTRUCTION DES MINES ANTIPERSONNEL SAISIES

Date	Objet	Jurisdiction compétente	Griefs	Décision de justice	Base légale
21/12/2006	Saisie de 85 MAP opérée à El-Amria et Bouzedjar.	Tribunal de Sidi Bel Abbès	Détention et usage de munitions de guerre à des fins de pêche.	Définitive du 04/07/2007. Condamnation à 2 ans de prison ferme et 500.000 DA à l'encontre de 2 prévenus et acquittement de 2 autres	Article 27 de l'ordonnance n°97-06 du 21 janvier 1997 relative aux matériels de guerre, armes et munitions et article 82-1 de la loi n°01-11 du 03 juin 2001 relative à la pêche et à l'aquaculture
03/02/2008	Saisie de 100 MAP au cours du démantèlement d'un réseau de trafiquants d'armes et de munitions.	Cour de Tlemcen	Constitution d'une association de malfaiteurs, importation et commercialisation d'armes de guerre de catégorie 1	Condamnation à 10 ans de prison de 2 prévenus et acquittement de 3 autres.	Article 196 et 177-1 du code pénal (ordonnance n°66-156 du 08 juin 1966, modifiée et complétée) et 26 de l'ordonnance n°97-06 du 21 janvier 1997
31/03/2008	Saisie de 2500 MAP au cours du démantèlement d'un réseau de trafiquants d'armes et de munitions à l'ouest du pays.	Tribunal d'Alger	Appartenance à un groupe terroriste et approvisionnement et soutien de groupes terroristes en explosifs	Décision du 20/12/2008. Condamnation à 6 ans de prison et 500.000 DA. Pourvoi en cassation du 06/01/2009. Rejet du pourvoi en cassation le 17/06/2010.	Article 87 bis 4 et 87 bis 7 du code pénal
12/10/2008	Saisie de 60 MAP Opérée à El-Amria.	Tribunal de Sidi Bel Abbès	Commercialisation de munitions de guerre	Condamnation du 15/07/2009 à 1 année ferme et 50.000 DA. Pourvoi du Procureur Général 26/10/2009 par le. Affaire en cours.	Article 26-7 de l'ordonnance n°97-06 du 21 janvier 1997.
15/10/2008	Saisie de 72 MAP opérée à El-Kouif.	Tribunal de Tébessa	Détention de munitions de guerre de catégorie 1, détention de pièces archéologiques et d'explosifs à des fins de contrebande.	Condamnation du 15/11/2009 à 3 ans de prison d'un prévenu pour détention de munitions de guerre et acquittement pour les autres griefs	Articles 53 et 87 bis 7-1-2 du code pénal, articles 94 et 95 de la loi n°98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel et articles 2 et 10 et l'ordonnance n°05-06 du 23 août 2005 relative à la lutte contre la contrebande.

18/03/2009	Saisie de 03 MAP opérée au port de pêche de Khemisti.	Tribunal de Koléa	Détention de munitions de guerre de catégorie 1	Condamnation, en première instance, du prévenu à 5 ans de prison et 1 million de DA, le 30/08/2009. Réduction de la peine en appel à 2 ans de prison et 50.000 DA, le 10/11/2009. Absence de recours en cassation.	Article 145 du code pénal et articles 10 et 31 de l'ordonnance n°97-06 du 21 janvier 1997.
24/03/2009	Saisie de 116 MAP opérée entre Sebduou et Sidi Djillali.	Cour de Tlemcen	Constitution d'association de malfaiteurs, port et transport de munitions de guerre de catégorie 1, détention illégale d'armes de catégorie 6.	Acquittement au profit de 3 prévenus. Condamnation d'un prévenu à 5 ans de prison et 1 million de DA. Condamnation d'un autre prévenu à 3 ans de prison et 100.000 DA.	Article 53 du code pénal, 36 et 39 de l'ordonnance n°97-06 du 21 janvier 1997 et 310, 314, 600 et 602 de l'ordonnance n°66-155 du 05 juin 1966 portant code de procédure pénale, modifiée et complétée.
02/02/2010	Saisie de 183 MAP opérée à Maghnia. Affaire relatée par la presse écrite sous le titre « Saisie de 500 MAP entre Ain Sefra et Tlemcen »	Tribunal de Tlemcen : Désistement de l'affaire au profit du pôle pénal spécialisé d'Oran	Constitution d'une bande criminelle organisée, importation, commercialisation et détention d'explosifs	Condamnation le 02/02/2010 de 5 prévenus à 12 ans de prison et 10 ans de privation des droits civiques et civils et acquittement au profit de 2 autres prévenus. Cette décision a fait l'objet d'un appel du parquet concernant l'acquittement des 2 prévenus et d'un appel des 5 condamnés en première instance.	Articles 53 et 87 bis du code pénal et articles 1, 3, 17 et 26 de l'ordonnance 97-06 du 21 janvier 1997, article 3 du décret d'application n°98-96 du 18 mars 1998 et articles 14 et 15 de la loi n°05-06 du 23 août 2005 sur la contrebande.

Confisquées au profit du Domaine Public, les 3.119 mines antipersonnel, objet de ces affaires, ont été remises à la Gendarmerie Nationale qui a procédé à leur destruction.

annexe 6 : répertoire des mines coloniales

répertoire des mines coloniales



APID 51



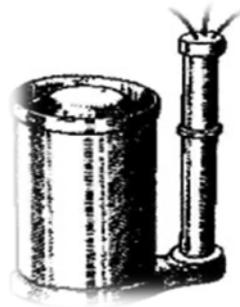
APMB 51



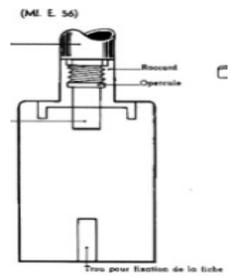
MIE 50



APID 51/53



M2A1



MIE56



APID 51 à alvéole de piégeage



M2A3



MIEC 56



APDV 56



M3

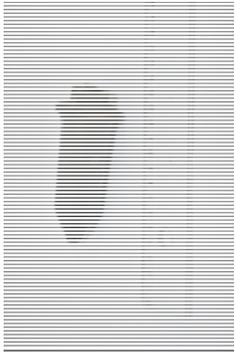


MI 50



APDV 61

Photos et schémas	Catégories et caractéristiques	Modalité de pose	Schémas et autres photos	Effets et mode de déclenchement
	<p>à effet de souffle (dites mines encrier)</p> <p>.APID (mine antipersonnel modèle 51-53) D : 70 mm X 32 mm P : 85 gr dont 45 de charge explosive, Indétectable si elle est montée avec un allumeur non métallique.</p> <p>.APID (mine antipersonnel modèle 59, Indétectable si elle est montée avec un allumeur non métallique)</p> <p>.APDV 59 (mine antipersonnel détectable à volonté, modèle 59) D : 80 mm X 32 mm Charge explosive : 55 gr</p> <p>(montée avec allumeur à pression métallique ; certaines sont munies d'alvéole de piégeage de fond)</p>	<p>Pose manuelle avec ou sans ancrage à des masselottes ou des piquets de fixation.</p> <p>Elles sont parfois piégées avec les mines à fragmentation.</p> <p>Elles sont montées avec des allumeurs à pression métallique ou non.</p>	 <p>APID 51 – 53 attachée à une masselotte</p>  <p>APID 51 – 53, montée avec un système d'ancrage</p>  <p>APDV 59</p>  <p>Allumeurs métalliques et non métalliques</p>	<p>Les mines à effet de souffle sont conçues pour amputer mais peuvent tuer si les secours tardent à venir.</p> <p>Elles peuvent occasionner l'amputation du pied qui les presse, des blessures à l'autre jambe, aux parties génitales,...</p> <p>Elles sont déclenchées par la victime, sous la pression de son pas sur le détonateur (à partir de 5 Kg).</p> <p>Elles ont été utilisées dans une proportion de 83%.</p>



. APDV 61 (mine antipersonnel détectable à volonté, modèle 61)

D : 34 mm X 274 mm dont 152 de piquet d'ancrage
Poids : 130 gr dont 39 de charge explosive



Différents systèmes d'ancrage des mines encrier



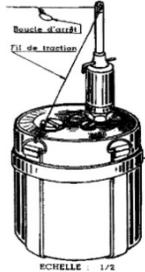
Photos et schémas	Catégories et caractéristiques	Modalité de pose	Schémas et autres photos	Effets et mode de déclenchement
<p data-bbox="219 416 477 732"></p> <p data-bbox="219 916 443 971">Photo de terrain non disponible</p> <p data-bbox="219 1273 443 1329">Photo de terrain non disponible</p>	<p data-bbox="495 261 797 325">à fragmentation (dites mines anti-groupe)</p> <p data-bbox="495 384 797 448">1. APMB d'origine française</p> <p data-bbox="495 759 797 935">.modèle 51/55 (modifié) D : 100 mmX160 mm P : 4000 gr Charge : 360 gr Efficacité : gerbe d'éclats dans un rayon de 100 m</p> <p data-bbox="495 1094 797 1270">.modèle 51 D : 100 mmX160 mm P : 4000 gr Charge : 360 gr Efficacité : gerbe d'éclats dans un rayon de 100 m</p>	<p data-bbox="815 304 1178 360">Scellement dans du mortier ou enfouissement dans le sol.</p> <p data-bbox="893 791 1005 1046"></p>	<p data-bbox="1305 261 1543 501"></p> <p data-bbox="1279 512 1520 536">APMB découverte à Nâama</p> <p data-bbox="1267 671 1704 1059"></p> <p data-bbox="1279 1078 1637 1102">APMB, enfouie, localisée à Bechar (sud)</p> <p data-bbox="1402 1158 1547 1430"></p> <p data-bbox="1435 1414 1514 1430">ECHELLE : 1/2</p>	<p data-bbox="1738 288 2089 472">Les mines à fragmentation sont conçues pour tuer. Ses projections de fragments métalliques sont létales à 30 m, blessantes au-delà.</p> <p data-bbox="1738 512 2089 727">Elles sont déclenchées par le trébuchement sur le fil de piégeage dont la traction à partir de 3Kg déclenche l'allumeur ou du fait de l'explosion d'une mine à pression piégée.</p> <p data-bbox="1738 823 2089 943">Utilisées dans une proportion de 16%, elles ont constituées l'élément le plus actif du barrage.</p>



Photo de terrain non disponible

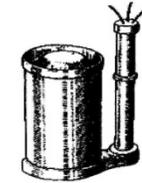


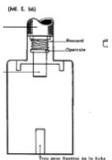
2. mine métallique bondissante
d'origine américaine

Modèle M2A1
D : 135 mmX165mm
P : 2850 gr
efficacité : éclats mortels à 9 m, dangereux à 140 m

modèle M2A3
D : 65 mmX135mm
P : 1350 gr
Efficacité : éclats mortels à 9 dangereux à 140 m

modèle **M3**
d'origine américaine
D: 90 mmX90 mm
P: 4700 gr
Efficacité : éclats mortels à 9 dangereux à 140 m



Photos et schémas	Catégories et caractéristiques	Modalité de pose	Schémas et autres photos	Effets et mode de déclenchement
 <p>Photo de terrain non disponible</p>  	<p>mines éclairantes modèle 1950(MI.E.50), D : 55 mmX115mm P : 420 gr Zone éclairée : 50m. Temps d'éclairage : 45 s.</p> <p>modèle 1956(MI.E.56), D : 50 mmX100mm P : 325 gr Zone éclairée : 50m. Temps d'éclairage : 45 s.</p> <p>Mine éclairante combinée modèle 1956(MI.E.C.56) D : 200 mmX180mm P : 1500 gr Zone éclairée : 50 à 150 m. Temps d'éclairage : 30 à 50s.</p> <p>Mine éclairante combinée modèle 1958 D : 76 mmX255mm P : 420 gr Zone éclairée : 50m. Temps d'éclairage : 40 s.</p>		  <p>Parachute de MI.E.C.56</p>	<p>Ne sont pas des mines antipersonnel. Néanmoins, elles constituent un élément constitutif du barrage.</p> <p>Effet d'alerte et de positionnement.</p> <p>Leur efficacité réside dans l'éclairage d'une zone déterminée pendant un temps donné.</p> <p>Elles sont activées par traction sur le fil de piégeage.</p> <p>1% des mines enlevées sont des mines éclairantes.</p>



Annexe 7 : microprojets développés au titre de l'insertion économique

Exercice 2011 :**Financement :** Projet d'appui des Nations Unies à l'Algérie et Handicap International**Bénéficiaires :** 06 associations

- Association nationale de défense des victimes de mines, wilaya de Biskra (ANDVM) ;
- Association des handicapés d'Igli, wilaya de Béchar (AHMI) ;
- Association culturelle d'intégration des handicapés moteurs, wilaya de Béchar (ACIHM) ;
- Association EL HAYAT des handicapés moteurs de Sebdou, wilaya de Tlemcen (AEHM) ;
- Association solidarité des handicapés et victimes de mines, wilaya d'El Tarf (ASHVM) ;
- Association Promotion de l'handicapé de Aïn-Kechra, wilaya de Skikda (APH).

Association	Intitulé du projet	Nombre de Bénéficiaires
Association nationale de défense des victimes de mines, Biskra	« Intégration économique de victimes de mines dans le domaine de la couture et de l'élevage »	1 victime dans le domaine de la couture à Biskra et 1 victime dans le domaine de l'élevage à Khenchela
Association solidarité des handicapés et victimes de Mines d'El Tarf	« Intégration économique de victimes et personnes handicapées par l'élevage dans la wilaya d'EL-Tarf »	4 victimes de mines dans le domaine de l'élevage
Association promotion de l'handicapé de Aïn-Kechra	« Intégration sociale et économique des victimes de mines et personnes handicapées par la cordonnerie »	3 victimes de mines et 2 personnes handicapées dans la cordonnerie
Association El Hayat des handicapés moteurs de Sebdou	« Intégration économique de 3 familles de victimes de mines par l'élevage dans la wilaya de Tlemcen »	3 familles de victimes de mines dans l'élevage
Association des handicapés d'Igli	« Insertion économique et sociale de personnes handicapées dans le domaine de la bureautique et à travers la réadaptation dans les daïra d'Igli et Taghit »	22 personnes handicapées dans le domaine de la bureautique et 20 par la réadaptation physique
Association culturelle d'intégration des handicapés moteurs de Béchar	« Intégration économique de victimes de mines, leurs enfants et personnes handicapées dans le domaine de l'agriculture et l'artisanat dans la wilaya de Béchar »	3 victimes et 1 handicapé dans l'agriculture et 8 handicapés dans l'artisanat.

Exercice 2012 :**Financement :** Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition Féminine**Bénéficiaires :** 07 associations

- Association nationale de défense des victimes de mines, wilaya de Biskra (ANDVM) ;
- Association des handicapés d'Igli, wilaya de Béchar (AHMI) ;
- Association culturelle d'intégration des handicapés moteurs, wilaya de Béchar (ACIHM) ;
- Association 14 mars des handicapés moteurs, wilaya de Nâama (AHMN) ;
- Association EL HAYAT des handicapés moteurs de Sebdou, wilaya de Tlemcen (AEHM) ;
- Association solidarité des handicapés et victimes de mines, wilaya d'El Tarf (ASHVM) ;
- Association Promotion de l'handicapé de Aïn-Kechra, wilaya de Skikda (APH).

Association	Intitulé du projet	Nombre de bénéficiaires
Association nationale de défense des victimes de mines, Biskra	« Achat d'articles scolaires »	120 enfants de personnes handicapées et de victimes de mines
Association Solidarité des Handicapés et Victimes de Mines d'El Tarf	« Intégration économique de victimes et personnes handicapées par l'élevage dans la wilaya d'EL-Tarf »	2 victimes et 1 personne handicapée dans l'élevage
Association Promotion de l'handicapé de Aïn-Kechra	« Intégration sociale et économique des victimes de mines et personnes handicapées par la cordonnerie » (Complément au projet financé en 2011)	3 victimes de mines et 2 personnes handicapées dans la cordonnerie
Association El Hayat des Handicapés moteurs de Sebdou	« Intégration économique de 6 jeunes filles, par la création d'une crèche à Sebdou »	6 filles dont 2 handicapées et prise en charge de 30 enfants dont 6 handicapés
Association 14 mars des Handicapés Moteurs, wilaya de Nâama (AHMN)	« Insertion sociale de personnes handicapées et victimes de mines par les loisirs (colonie de vacances) »	40 personnes handicapées 20 victimes de mines
Association des handicapés d'Igli, wilaya de Béchar	« Insertion économique et sociale de personnes handicapées par la création d'un cybercafé et une salle de jeux »	Les jeunes de la ville de Mazer
Association culturelle d'intégration des handicapés moteurs de Béchar	« Achat d'appareillage » « Intégration économique de victimes de mines, leurs enfants et personnes handicapées dans le domaine de la bureautique »	15 personnes handicapées 3 personnes handicapées dans le domaine de l'artisanat.

Exercice 2013 :**Financement :** Projet d'appui des Nations Unies à l'Algérie**Bénéficiaires :** 05 associations

- Association nationale de défense des victimes de mines, wilaya de Biskra (ANDVM) ;
- Association des handicapés d'Igli, wilaya de Béchar (AHMI) ;
- Association culturelle d'intégration des handicapés moteurs, wilaya de Béchar (ACIHM) ;
- Association EL HAYAT des handicapés moteurs de Sebdou, wilaya de Tlemcen (AEHM) ;
- Association solidarité des handicapés et victimes de mines, wilaya d'El Tarf (ASHVM).

Association	Intitulé du projet	Nombre de bénéficiaires
Association nationale de défense des victimes de mines, Biskra	« Intégration économique de victimes de mines par la formation à la création d'activités génératrices de revenus »	7 victimes indirectes (fils de victimes de mines): 5 dans le domaine de l'apiculture et 2 dans la bureautique)
Association solidarité des handicapés et victimes de mines d'El Tarf	« Intégration économique de victimes et personnes handicapées par l'élevage dans la wilaya d'El Tarf »	2 victimes (inclus la famille) de mines dans le domaine de l'élevage. 1 victime dans le domaine de l'apiculture.
Association El Hayat des handicapés moteurs, de Sebdou	« Intégration économique de 2 familles de victimes de mines dans le domaine du transport de marchandises dans la wilaya de Tlemcen »	2 victimes de mines dans le domaine du transport de marchandises
Association des Handicapés d'Igli, Béchar (APHI)	« Intégration économique de personnes handicapées par l'artisanat dans la wilaya de Béchar »	6 personnes handicapées dans le domaine de l'artisanat
Association culturelle d'intégration des handicapés moteurs, Béchar	« Intégration économique de victimes et personnes handicapées par la bureautique, la coiffure et l'artisanat dans la wilaya de Béchar »	2 victimes dans l'artisanat 2 personnes handicapées dans le domaine de la bureautique et de la coiffure

Exercice 2014 :**Financement :** Communauté économique européenne**Bénéficiaires :** 06 associations

- Association nationale de défense des victimes de mines, wilaya de Biskra (ANDVM) ;
- Association des handicapés d'Igli, wilaya de Béchar (AHMI) ;
- Association culturelle d'intégration des handicapés moteurs, wilaya de Béchar (ACIHM) ;
- Association 14 mars des handicapés moteurs, wilaya de Nâama (AHMN) ;
- Association EL HAYAT des handicapés moteurs de Sebdou, wilaya de Tlemcen (AEHM) ;
- Association solidarité des handicapés et victimes de mines, wilaya d'El Tarf (ASHVM).

Association	Intitulé du projet	Observations
Association nationale de défense des victimes de mines, Biskra	Organisation de journées sur le thème de l'accessibilité	Projet validé le 14 avril 2014
Association solidarité des handicapés et victimes de mines d'El Tarf	Organisation de journées sur les services de réadaptation offerts aux victimes et autres personnes handicapées	Projet validé le 14 avril 2014
Association El Hayat des handicapés moteurs de Sebdou	Organisation de journées sur les bonnes pratiques au service de l'insertion économique des victimes et autres personnes handicapées	Projet validé le 23 avril 2014
Association des handicapés d'Igli	Initiation de 110 jeunes dont 10 handicapés dans l'informatique et l'audiovisuel	Projet validé le 14 avril 2014
Association culturelle d'intégration des handicapés moteurs, Béchar	Organisation de journées de sensibilisation sur l'importance de l'insertion économique et professionnelle des personnes handicapées	Projet validé le 14 avril 2014
Association 14 mars des personnes handicapées de Nâama	Organisation de journées de sensibilisation sur l'importance de l'insertion économique et professionnelle des personnes handicapées	Projet validé le 14 avril 2014

**Annexe 8: la mise en œuvre du plan d'action de Nairobi
la Stratégie d'Alger**

Annexe 8: la mise en œuvre du plan d'action de Nairobi la Stratégie d'Alger

Introduction

Les États parties, ayant réaffirmé lors de la première Conférence chargée de l'examen de la Convention d'Ottawa tenue du 29 novembre au 3 décembre 2004, leur attachement sans réserve à la promotion et à l'application effectives de toutes les dispositions de la Convention, ont adopté le document intitulé «Plan d'action de Nairobi, 2005 2009» afin de « surmonter les obstacles qui subsistent et faire ainsi que cessent, pour tous les êtres humains et à jamais, les souffrances causées par les mines antipersonnel ».

Ainsi, la Conférence a exhorté tous les États parties «à entreprendre aux échelons national, régional et international tout ce qu'exige la mise en œuvre de ce plan d'action».

Les 8 et 9 mai 2005, le premier Symposium International sur la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa, organisé à Alger sous le Haut Patronage de Son Excellence, le Président de la République d'Algérie, est une manifestation nationale concrète de cette exigence. Le résultat principal de cet événement important est la Stratégie d'Alger, qui développe, avec la coopération active des partenaires nationaux et internationaux impliqués, l'application du Plan d'Action de Nairobi pour l'Algérie.

I. Universalisation de la Convention

Le Plan d'Action de Nairobi souligne que pendant la période 2005-2009, l'adhésion universelle à la Convention demeurera un élément important de la coopération entre les États parties et que ceux-ci « inviteront les États qui ne l'auront pas encore fait à adhérer à la Convention le plus tôt possible. »

À cet effet, l'Algérie encouragera activement l'adhésion à la Convention au sein de toutes les instances bilatérales et multilatérales appropriées, y compris l'Assemblée générale des Nations Unies, les assemblées des organisations régionales, les réunions de la Ligue Arabe et les organes de désarmement existants.

II. Destruction des stocks de mines antipersonnel

Le Plan d'Action de Nairobi rappelle que l'article 4 de la Convention invite tous les États parties à détruire leurs stocks de mines antipersonnel le plus tôt possible et au plus tard quatre ans après avoir contracté les obligations établies par la Convention. L'obligation de détruire les stocks de mines antipersonnel demeure pertinente car il reste encore 14 États qui sont directement concernés. Ce nombre comprend l'Algérie, qui a fait cependant des progrès significatifs dans ce domaine. Afin d'achever la mise en œuvre de cette disposition de la Convention. A cet effet l'Algérie s'emploiera à achever son programme de destruction si possible avant la Sixième Assemblée des Etats Parties, qui aura lieu à Zagreb du 28 novembre au 2 décembre 2005

III. Nettoyage des zones minées

L'article 5 de la Convention requiert des Etats parties qu'ils s'efforcent dès que possible d'identifier toutes les zones où la présence de mines antipersonnel est avérée ou soupçonnée, que toutes ces zones soient délimitées, surveillées et protégées par une clôture ou d'autres moyens afin d'empêcher effectivement les civils d'y pénétrer, et de détruire toutes les mines antipersonnel dans ces zones dès que possible et au plus tard 10 ans après l'entrée en vigueur de la Convention sur le territoire de cet Etat. Le Plan d'Action de Nairobi souligne que le respect de ce délai constituera la tâche la plus lourde à laquelle il faudra faire face au cours des cinq années à venir et exigera des efforts intenses de la part des Etats Parties affectés par le problème des mines, comme de ceux qui sont en mesure de leur prêter assistance.

Dans ce contexte, il est demandé à l'Algérie de :

- Fournir, les 13 et 14 juin 2005, à l'occasion de la réunion du Comité Permanent sur le Déminage, l'Education au Danger des mines et les Techniques Connexes, sur le modèle de présentation qui a été distribuée aux Etats parties pour la préparation des exposés à la réunion, tous les renseignements nécessaires afin de produire un programme national complet de déminage ;

- Mettre l'accent sur l'élimination des mines, dans les zones affectées par ordre de priorité et en veillant à ce que les opérations de déminage à entreprendre aient été repérées, hiérarchisées et planifiées, au sein des communautés touchées par le problème des mines ;

- Atténuer sensiblement les risques que courent les populations et réduire le nombre de nouvelles victimes des mines, notamment en donnant la priorité au déminage de zones où l'impact des mines sur la population est le plus élevé, en assurant une sensibilisation aux risques présentés par les mines et en redoublant d'efforts pour marquer le périmètre des zones en attente de déminage, les surveiller et les protéger afin d'empêcher efficacement la population d'y pénétrer.

IV. Assistance aux victimes

Le Plan d'Action de Nairobi stipule que les Etats parties, en particulier les 24 qui comptent le plus grand nombre de victimes des mines, feront tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer aux victimes les soins dont elles ont besoin, ainsi que leur réadaptation et leur réinsertion. L'Algérie ne fait pas partie du groupe des Etats parties ayant déclaré des centaines ou des milliers de survivants d'accidents dus aux mines.

Tout d'abord, notant son obligation de fournir soins, rééducation et réinsertion aux survivants des mines, où qu'ils soient et aussi nombreux qu'ils soient, l'Algérie poursuivra ses efforts pour améliorer leur qualité de vie et pour garantir leurs droits. Ayant reconnu que l'impulsion donnée par la Convention pour venir en aide aux victimes des mines a fourni l'occasion d'améliorer le bien-être non seulement de leurs victimes mais encore celui de tous les autres blessés de guerre et personnes handicapées ; l'Algérie s'inspirera de la Convention pour le bien-être de celles-ci

- par l'amélioration des capacités nationales de collecte de données sur les victimes des mines dans le but de faire mieux comprendre l'étendue des problèmes en matière d'assistance aux victimes et les progrès réalisés pour les surmonter, tout en intégrant ces capacités dans les systèmes d'information sur la santé publique existants;

- une prise en charge globale qui permette d'éviter la stigmatisation des victimes et qui intègre les éléments constitutifs de l'assistance aux victimes suivants :

- * La mesure la plus précise possible de l'ampleur du problème et de ses incidences;
- * L'amélioration des soins d'urgence et soins médicaux ultérieurs;
- * L'amélioration qualitative et quantitative des services de réadaptation physique, y compris la physiothérapie, la pose de prothèses et la fourniture d'autres appareils (orthèses);
- * Le soutien psychologique et l'appui à la réinsertion sociale;
- * L'identification des facteurs concourant à la réinsertion socioéconomique;
- * L'élaboration, l'adoption et/ou l'application de textes législatifs et de politiques publiques idoines;
- * La sensibilisation du public algérien afin d'améliorer la compréhension des besoins et des droits des personnes handicapées et promouvoir la reconnaissance de l'importante contribution à la vie sociale et économique que peuvent apporter les personnes handicapées;
- * L'approfondissement de la coopération et de la coordination entre tous les partenaires nationaux et internationaux reconnus dans le domaine de l'assistance aux victimes

V. Autres questions qui revêtent une importance primordiale pour la réalisation des buts de la Convention

A. Coopération et assistance

Le Plan d'Action de Nairobi précise que les États parties qui ont signalé l'existence de zones minées placées sous leur juridiction ou leur contrôle ainsi que ceux qui comptent le plus grand nombre de victimes des mines inviteront les acteurs impliqués à coopérer ;et que les États Parties qui sont en mesure de le faire s'acquitteront des obligations contractées en vertu de l'article 6 en répondant promptement aux appels émanant des États parties ayant besoin de soutien.

L'Algérie est à la fois un Etat partie qui profitera de l'assistance internationale mais qui sera aussi en mesure de l'apporter aux Etats parties qui en exprimeront le besoin. A ce titre, l'Algérie invitera lors de la réunion du Comité Permanent sur le Déminage, l'Education au Danger des mines et les Techniques Connexes, les acteurs internationaux concernés (entre autres le PNUD, l'OMS, le MAG, le CIGDH, le CICR, Handicap International, les autres Etats parties) à coopérer pour améliorer les politiques et stratégies de lutte contre les mines et accroître son efficacité, réduire les besoins en personnel international et faire en sorte que l'assistance à la lutte contre les mines repose sur des études adéquates, une analyse des besoins et de méthodes à la fois efficaces et économiques.

En tant que pays africain parmi les plus développés et qui dispose d'une expérience appréciable (en particulier dans la gestion de la destruction des stocks de mines), l'Algérie est invitée à apporter son expérience au profit des onze Etats parties du continent africain qui font face à la rude tâche de remplir leurs obligations et satisfaire aux besoins d'un très grand nombre de rescapés des mines.

B. Transparence et échange d'informations

La transparence et l'échange ouvert d'informations ont constitué les pièces maîtresses sur lesquelles se sont édifiées, par des moyens tant formels qu'informels, les pratiques, les procédures et la tradition de partenariat dans le cadre de la Convention. À cet effet, l'Algérie est encouragée à soumettre ses rapports tel que prévu à l'article 7.

C. Prévention et répression des activités interdites et facilitation du respect des dispositions

Le Plan d'Action de Nairobi précise que les États parties continueront à être guidés par l'idée qu'ils sont responsables individuellement et collectivement du respect des dispositions de la Convention. Dans ce cadre, l'Algérie dispose d'un dispositif législatif et réglementaire suffisant couvrant les activités interdites par la Convention d'Ottawa. Dès lors, il ne s'avère pas utile d'ajouter à la législation et la réglementation existante un dispositif spécial.

D. Appui à la mise en œuvre

Le Plan d'Action de Nairobi indique que les mécanismes de mise en œuvre instaurés par les États parties garderont leur importance pendant la période 2005-2009, en particulier à titre de moyen clef de mettre en œuvre le Plan d'action de Nairobi et, à cet égard, les États parties se doivent de les appuyer.

A cet effet l'Algérie, s'efforcera en tant que membre du Comité de Coordination et en tant que l'un des Co Président du Comité Permanent sur le Déminage, la Sensibilisation aux risques causés par les mines et les Techniques de lutte contre les mines, de promouvoir de façon significative la poursuite des objectifs du plan d'action de Nairobi pour que les progrès accomplis puissent être rapportés à la Sixième Assemblée des Etats Parties qui se tiendra du 28 novembre au 02 décembre 2005.

Annexe 9 : Programme de formation des associations de victimes de mines et de personnes handicapées activant dans la lutte contre les mines

**Programme de formation des associations de victimes de mines et de personnes handicapées
activant dans la lutte contre les mines**

Formation/Atelier	Date	Objectif	Formateur
Colloque sur la prise en charge des victimes de mines antipersonnel	18 Janvier 2007	Introduction à la Convention d'Ottawa.	. M. Ayman SOROUR (ICBL) . M ^{lle} Anne VILLENEUVE (Handicap International) . M ^{lle} . elle Kathleen MAES (Assistance aux Victimes/ Belgique)
Atelier de formation et de sensibilisation au profit des associations partenaires	02 et 03 Juin 2007	Historique, principes du traité d'Ottawa et des bases du plan de Nairobi.	M. Ayman SOROUR (ICBL)
	02 et 03 Juin 2007	Introduction à la Convention Internationale Relative aux Droits des Personnes Handicapées, ses buts, ses principes et ses liens avec la Convention d'Ottawa.	M. Ayman SOROUR (ICBL)
	02 et 03 Juin 2007	Les composantes et les principes de l'assistance aux victimes.	M ^{lle} Wanda MUNOZ (Référente, Handicap International)
	02 et 03 Juin 2007	Les étapes de la stratégie de plaider pour l'assistance aux victimes et dont les bases sont la connaissance des droits et le développement d'un schéma d'acteurs, tout en gardant de bonne relation avec les pouvoirs publics.	M. Ayman SOROUR (ICBL-Paris) et M ^{lle} Wanda MUNOZ (Référente, Handicap International)
Atelier de formation en écriture et gestion de projet	01 ^{er} au 06 Avril 2008	Formation en Gestion de Cycle de Projet.	M. Nait HAMOUD (Expert en Gestion de Cycle de Projet)
Formation théorique	26 avril 2009	Formation de base sur l'assistance aux victimes (AV) et l'Education aux Risques des Mines (ERM)	M ^{lle} Salima REBBAH (Handicap International/Programme Algérie)

<p>Formation théorique et pratique</p>	<p>. 10 au 13 novembre 2009 à Taghit</p> <p>.17au20 novembre 2009 à Annaba</p>	<p>Formation approfondie sur les thématiques liées à l'assistance aux victimes et l'éducation aux risques des mines.</p> <p>L'objectif : donner un cadre théorique et aussi des outils pratiques pour mener avec qualité les activités ERM et AV dans leurs communautés d'appartenance.</p> <p>La formation a porté sur les points suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La convention d'Ottawa et le plan de Nairobi. ▪ Les piliers de l'action anti-mines. ▪ Le concept ERM et les messages de prévention. ▪ Le concept Assistance aux Victimes et l'évolution du concept de l'assistance aux victimes. ▪ Technique d'animation d'une séance de sensibilisation. ▪ Technique de prise de contact avec les communautés et de liaison communautaire. ▪ Schéma d'acteurs et rôles et responsabilités des acteurs ERM et AV. ▪ La collecte de données au service de l'action anti-mines et le processus de collecte de données 	<p>M^{lle} Salima REBBAH et M. Rachid DAHMANI (Handicap International/Programme Algérie)</p> <p>M^{lle} Valentina CRINI (Référénte Education aux risques des mines, Handicap International)</p>
<p>Formation pratique</p>	<p>26 septembre au 01 octobre 2009 à Tipaza</p>	<p>Formation à l'élaboration d'un projet de développement.</p>	<p>M. Nait HAMOUD (Expert en Gestion de Cycle de Projet)</p>

Formation théorique et pratique	. 05 au 07 mai 2010 à Taghit . 18 au 20 mai 2010 à Annaba	Formation sur les outils de plaidoyer en lien avec l'assistance aux victimes.	M ^{lle} Salima REBBAH et M. Rachid DAHMANI (Handicap International/Programme Algérie)
Formation théorique et pratique	. 07 et 08 mai 2010 à Béchar . 10 et 11 mai 2010 à Nâama . 12 et 13 mai 2010 à Tlemcen . 20 et 21 mai 2010 à Annaba . 30 et 31 mai 2010 à Tébessa	Formation théorique et pratique sur l'éducation aux risques des mines. Elle a porté sur : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La convention d'Ottawa et l'Algérie. ▪ Introduction à la lutte anti mines en général et en Algérie. ▪ Les mines et les ENE en Algérie. ▪ Les outils de sensibilisation et les messages. ▪ Comment animer une séance de sensibilisation. ▪ Collecte des données dans le projet ERM. ▪ Rôles et responsabilités des relais (le lien avec la liaison communautaire). ▪ Séance de sensibilisation (Simulation). 	M ^{lle} Salima REBBAH et M. Rachid DAHMANI (Handicap International/Programme Algérie)
Formation théorique	08 au 11 mai 2011 Tipaza	Formation à la CRDPH, le plaidoyer et PPH. La formation a porté sur les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Evolution du contexte légal international, Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées (CRDPH) et plaidoyer structuré et organisé ; - Processus de production du 	M ^{elle} Assia HAZI (Handicap International/Programme Algérie)

		Handicap (PPH).	
Formation de psychologues	. 27 et 28 Mai 2011 à Annaba . 3 et 4 Juin 2011 à Tlemcen	Formation sur le traumatisme psychique, la clinique du trauma, la répétition et la transmission du trauma en lien avec la prise en charge des victimes et/ou de leurs familles.	M ^{elle} Nalia HAMICHE (psychologue clinicienne groupaliste)
Formation individuelle, théorique et pratique	Tlemcen le 25 novembre 2011 & Bechar le 2 et 3 décembre 2011 & Annaba le 13 et 14 janvier 2012	Formation sur « le projet associatif » <ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi se met-on ou s'est-on mis en association? • Quels sont les problèmes que traitera l'association ? • Quels sont les objectifs réels recherchés à court, moyen et long termes ? • Que doit apporter chacun à l'association? Quel est le rôle de chacun dans l'association au moment de la création et pendant son activité? • Quels sont les principes de la vie associative ? (Altruisme, Bénévolat, Non lucrativité, Transparence, Démocratie et alternance,...) • Crée-t-on une association qui va durer ou va-t-on avoir un mort-né ou une association mention sans aucune activité réelle? • Comment va-t-on gérer cette association ? Qui gèrera l'association à moyen et long termes? Comment se fera la transition ? • A-t-on pris le temps qu'il faut pour réfléchir et mûrir le projet ? • A qui est destinée l'association ? 	M. Nait HAMOUD (Expert en Gestion de Cycle de Projet)
Formation des psychologues	Alger le 23 et 24 décembre 2011	Formation sur « l'animation de groupe thérapeutique »	M ^{elle} Nalia HAMICHE (psychologue clinicienne groupaliste)
Formation des psychologues	. 20 et 21 avril 2012 à Biskra . 27 et 28	Formation à l'interprétation du dessin chez l'enfant (dans quel cas est-il préconisé, à	M ^{elle} Nalia HAMICHE (psychologue clinicienne groupaliste)

	avril 2012 à Béchar	quelles fins, comment l'utiliser)	
--	------------------------	-----------------------------------	--

**Annexe 10 : Liste des associations de victimes de mines et de personnes handicapées
implantées dans les zones minées et/ou activant dans la lutte contre
les mines antipersonnel**

**Liste des associations de victimes de mines et de personnes handicapées
implantées dans les zones minées et/ou activant dans la lutte contre
les mines antipersonnel**

Association nationale de défense des victimes de mines, wilaya de Biskra

Président : Mohamed DJOUADI
Tel : 033 74 51 26 mobiles : 0662 28 66 77
Adresse : B.P 52, poste principale, Biskra, 07 000



Association des handicapés d'Igli de la wilaya de Béchar

Président : Djilali FARADJI
Tel : 049 86 12 00 mobiles : 0666 22 29 25
Adresse : daïra d'Igli 08 021, Béchar



Association culturelle d'intégration des handicapés moteurs de la wilaya de Béchar

Présidents : Fatiha MERTOUMI, Rachid TOUAMI
Tel : 049 83 78 54 mobiles : 0778 02 87 27
Adresse : salle omnisports El Hamel, Debdaba, Béchar



Association Promotion de l'handicapé de Aïn Kechra de la wilaya de Skikda

Président : Abdelaziz LAISSOUB
Tel : 038 73 37 37 mobiles : 0662 57 27 91
Adresse : BP n° 68, Aïn Kechra



Association Solidarité des Handicapés et Victimes de Mines de la wilaya d'El Tarf

Président : Youcef RAFAI
Tel : 038 62 68 93 mobiles : 0662 44 10 18
Adresse : Cité Madjid BADI, Bouhadjar, 36 300



Association 14 mars des Handicapés Moteur de la wilaya de Nâama

Président : Naïr GHRISSI
Tel : 049 79 74 69 mobiles : 0550 90 55 42
Adresse : rue Emir ABDELKADER, Mécheria



Association El Hayat pour les Handicapés Moteurs de la wilaya de Tlemcen

Présidente : Fatima NEGADI
mobile : 0554 57 83 08
Adresse : ancienne gare routière de Sebdou, 13.200

